



DES SAVOIE

# RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS  
LE 31 DÉCEMBRE 2021

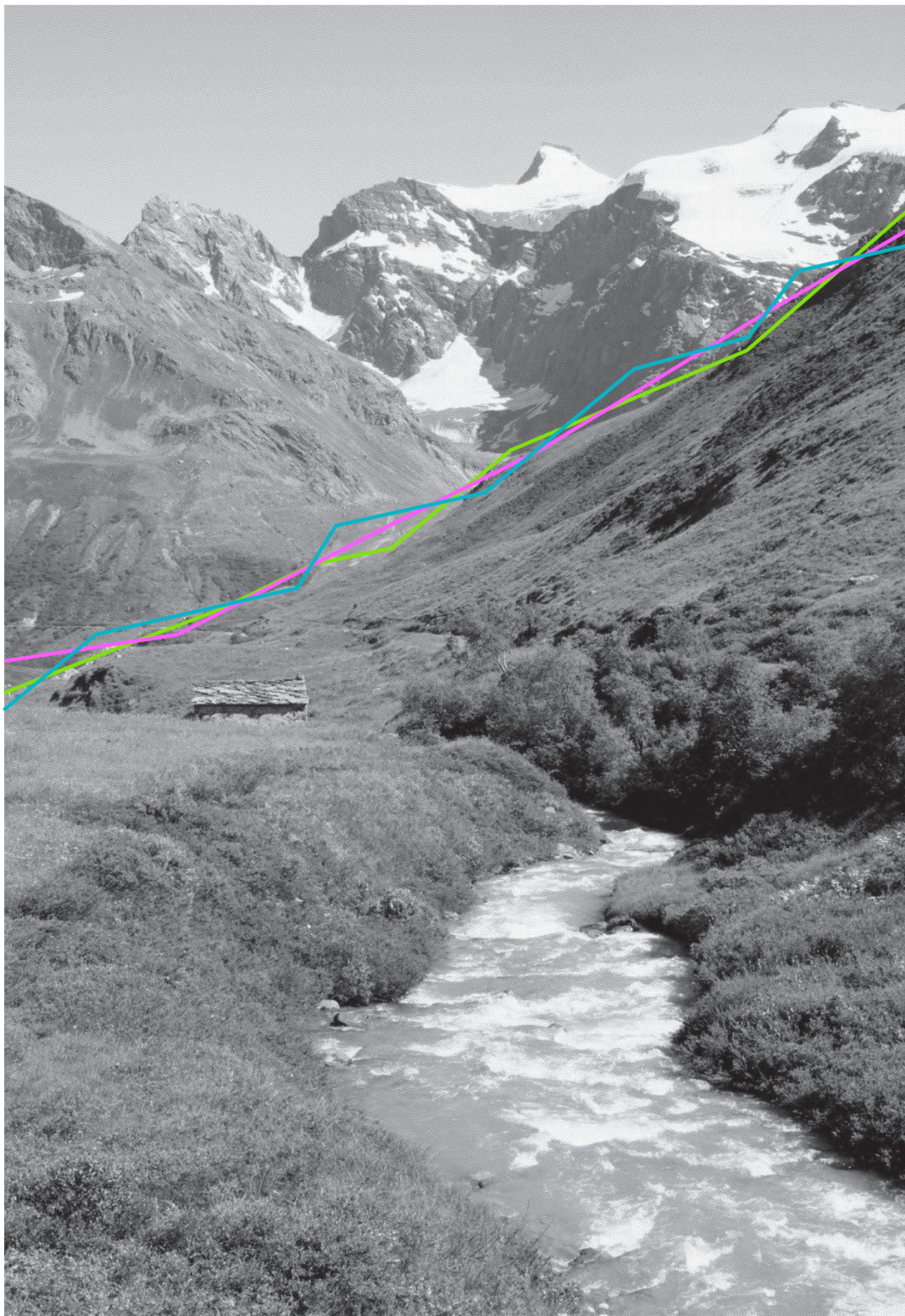


## 3. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT 2021

|                                                                                                 |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>3.1- LA SITUATION ÉCONOMIQUE</b>                                                             | <b>68</b>  |
| 3.1.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER GLOBAL                                              | 68         |
| 3.1.2 ENVIRONNEMENT LOCAL ET POSITIONNEMENT DE LA CR SUR SON MARCHÉ                             | 72         |
| 3.1.3 ACTIVITÉ DE LA CAISSE RÉGIONALE AU COURS DE L'EXERCICE                                    | 74         |
| 3.1.4 LES FAITS MARQUANTS                                                                       | 75         |
| <b>3.2- ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS</b>                                                      | <b>78</b>  |
| 3.2.1 ORGANIGRAMME DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE                                                    | 78         |
| 3.2.2 PRÉSENTATION DU GROUPE DE LA CAISSE RÉGIONALE                                             | 79         |
| 3.2.3 CONTRIBUTION DES ENTITÉS DU GROUPE DE LA CAISSE RÉGIONALE                                 | 80         |
| 3.2.4 RÉSULTAT CONSOLIDÉ                                                                        | 84         |
| 3.2.5 BILAN CONSOLIDÉ ET VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES                                        | 86         |
| 3.2.6 ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DES FILIALES                                                         | 91         |
| <b>3.3- ANALYSE DES COMPTES INDIVIDUELS</b>                                                     | <b>93</b>  |
| 3.3.1 RÉSULTAT FINANCIER SUR BASE INDIVIDUELLE                                                  | 93         |
| 3.3.2 BILAN ET VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES SUR BASE INDIVIDUELLE                            | 95         |
| 3.3.3 HORS BILAN SUR BASE INDIVIDUELLE                                                          | 97         |
| <b>3.4- CAPITAL SOCIAL ET SA RÉMUNÉRATION</b>                                                   | <b>98</b>  |
| 3.4.1 LES PARTS SOCIALES                                                                        | 98         |
| 3.4.2 LES CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'ASSOCIÉ                                                     | 98         |
| <b>3.5- AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>                                                   | <b>99</b>  |
| 3.5.1 FILIALES NON CONSOLIDÉES                                                                  | 99         |
| 3.5.2 PARTICIPATIONS                                                                            | 100        |
| <b>3.6- TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>                                                 | <b>101</b> |
| <b>3.7- ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES POUR LE GROUPE CAISSE RÉGIONALE</b> | <b>102</b> |
| 3.7.1 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE                                                       | 102        |
| 3.7.2 LES PERSPECTIVES 2022                                                                     | 102        |
| <b>3.8- INFORMATIONS DIVERSES</b>                                                               |            |
| 3.8.1 INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT                                                   | 102        |
| 3.8.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES INACTIFS                                               | 106        |
| 3.8.3 CHARGES NON FISCALEMENT DÉDUCTIBLES                                                       | 106        |
| 3.8.4 ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT                                        | 106        |

## 4. FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES

|                                                                                                                                    |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>4.1- INFORMATIONS PRUDENTIELLES</b>                                                                                             | <b>110</b> |
| <b>4.2- FACTEURS DE RISQUES</b>                                                                                                    | <b>111</b> |
| 4.2.1 RISQUE DE CRÉDIT ET CONTREPARTIE                                                                                             | 111        |
| 4.2.2 RISQUES FINANCIERS                                                                                                           | 113        |
| 4.2.3 RISQUES OPÉRATIONNELS ET RISQUES CONNEXES                                                                                    | 114        |
| 4.2.4 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL LA CAISSE RÉGIONALE DES SAVOIE ÉVOLUE                                             | 117        |
| 4.2.5 RISQUES LIÉS À LA STRUCTURE DU GROUPE AGRICOLE                                                                               | 120        |
| <b>4.3- GESTION DES RISQUES</b>                                                                                                    | <b>123</b> |
| 4.3.1 APPÉTENCE AU RISQUE, GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES                                                   | 123        |
| 4.3.2 DISPOSITIF DE STRESS TESTS                                                                                                   | 127        |
| 4.3.3 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES                                                                        | 128        |
| 4.3.3.1 Références en matière de contrôle interne                                                                                  | 128        |
| 4.3.3.2 Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne                                                                 | 129        |
| 4.3.3.3 Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole S.A. | 131        |
| 4.3.4 RISQUES DE CRÉDIT                                                                                                            | 134        |
| 4.3.4.1 Objectifs et politique                                                                                                     | 135        |
| 4.3.4.2. Gestion du risque de crédit                                                                                               | 136        |
| 4.3.4.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques                                                                         | 136        |
| 4.3.4.3 Expositions                                                                                                                | 139        |
| 4.3.4.4 Application de la norme IFRS9                                                                                              | 140        |
| 4.3.5 RISQUES DE MARCHÉ                                                                                                            | 144        |
| 4.3.5.1 Objectifs et politique                                                                                                     | 144        |
| 4.3.5.2 Gestion du risque                                                                                                          | 144        |
| 4.3.6 GESTION DU BILAN                                                                                                             | 145        |
| 4.3.6.1 Gestion du bilan – Risques financiers structurels                                                                          | 145        |
| 4.3.6.2 Risque de taux d'intérêt global                                                                                            | 145        |
| 4.3.6.3 Risque de change                                                                                                           | 146        |
| 4.3.6.4 Risque de liquidité et de financement                                                                                      | 146        |
| 4.3.6.5 Politique de couverture                                                                                                    | 147        |
| 4.3.7 RISQUES OPÉRATIONNELS                                                                                                        | 148        |
| 4.3.7.1 Organisation et dispositif de surveillance                                                                                 | 148        |
| 4.3.7.2 Méthodologie                                                                                                               | 149        |
| 4.3.7.3. Exposition                                                                                                                | 150        |
| 4.3.7.4. Assurance et couverture des risques opérationnels                                                                         | 151        |
| 4.3.8 RISQUES OPÉRATIONNELS                                                                                                        | 151        |
| 4.3.9 RISQUES DE NON-CONFORMITÉ                                                                                                    | 151        |



0

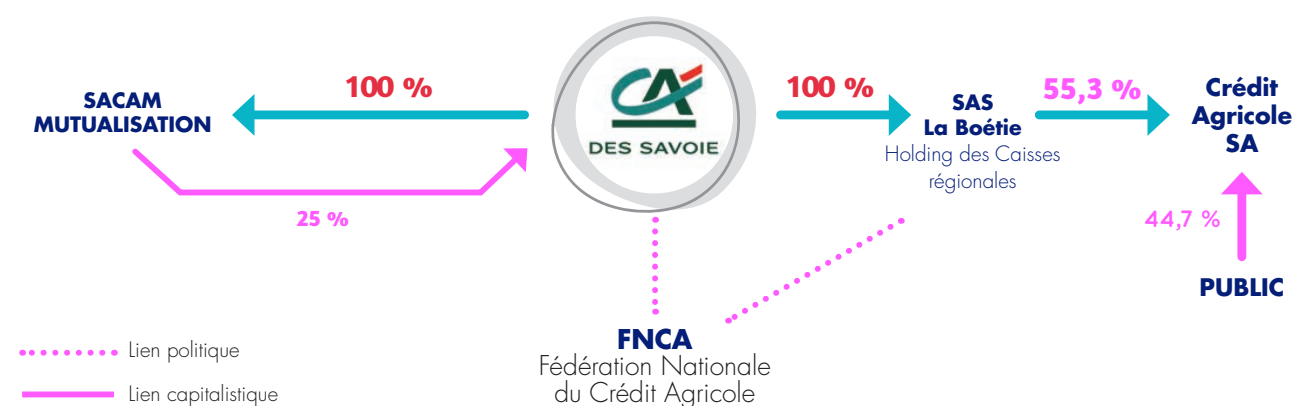
1

# PRÉSENTATION DE LA CAISSE RÉGIONALE

Le Crédit Agricole des Savoie s'inscrit dans le modèle  
d'organisation du Groupe Crédit Agricole.

# 1.1 LE MODÈLE COOPÉRATIF DU CRÉDIT AGRICOLE

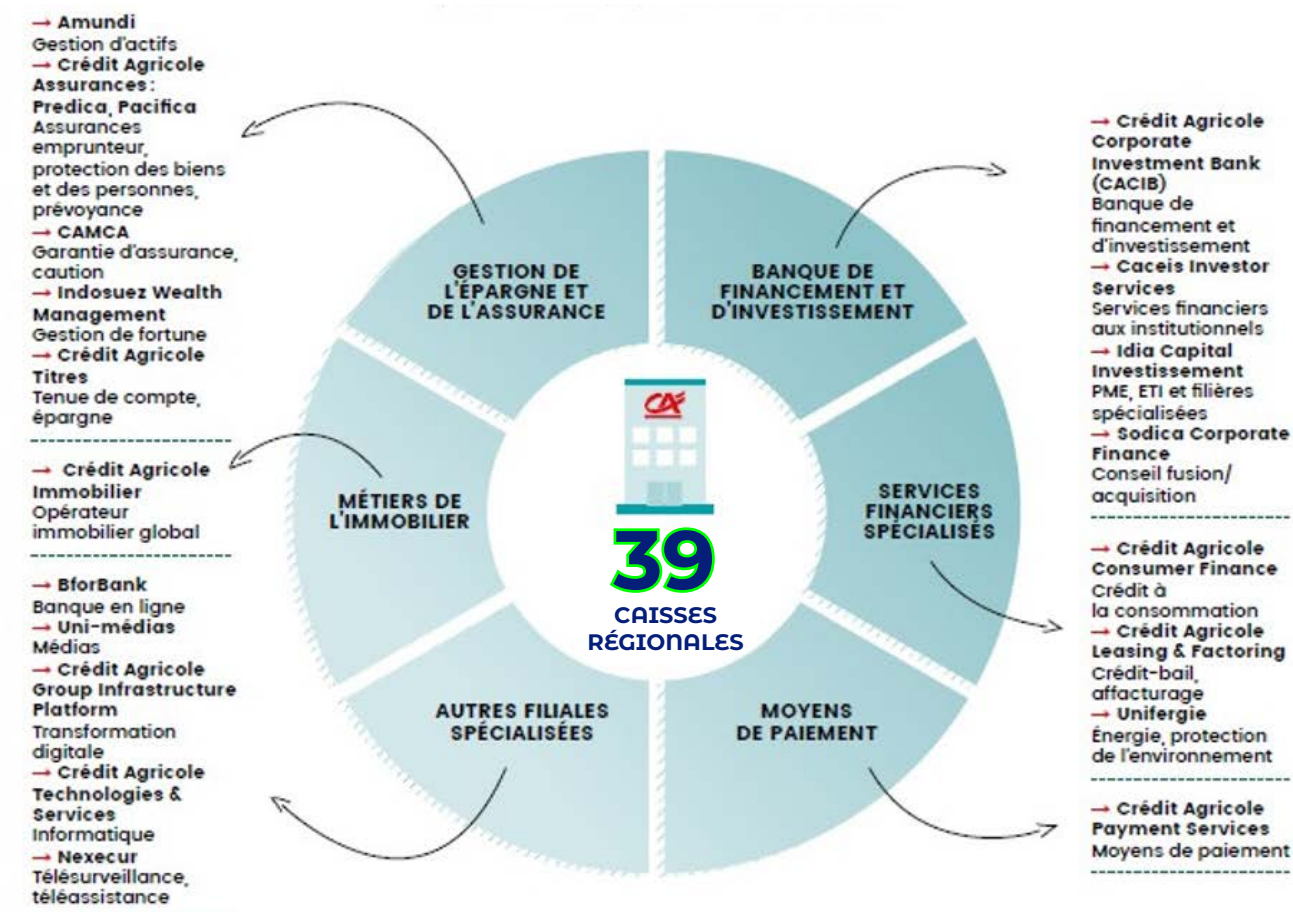
Plus de 11 millions de sociétaires forment le socle de l'organisation coopérative du Crédit Agricole. Un Président élu et un Directeur général nommé par le Conseil d'Administration sont à la tête de la gouvernance de chaque Caisse Régionale.



Source : Pacte sociétal & territorial des Caisses Régionales du Crédit Agricole 2021

# 1.2 UNE BANQUE UNIVERSELLE DE PROXIMITÉ

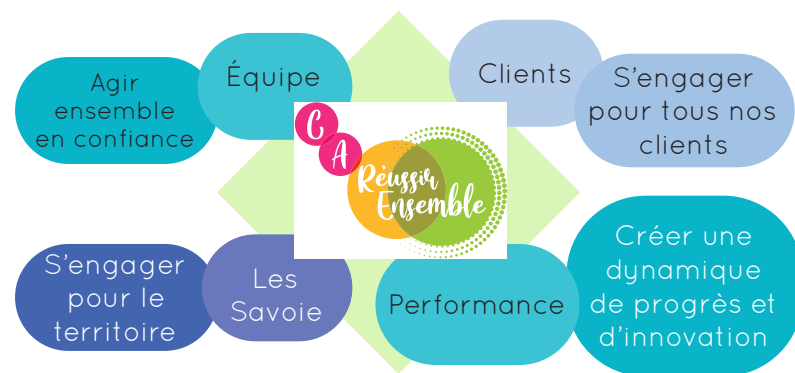
Le Crédit Agricole développe l'ensemble de ses expertises, ainsi qu'un modèle de relation 100 % humain et 100 % digital pour accompagner tous ses clients.



Source : Pacte sociétal & territorial des Caisses Régionales du Crédit Agricole 2021

# 1.3 NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES 2021

## Les principes clés de notre projet d'entreprise :



## NOS RESSOURCES

### Des hommes et des femmes disponibles

- > 2611 Salariés
- > 859 Administrateurs

### Des services à proximité

- > 164 Agences et deux sites administratifs
- > 64 Caisses locales
- > 1 Centre de Relation Clients à distance doté d'1 service événements de vie (successions, divorces...)
- > 10 Centres d'Affaires ou Pôles de Développement
- > 1 Village by CA en pleine évolution
- > 597 automates (retraits et autres opérations)
- > 1 Site Internet et des Applications Smartphone

### Des bases financières solides

chiffres au 31/12/21

- > 2,7 Milliards d'€ de Fonds Propres
- > Un ratio CET1 à 23,34 %

### Des Filiales Métier au service de nos clients

- > Assurances : Pacifica, Predica
- > Gestion d'Actifs : Amundi
- > Grandes Entreprises : Cacib & Calé
- > Immobilier : Square habitat, CA immobilier

## MODÈLE D'AFFAIRE 2021

**Contexte Sociétal :** Crise sanitaire, exigence réglementaire, transformation de l'agriculture et du tourisme, évolution démographique, réchauffement climatique, transition énergétique, concurrence digitale, etc.

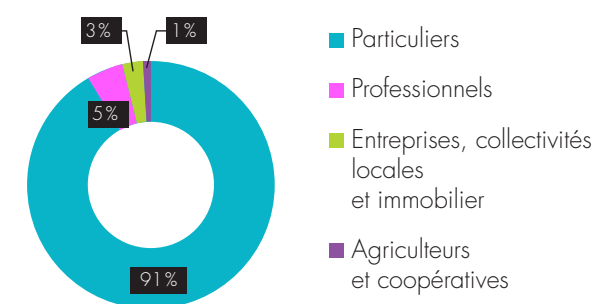
**Situation Géographique :** Implantation sur 2 départements dynamiques de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec plus de 1,2 million d'habitants.

- > La HAUTE-SAVOIE, bassin industriel très riche, zone frontalière avec la Suisse, 3 pôles d'excellence : mécanique, image et multimédia, industries du sport et de l'outdoor.
- > La SAVOIE, boostée par le Tourisme et des secteurs d'activité innovants comme l'ingénierie de la montagne, les énergies intelligentes et les industries électro-intensives.

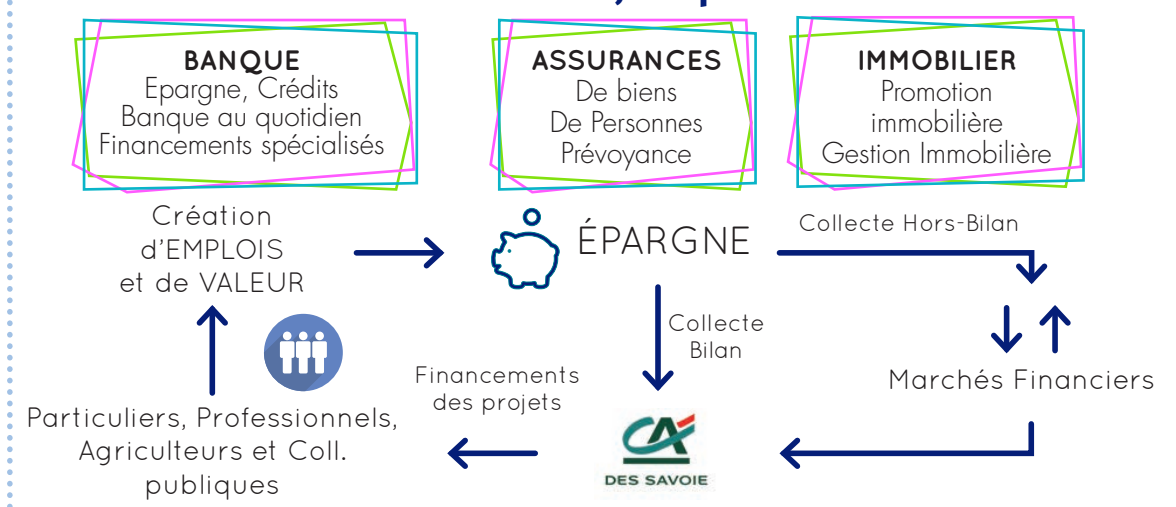
## NOTRE CRÉATION DE VALEUR

### Le Crédit Agricole des Savoie :

- > Une banque coopérative du territoire
- > Une banque universelle
- > Parts de marché au 30/11/2021 :  
Collecte = 36,07 %,  
Crédits = 37,29 %
- > 721 519 clients tous marchés, dont 352 849 sociétaires (soit 49 %)



### Nos domaines d'activité clés, nos produits et services :



## NOS ENGAGEMENTS RSE :

- > Être un acteur économique moteur pour influencer, impulser et accompagner les transitions durables et contribuer à construire les leviers de croissance de demain
- > Être un acteur inclusif pour tous les Savoyards
- > Être exemplaire dans nos pratiques sociales et environnementales et dans les relations avec nos parties prenantes

## RÉSULTATS

- > 9421 nouveaux sociétaires en 2021
- > 135 alternants et 69 stagiaires dans le corps social
- > 228 500 utilisateurs Ma Banque, 1<sup>ère</sup> appli bancaire en France
- > 1,3 M€ : investis en mécénat / sponsoring
- > 40 M€ investis dans des entreprises du territoire
- > 34 Start-Ups hébergées dans notre Village depuis sa création et 52 emplois créés sur l'année 2021
- > 492,3 M€ de PNB
- > 125,9 M€ de Résultat Net Social
- > 25 641 M€ d'encours d'Epargne
- > 21 319 M€ d'encours de Crédits, y-c titrisation
- > 1,2 Millions de Contrats d'Assurance, dont para-bancaire

## PARTICIPATION À 13 ODD DE L'ONU



## CE QUI NOUS DIFFÉRENCIE

Notre réseau de 160 points de vente sur les 2 départements

90 % de notre résultat distribuable conservé en réserve

Notre positionnement de leader sur le territoire

Notre Modèle relationnel : 100 % humain, 100 % digital

Notre soutien aux initiatives locales

Notre gouvernance avec des administrateurs élus par nos clients sociétaires





2

2

## DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE (DPEF)

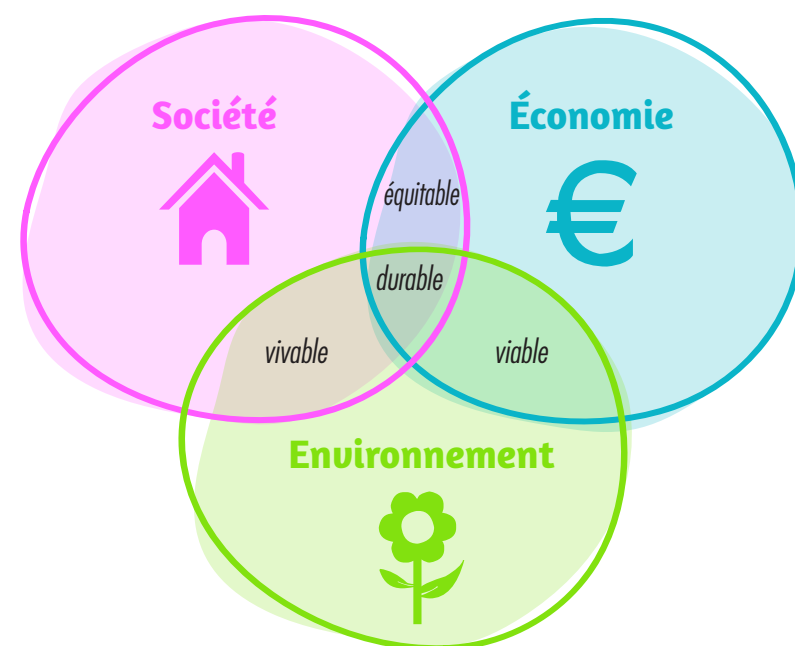
À travers la DPEF, le Crédit Agricole des Savoie exprime sa vision de la Responsabilité sociétale d'entreprise ou RSE.

Celle-ci se traduit par 3 engagements majeurs en lien avec les objectifs de développement durable définis par l'organisation des Nations unies :

- En tant qu'entreprise leader de l'écosystème savoyard, être exemplaire dans nos pratiques sociales et environnementales et dans les relations avec nos parties prenantes : collaborateurs, élus, fournisseurs et clients/sociétaires
- En tant que Banque coopérative du territoire, être un acteur économique moteur pour influencer, impulser et accompagner les transitions durables et contribuer à construire les leviers de croissance de demain
- En tant que Banque universelle, être un acteur inclusif pour tous les Savoyards

Les enjeux du développement durable sont intégrés au modèle de fonctionnement de la Caisse Régionale, à ses activités commerciales et sa stratégie, en visant un équilibre cohérent entre 3 dimensions : ambitions économiques, sociales et environnementales.

### Des dimensions interdépendantes qui doivent s'équilibrer



## LA RSE EN QUELQUES DATES

- **1987 : La Publication du rapport Brundland** - par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies - formalise le concept de développement durable « ... qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »
- **1992 : Le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro** donne lieu à la convention de Rio et à la mise en place de l'Agenda 21 (programme d'action pour le 21<sup>ème</sup> siècle orienté vers le développement durable).
- **2002 : Le Sommet de la Terre de Johannesburg** est entièrement consacré au développement durable avec, pour la 1<sup>ère</sup> fois, l'implication du monde de l'entreprise dans les travaux. Dans les années 1990 et la première décennie 2000, des mesures législatives et des modèles d'organisation se mettent en place pour accompagner (par des outils) et pousser (par des lois) le monde de l'entreprise et des collectivités dans leur démarche RSE.
- **2001** : La publication de la **loi NRE** (Nouvelles Régulations Economiques) oblige les sociétés cotées à publier, dans leur rapport de gestion, des informations sur les conséquences sociales et environnementales de leurs activités.
- **2010 : La loi « Grenelle 2 »** étend l'obligation aux entreprises non cotées et d'une certaine taille de publier un reporting RSE avec une liste précise d'informations, visant la transparence des entreprises en matière environnementale et sociale.
- **2011 : Apparition de la norme ISO 26000** sur la responsabilité sociétale des organisations. Elle définit comment les organisations peuvent et doivent contribuer au développement durable.
- **2017** : La Transposition de la **directive 2014/95/UE**, concernant la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises, remplace le reporting RSE par la déclaration de performance extra-financière, plus complète (modèle d'affaires, principaux risques sur des thématiques non financières, politiques et diligences mises en œuvre, indicateurs clés de performance).
- **2019 : La loi Pacte** (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise) contient également différentes dispositions RSE.
- **2021** : deux nouvelles réglementations : **Le règlement SFRD** aussi appelé règlement « disclosure » (politique relative aux risques en matière de durabilité) et le **règlement Taxonomie européenne sur les activités durables et le « Green Asset Ratio »**<sup>(1)</sup>

(1) Cf paragraphe 2.1.3

## LES FAITS MARQUANTS RSE AU CADS EN 2021

### Légende de la time line :



Pilier 1 :  
économie &  
environnement



Pilier 2 :  
inclusion &  
bien être-vivre



Pilier 3 :  
patrimoine

**Distribution de gourdes éco responsables** à tous les collaborateurs du CADS pour limiter la consommation de contenants jetables.



janvier

**Lancement de Youzful**, la plateforme qui met en relation les professionnels des Savoie avec les jeunes en recherche d'emploi



**Inauguration du Pôle Entrepreneuriat à Savoie Technolac** pour favoriser l'innovation et la création d'entreprise, financé par le CA des Savoie (8 M€), investisseur privé majoritaire. La part publique financée par Chambéry-Grand Lac économie bénéficie du soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 2,5 M€ et des « Contrats Territoire de Savoie » du Conseil Départemental pour 814 K€.



février

**La caisse locale d'Annemasse solidaire :**  
- versement de 500€ à l'association des commerçants de l'agglomération d'Annemasse  
- dotation financière au football club d'Annemasse Gaillard pour soutenir le projet de classe foot en partenariat avec le collège de Ville La Grand



La caisse locale de THONON a remis un chèque de 1228€ à l'association « **Bien Naître dans le Chablais** » : dont le but est d'améliorer le cadre de vie et l'accueil des futures mamans.

Le CA des Savoie rejoint la dynamique **Savoie Mont-Blanc Excellence**. Cet agrément porte et promeut 6 grands univers de valeurs : l'engagement social et sociétal, le respect du consommateur, le respect des ressources, le savoir-faire spécifique et l'innovation, le partage, l'exigence et la garantie.



mars

**Partenariat en faveur de personnes à la recherche d'un emploi :** entre l'association SNC (Solidarités Nouvelles face au Chômage) de Chambéry et le dispositif Point Passerelle. Objectif : proposer des accompagnements complémentaires, notamment dans le domaine de l'emploi, de partager leurs expériences et de renforcer leur notoriété.



Financement d'une « **table magique** » pour l'EHPAD-USLD Baudelaire dans le cadre du dispositif "Fonds d'urgence pour nos aînés". Objectif : rompre l'isolement des résidents et améliorer la qualité de vie des patients atteints de troubles cognitifs.



## LES FAITS MARQUANTS RSE AU CADS EN 2021

**Aider les entreprises du territoire à investir vers l'industrie du futur :**  
Pour aider les entreprises à concrétiser leurs projets de robotisation, le Crédit-Bail Robotisation a été conçu. Le Crédit Agricole des Savoie est investi dans ce projet depuis l'origine car il s'inscrit pleinement dans sa démarche d'accompagnement des entreprises de son territoire.



avril



**Conférence digitale sur les nouvelles générations**

**Mise en place de ruches et jardins potagers** sur les 2 sites du CA Des Savoie : La Motte Servolex et Annecy le Vieux.



mai



juin



Le 16 juin 2021, les jeunes volontaires du service civique de l'antenne 73 et 74 présentaient le bilan annuel de leur mission « **Parlons Cash** » au siège d'annecy. Ce partenariat existant depuis 3 ans permet de sensibiliser une population de jeunes à la gestion d'un budget.  
Les 23 et 24 juin, le Crédit Agricole des Savoie a co-organisé et accueilli les **Tremplins d'Unis-Cité** qui récompensent des jeunes à la fin de leur service civique. Depuis plus de 2 ans, Unis-Cité et le Crédit Agricole des Savoie mènent ensemble des projets solidaires en faveur du territoire.

UnisCité

juillet/août



**Soutenir le développement de la filière Outdoor :**  
Le Crédit Agricole des Savoie et l'association OSV renouvellent leur partenariat pour la 4ème année consécutive, avec pour objectif de soutenir le développement des entreprises locales de l'Outdoor

septembre

octobre



**Challenge sportif et solidaire** organisé par le CADS en partenariat avec Run Motion avec la participation des collaborateurs du CA Des Savoie. Ce challenge a permis d'atteindre l'objectif collectif fixé de 10 000 km et de reverser 5000 euros à l'association choisie par Glisse en Cœur : Mon Ecole Extra-Ordinaire MEO

novembre

décembre



Lancement de l'opération « **Arrondi de salaire** ». Les collaborateurs qui le souhaitent versent un micro don mensuel correspondant aux centimes de leur salaire. Fin 2022, les fonds récoltés seront reversés à l'association Enfance Espérance.

## 2.1 POLITIQUE RSE ET CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Le Crédit Agricole des Savoie a écrit et validé une politique RSE fin 2020. Cette politique a structuré sa démarche RSE et les chantiers menés en 2021.

En 2021, la politique RSE a été complétée par une stratégie climat qui vient appuyer les leviers d'actions de la Caisse Régionale pour se protéger du changement climatique et atténuer les impacts du changement climatique et environnemental. Ce plan d'actions climat a été co-construit par l'ensemble des Directions de l'entreprise et validé en Comité de Direction en décembre 2021.

### 2.1.1 NOS ENGAGEMENTS

La Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) fait partie intégrante de l'identité du Crédit Agricole des Savoie à travers sa raison d'être « Agir chaque jour dans l'intérêt des clients et de la société » et la vision déclinée dans son Projet d'Entreprise CARE « Tous en confiance avec passion, pour nos clients et les Savoie ».

#### Notre identité RSE

En tant qu'entreprise leader de l'écosystème savoyard,

- > être exemplaire dans nos pratiques sociales et environnementales et dans les relations avec nos parties prenantes : collaborateurs, élus, fournisseurs et clients/sociétaires

En tant que Banque coopérative du territoire,

- > être un acteur économique moteur pour influencer, impulser et accompagner les transitions durables et contribuer à construire les leviers de croissance de demain

En tant que Banque universelle,

- > être un acteur inclusif pour tous les Savoyards.

#### Nos convictions et principes clés

- La RSE est une priorité au regard de l'urgence climatique et du contexte de crise sanitaire.
- Nous devons agir à travers nos métiers, nos activités et nos actions mutualistes qui doivent tous être porteurs de RSE pour viser une responsabilité intégrée.

(2) Cf paragraphes 2.2.2.2 et 2.2.3.2 pour plus de détails sur cet indicateur.

(3) Cf paragraphe 2.2.1.3

(4) Cf paragraphe 2.2.1

- Notre modèle de banque mutualiste nous engage dans l'accompagnement du territoire.
- Notre identité RSE est un levier pour faire la différence sur le territoire, en tant qu'employeur, banquier assureur et partenaire.
- La RSE, une démarche à mener en amélioration continue et à intégrer dans notre démarche actuelle.

Notre démarche RSE doit avoir un impact positif sur les 3 indicateurs de notre projet d'entreprise CARE à savoir :

- > L'Indice d'Engagement et de Recommandation, IER<sup>(2)</sup>, car les collaborateurs seront plus enclins à adhérer à la stratégie de la CR et à ses valeurs
- > L'Indice de Recommandation Client, IRC<sup>(3)</sup>, puisque les clients devraient être plus satisfaits de la qualité de service, de la posture client et des réponses à leurs attentes
- > L'Indice d'Engagement Sociétal, IES<sup>(4)</sup>, car l'impact de nos actions sur le développement économique, les questions sociétales et environnementales de notre territoire devrait être plus lisible et perçu positivement.

### Les 3 piliers stratégiques :

La démarche RSE du Crédit Agricole des Savoie est structurée autour de 3 piliers qui, chacun, se déclinent :

- > pour notre action d'accompagnement du territoire et des clients qui constitue **notre engagement territorial**
- > pour notre Caisse Régionale, nos pratiques internes et notre fonctionnement qui constitue **notre engagement interne**

En effet, les 3 piliers de notre engagement territorial structurent notre démarche RSE et guident notre transformation interne :

PIILIER 1 : Économie et Environnement

PIILIER 2 : Inclusion et Bien vivre / Bien Être

PIILIER 3 : Patrimoine

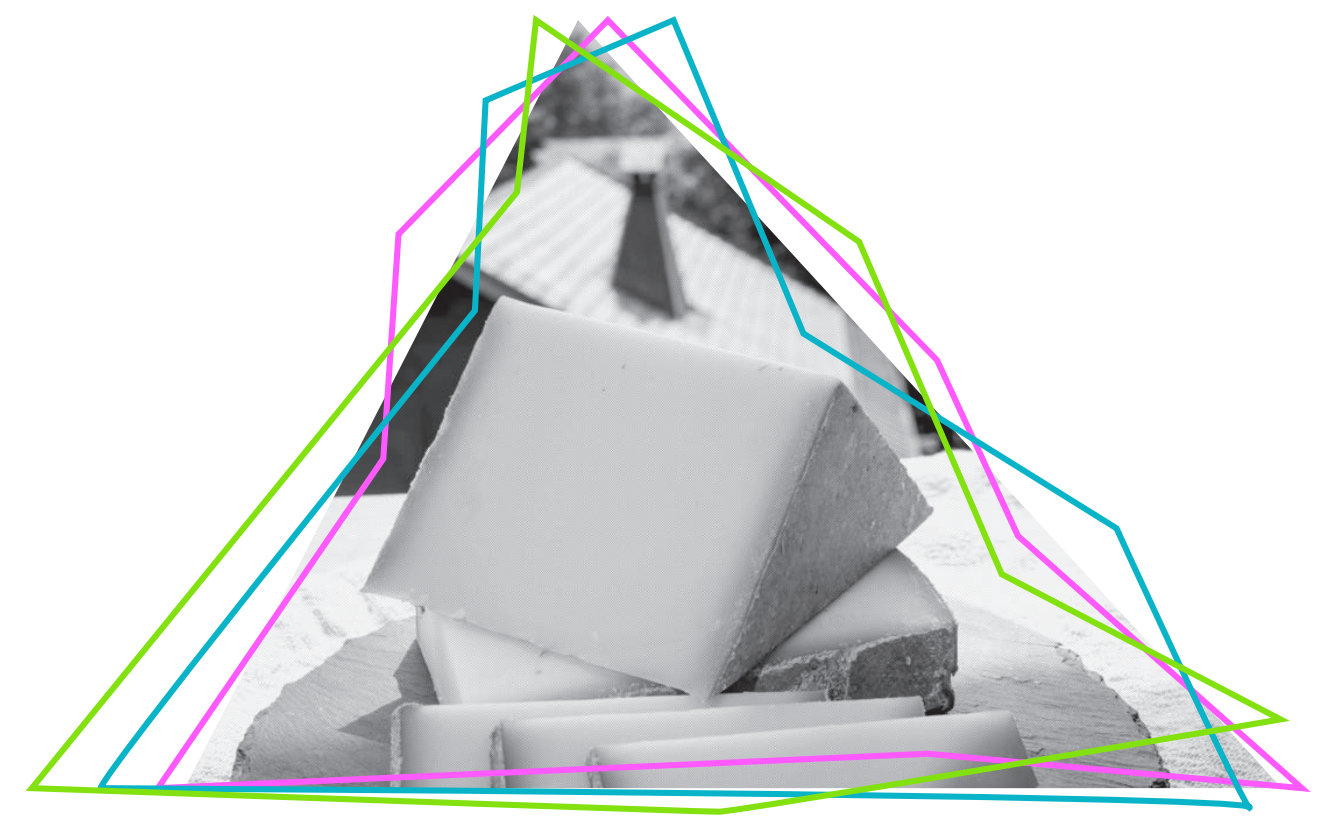
Notre stratégie RSE propose donc une véritable symétrie des attentions entre

- > la manière dont nous souhaitons accompagner nos clients et le territoire
- > et notre fonctionnement interne, notre politique sociale au service des collaborateurs.

Les politiques et plans d'actions de la Déclaration de Performance Extra Financière s'articulent autour de ces piliers.

Les 3 piliers de notre stratégie RSE, qui constituent notre engagement territorial, sont :

- > les transitions économiques et environnementales à anticiper et à réussir pour nos clients, les filières clés du territoire et pour notre Caisse Régionale
- > l'inclusion, le bien vivre pour tous et le bien-être des collaborateurs
- > le patrimoine financier, foncier, culturel, sportif de notre territoire et de notre Caisse Régionale



## 2.1.2 NOTRE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Le changement climatique est une évolution durable due à une augmentation des concentrations de gaz à effet de serre. C'est un phénomène fortement corrélé au développement des activités humaines.

L'augmentation des températures est inéluctable au minimum jusqu'en 2050, les mesures prises ne permettant d'approcher la neutralité carbone qu'à partir de cette date.

Les départements de Savoie et Haute-Savoie sont particulièrement sensibles au réchauffement climatique. Pour les Alpes, le rapport du GIEC de 2014 fait état d'une augmentation des températures entre 1900 et 2014 deux fois supérieure à la moyenne française et mondiale.

Le Crédit Agricole des Savoie engage une démarche sur le changement climatique et environnemental alignée sur l'Accord de Paris qui s'intègre à la stratégie climat et au projet sociétal du Groupe Crédit Agricole.

Les 2 axes de notre stratégie sont :

- Protéger les habitants, les activités des Savoie et la Caisse Régionale des conséquences du changement climatique selon une approche par les risques, à savoir :
  - Risques liés aux conséquences physiques (éléments climatiques violents, canicules, sécheresses, éboulements...) mais également à leurs conséquences économiques (impacts sur le tourisme, l'agriculture...)
  - Risques de transition, induits par la transition vers une économie bas-carbone (évolutions réglementaires, politiques d'atténuation...)
- Agir pour atténuer et limiter le réchauffement climatique en favorisant un développement économique local adapté : Des opportunités de nouvelles offres et services pour nos clients et opportunités de modification de notre fonctionnement interne.

Nos actions collectives s'articulent autour de 4 grandes thématiques : l'accompagnement de nos clients, la formation des collaborateurs, les process et notre fonctionnement interne, la communication.

## 2.1.3 LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AU GREEN ASSET RATIO

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les investissements « durables », c'est-à-dire ceux dans des activités économiques qui contribuent substantiellement à un objectif environnemental, tout en ne causant pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement et en respectant certaines garanties sociales minimales. Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- a) L'atténuation du changement climatique
- b) L'adaptation au changement climatique
- c) L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
- d) La transition vers une économie circulaire
- e) La prévention et la réduction de la pollution
- f) La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

L'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, publié le 10 décembre 2021 au Journal Officiel, définit le contenu et les modalités de publication sur les investissements durables pour les entreprises assujetties.

L'acte délégué « Climat », publié le 9 décembre 2021 au Journal Officiel, précise les critères techniques d'analyse pour l'examen des activités durables eu égard aux deux premiers objectifs environnementaux.

Selon les dispositions de l'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, deux échéances de publications s'appliquent aux établissements bancaires :

- Une première obligation de reporting sur la base des données au 31.12.2021 sur la part des activités dites « **éligibles** » et « **non éligibles** », **c'est-à-dire des activités listées dans l'acte délégué comme pouvant répondre à au moins un des deux objectifs environnementaux ou non**
- Une seconde échéance, à partir de 2024 (sur la base des données au 31.12.2023), où le reporting sera complété par les informations sur la proportion des actifs « alignés » (publication du ratio d'actifs verts notamment). L'analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non-financières assujetties (publication de leur chiffre d'affaires et capex alignés à partir de 2023) et les entreprises financières (publication de leur ratio d'actifs verts à partir de 2024) ainsi que sur les critères techniques du règlement sur le périmètre de la clientèle de détail et des collectivités et pour les financements dédiés.

Pour le reporting 2021, le Crédit Agricole des Savoie publie la part d'actifs éligibles, correspondant aux assiettes d'actifs sur la base desquelles sera menée l'analyse des actifs alignés (actifs durables) à partir de 2024.

Les activités éligibles sont définies et décrites par l'acte délégué « Climat ». Elles deviennent des activités alignées (et donc durables) si elles répondent aux critères suivants :

- Contribuent substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux
- Ne causent pas de préjudice important à l'un des autres objectifs environnementaux
- Respectent certaines garanties sociales minimales
- Sont conformes aux critères d'examen technique (fixant des seuils de performance environnementale)

Pour ce premier reporting, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie (encours au 31 décembre 2021) :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules à moteurs pour les ménages de l'UE ;
- Financement des logements et autres financements spécialisés pour les collectivités locales ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente.

Par ailleurs le Crédit Agricole des Savoie a estimé les actifs éligibles envers des entreprises financières et non financières soumises à la NFRD sur la base des codes NACE retenus par la taxonomie et la zone géographique. Ces estimations ne se fondant pas sur des données publiées par les contreparties, elles ne sont pas considérées dans la part d'actifs éligibles. Le Crédit Agricole des Savoie publie néanmoins la part de ces actifs éligibles de façon volontaire.

Le montant d'actifs éligibles est rapporté aux actifs couverts qui correspond aux éléments ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE au-dessous des seuils d'assujettissement).
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent trésorerie et autres actifs.
- Les autres expositions sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail non-éligibles à la taxonomie.

En complément, le Crédit Agricole des Savoie publie la part, dans le total d'actifs, des montants d'actifs exclus du calcul (au numérateur et au dénominateur) :

- Les expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux.
- Le portefeuille de négociation.

| 1. Indicateurs intermédiaires sur la part, dans les actifs couverts, d'actifs éligibles et d'actifs non éligibles | Formule                                              | Ratios réglementaires | Ratios volontaires |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------|
| Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts                          | <b>ACTIFS ÉLIGIBLES</b> ÷ <b>ACTIFS COUVERTS</b>     | 47 %                  | 60 %               |
| Part des expositions sur des activités non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts                      | <b>ACTIFS NON ÉLIGIBLES</b> ÷ <b>ACTIFS COUVERTS</b> | 16 %                  | 3 %                |

| 2. Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs exclus au numérateur des indicateurs intermédiaires                    | EXCLUSIONS DU NUMÉRATEUR                                                               | Ratios réglementaires |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Part de produits dérivés (portefeuille bancaire) dans le total d'actifs                                                          | Dérivés / Total actifs                                                                 | 0 %                   |
| Part des prêts interbancaires à vue dans le total d'actifs                                                                       | Prêts interbancaires à vue / Total actifs                                              | 7 %                   |
| Part de trésorerie et équivalent trésorerie dans le total d'actifs                                                               | Trésorerie & eq trésorerie / Total actifs                                              | 0 %                   |
| Part d'expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières dans le total d'actifs | (Entreprises financières et non financières hors UE & PME UE et non UE) / Total actifs | 28 %                  |
| Part d'autres actifs dans le total d'actifs                                                                                      | Autres actifs / Total actifs                                                           | 1 %                   |

| 3. Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs exclus au numérateur et au dénominateur des indicateurs intermédiaires | EXCLUSIONS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR                | Ratios réglementaires |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Part d'expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux dans le total d'actifs      | Expositions administrations centrales [...] / Total actifs | 4 %                   |
| Part du portefeuille de négociation dans le total d'actifs                                                                       | Trading book / Total actifs                                | 0 %                   |

## 2.1.4 NOTRE GOUVERNANCE

En 2020, la Caisse Régionale a structuré la gouvernance et les activités autour de la RSE et du financement des énergies renouvelables afin de renforcer l'impact de ses actions internes et de son accompagnement des clients et du territoire.

Une personne au poste de Responsable RSE et Engagement Sociétal, créé en septembre 2020 et rattaché à la Directrice Financière, Recouvrement, RSE et Animation du Mutualisme, est en charge du pilotage transverse des chantiers RSE et de la stratégie climat en synergie avec l'ensemble des Directions.

Un pilotage trimestriel des actions et des indicateurs extra-financiers a été réalisé en 2021 par le Comité de Direction, permettant un suivi renforcé au regard des ambitions et objectifs fixés. Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie climat sera réalisé à compter de début 2022 par le comité de Direction et le conseil d'administration.

Un Pôle Territoire a été créé en 2020, rattaché à la Direction Banque du Territoire et des Entreprises qui réunit des activités en prise directe avec les acteurs et thématiques structurants des deux Savoie :

- L'accompagnement des collectivités locales dans leurs besoins de financements, d'assurance et de conseils sur la gestion des comptes publics.

- Le Pôle Santé dont la mission est d'accompagner les entités institutionnelles et les opérateurs publics, privés ou associatifs de plusieurs millions d'euros de Chiffre d'Affaires.
- Le périmètre de la transition écologique qui couvre : le financement des projets et des entreprises de la valeur énergies renouvelables ; le conseil auprès de nos clients pour consommer moins d'énergie dans leurs activités et leurs déplacements ; la contribution de la Caisse aux réflexions des acteurs territoriaux sur l'adaptation au changement climatique et au maintien de la biodiversité et du potentiel environnemental de notre Territoire. Un poste de Chargée de Transition Écologique a été pourvu en février 2021. Cette fonction a permis de contribuer à l'élargissement de la gamme d'offres proposées à nos clients et de coordonner les échanges internes sur les offres et leur mise en avant commerciale. Depuis avril 2021, une équipe pluridisciplinaire (communication, marketing, animations commerciales tous marchés, filières crédits) baptisée la Green Team se réunit trimestriellement sur les sujets « Transition » en cours : activité commerciale, offres, communication client, institutionnelle et événementielle.

## 2.1.5 CARTOGRAPHIE DES RISQUES<sup>5</sup>

### 2.1.5.1 Définition de l'univers des risques

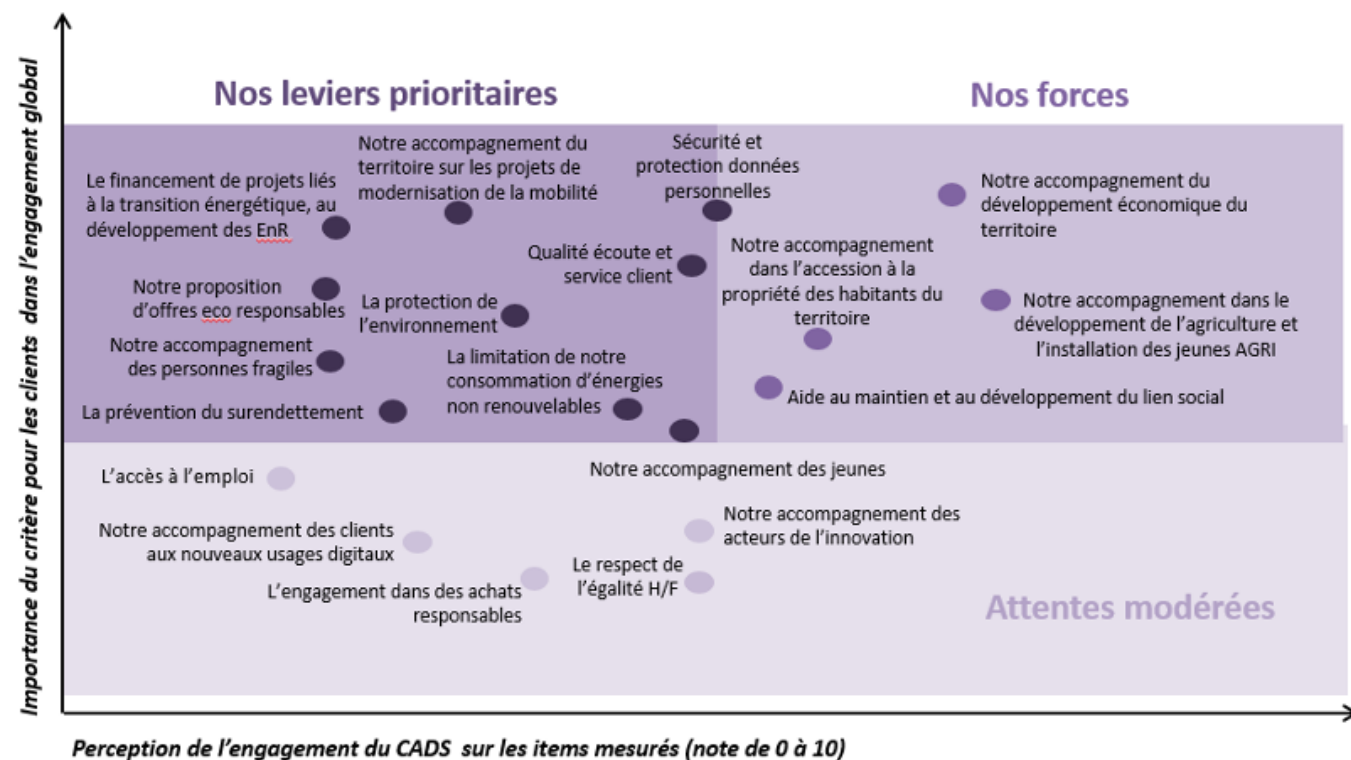
Afin de donner une vision globale de la démarche RSE de la Caisse Régionale et de marquer une implication forte en mettant en avant les ambitions et la vision à long terme, il apparaît comme pertinent de poursuivre en 2021 une approche par les enjeux RSE pour contextualiser les risques majeurs. Pour identifier ces enjeux, plusieurs sources ont été utilisées pour appréhender les attentes prioritaires des parties prenantes :

- La matrice des enjeux RSE prioritaires et leurs risques attachés fournie par Crédit Agricole SA.

- La DPEF 2020, elle-même construite sur les pactes Coopératifs et Territoriaux du Crédit Agricole des Savoie précédents et présentant les engagements pris en matière de RSE.
- Les documents d'aide à la Déclaration de Performance Extra-Financière fournis par Crédit Agricole SA et la Fédération Nationale du Crédit Agricole.
- L'analyse de la mesure de l'Indice d'Engagement Sociétal, IES, du Crédit Agricole des Savoie réalisée en 2021 pour le compte de la CR.

(5) Voir annexe sur la Contribution aux ODD, paragraphe 2.4.2

Ces éléments ont permis de mettre à jour pour 2021 la matrice de matérialité des enjeux RSE propres au Crédit Agricole des Savoie, construite en 2020.



De cette matrice, nous retiendrons les enjeux qui paraissent prioritaires pour notre Caisse Régionale.

### 2.1.5.2 Hiérarchisation des risques

La méthodologie de la hiérarchisation et l'évaluation des risques a été reconduite en 2021 à partir des travaux réalisés dans le cadre de la DPEF 2020.

#### Listing des risques

L'analyse précitée a permis d'établir une liste de 26 risques matériels principaux relatifs à l'activité de la Caisse Régionale sur le territoire des Savoie en lien avec les enjeux de sa Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

#### Cotation des risques

En vue d'établir une hiérarchie parmi les risques identifiés, deux variables ont été confrontées : la « gravité » et la « probabilité d'occurrence » du risque brut concerné, c'est-à-dire sans tenir compte du niveau de maîtrise du risque au niveau de la Caisse Régionale. Le risque brut fait donc référence au risque attendu avant la mise en place de toute politique ou action pour lutter contre.

La dimension « gravité » a été appréhendée à travers 4 types d'impacts possibles :

- impact sur l'image/la réputation
- impact sur la perte d'activité
- impact en termes de sanction réglementaire
- impact en termes de sanction pénale

Pour chaque type d'impact, une échelle de 1 à 4 a été définie allant de :

1. Faible ou inexistant
2. Significatif
3. Fort
4. Majeur

Des légendes précisant spécifiquement ce à quoi correspondent les types d'impacts et les niveaux de gravité ont été déterminées pour obtenir une cotation la plus homogène et objective possible.

La probabilité d'occurrence a également été appréhendée sur une échelle de 1 à 4 allant de :

1. Rare = moins d'1 cas tous les 5 ans
2. Faible = moins d'1 cas tous les 3 ans à 1 cas tous les 5 ans
3. Occasionnelle = moins d'1 cas par an à 1 cas tous les 3 ans
4. Fréquente = plusieurs cas par an à 1 cas par an

#### Interlocuteurs

La liste des risques établie a été soumise aux Responsables des Services et Unités identifiés comme spécialisés dans leur domaine afin qu'ils puissent juger de la « gravité » et de la « probabilité d'occurrence » pour chacun des risques bruts les concernant.

Cette analyse a été réalisée à l'occasion de réunions dédiées entre la Responsable RSE et Engagement Sociétal et les services ou unités concernés.

- Claire LEMOT, Responsable RSE et Engagement Sociétal
- Pascal HIMBER, Responsable du Service Animation Commerciale
- Damien DURET, Responsable de Service Animation et Développement des pros
- Alice JACQUEMIN, Maire du Village By CA des Savoie
- Pierre-Luc DUFOUR, Responsable du Centre d'Affaires Agricole
- Christophe COMPASSI, Responsable du Service Logistique
- Jean-Claude DREVET, Responsable de l'Unité Achats Budgets Gestion des Documents

### 2.1.5.3 Évaluation du risque brut ou inhérent

Une fois les notes attribuées par les spécialistes pour chacun des risques, la règle dite du « maillon faible » a été appliquée. Cela signifie que, par défaut, a été retenue la valeur la plus élevée attribuée parmi les 4 types d'impacts possibles. Cette valeur la plus forte a ensuite été multipliée par la probabilité d'occurrence et une note finale a ainsi pu être établie.

Ainsi, 13 risques bruts principaux en lien avec notre Responsabilité Sociale/Sociétale d'Entreprise ont pu être dégagés.

- Didier HERVE, Responsable du Service Engagements Spécialisés
- Lionel GRUFFAT, Responsable du Centre d'Affaires Développement du Territoire
- Cyril GOUTTENOIRE, Responsable du Centre d'Affaires Tourisme
- Jean-Marie CAQUINEAU, Responsable du Service Expérience et Parcours Client
- Guillaume LACAZE, Responsable du Service Conformité Sécurité Financière
- Raphaël VOLPI, Responsable du Service Animation du Mutualisme
- Frédéric BURDET, Responsable du Service Développement des Ressources Humaines
- Jean-Edouard DECARROUX, Responsable du Service Pilotage RH et expérience collaborateurs
- Pierre-Marie MURON, Responsable du Service Développement des Marchés et des Clients
- Charles-Robert GUIMET, Responsable du Service Crédits aux Particuliers
- Cécile PETETIN, Responsable du Service Epargne et Banque au Quotidien
- Grégoire SPIES, Responsable du Service Comptable et Fiscal
- Geoffrey DRIOL, Responsable du Service Finance et Contrôle de Gestion
- Sophie LATRECH, Responsable du Service Recouvrement Judiciaire
- Jean-François STAMBOULIAN, Responsable du Service Recouvrement Amiable

### 3 risques principaux avec la note de 16 :

- Déficit de politique/démarche inclusive de l'entité à l'égard des clientèles fragiles ou populations défavorisées
- Non-adaptation des compétences des salariés aux besoins stratégiques, évolutions métiers et besoins des clients
- Insuffisance de soutien aux parties prenantes et acteurs référents sur le développement des filières clés du territoire et notamment en matière de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique

### 10 risques secondaires avec la note de 12 :

- Insuffisance de protection des données personnelles et défaillance du système d'information
- Pratiques contraires aux règles de déontologie et d'éthique de la CR (loyauté, corruption, non-respect intentionnel des procédures)
- Absence de reconnaissance de la fidélité (ancienneté, qualité relation client...)
- Absence ou dégradation d'écoute client
- Absence de vigilance concernant l'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) pour les achats, la rénovation des agences et des sièges et plus globalement dans l'utilisation durable des ressources
- Non-adéquation des offres, produits et du conseil aux conséquences du changement climatique
- Non-contribution au développement économique local, à la création de valeur au bénéfice du territoire
- Baisse de l'engagement des collaborateurs et mauvaise qualité de vie au travail

- Absence d'engagement des administrateurs sur leur territoire
- Absence de soutien des projets du territoire (soutien des associations, soutien de financement entreprise...) en lien avec les enjeux RSE

Des rapprochements de thématiques ont conduit à regrouper les risques suivants entre eux :

- Insuffisance de soutien aux parties prenantes locales avec le risque de non-contribution au développement économique local
- Absence de reconnaissance de la fidélité (ancienneté, qualité relation client...) et Absence ou dégradation d'écoute client
- Insuffisance de protection des données personnelles et défaillance du système d'information et Pratiques contraires aux règles de déontologie et d'éthique de la CR (loyauté, corruption, non-respect intentionnel des procédures)

Ces travaux ont conduit à identifier une liste de 10 risques majeurs.

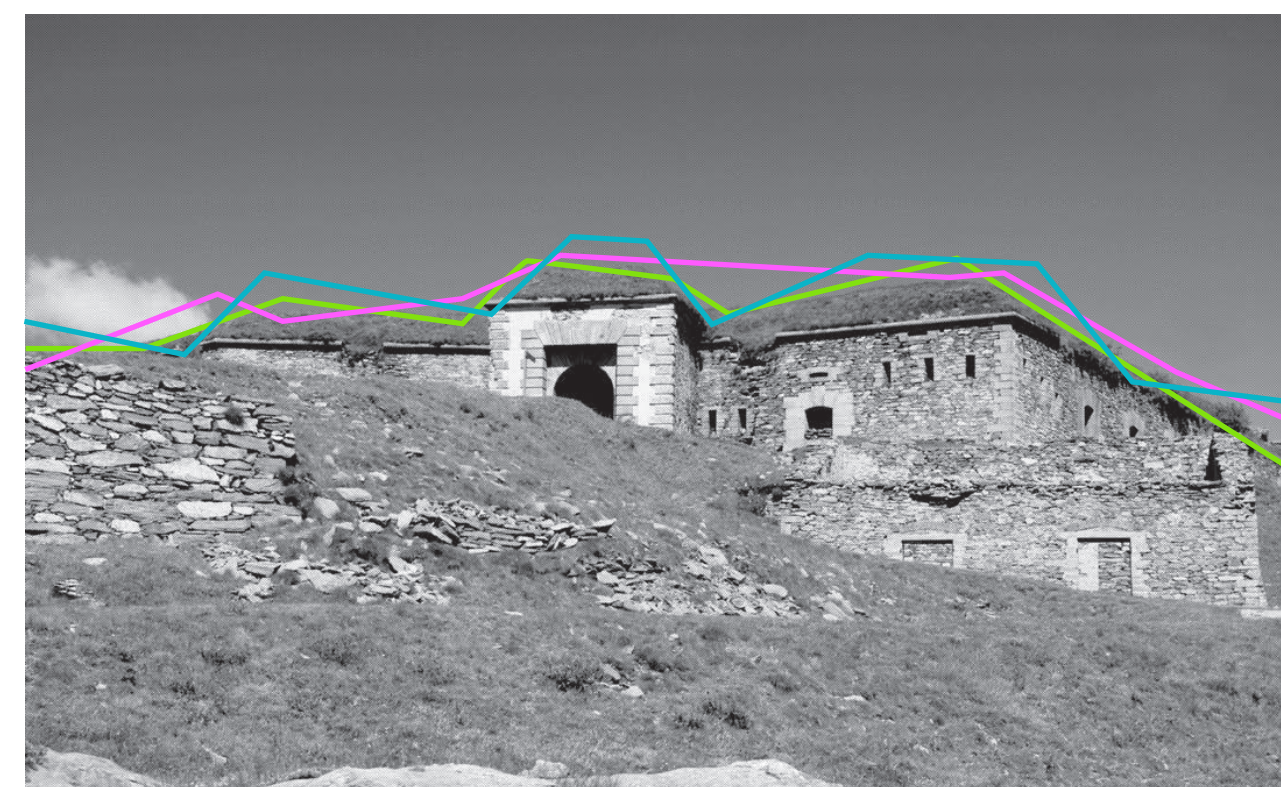
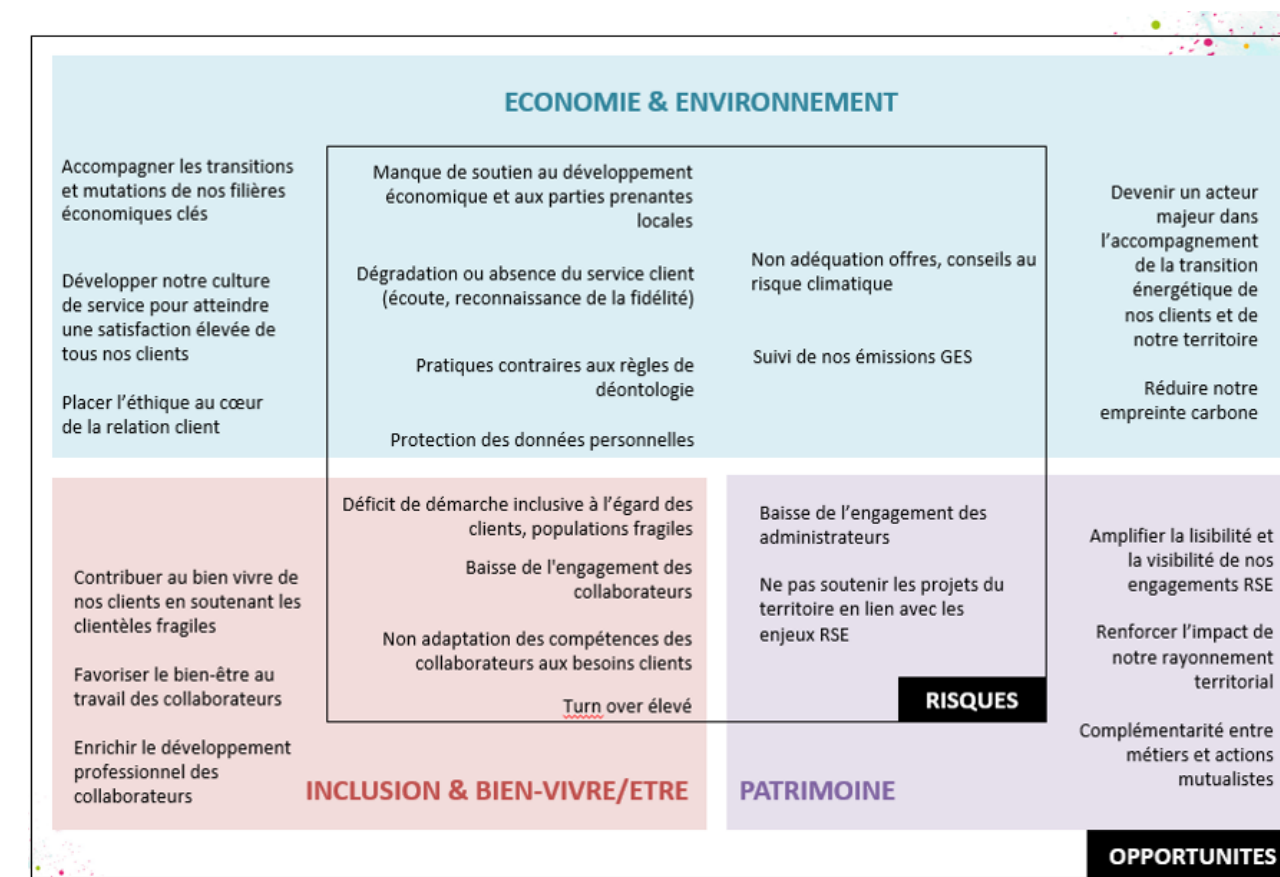
### 2.1.5.4 Définition des politiques, plans d'action et indicateurs de performance

Pour chaque risque majeur, les experts identifiés ont recueilli et présenté les politiques associées de la Caisse Régionale et les plans d'action réalisés sur l'année de référence. Ce recueil réalisé sous le pilotage du Responsable RSE permet de référencer et valoriser les engagements RSE du Crédit Agricole des Savoie.

Afin de matérialiser le niveau de maîtrise, des indicateurs de performance chiffrés par risque sont identifiés. Ils sont sélectionnés de manière à obtenir dans la mesure du possible un ratio, c'est-à-dire une mise en rapport de variables, et non de la data brute.

Ces indicateurs permettent également de mesurer l'efficacité des politiques et des actions mises en place et d'observer les évolutions annuelles.

### 2.1.5.5 Cartographie



## 2.2 POLITIQUES ET PLANS D'ACTIONS 2021

### 2.2.1 PILIER 1 : ÉCONOMIE ET ENVIRONNEMENT - « RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DE NOS CLIENTS ET DES FILIÈRES CLÉS AINSI QUE CELLE DE NOTRE ENTREPRISE »

En tant que banque coopérative, le Crédit Agricole des Savoie est historiquement engagé pour accompagner les territoires et les transitions. Son ancrage territorial et sa proximité avec ses clients le mettent au cœur des enjeux économiques et sociétaux.

Le Crédit Agricole des Savoie mesure depuis 2019 son indice d'engagement sociétal (IES).

À partir d'une enquête menée auprès de clients et de prospects, cet indice permet de mettre en lumière la façon dont les parties prenantes du territoire des Savoie perçoivent la Caisses régionale sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

#### 2.2.1.1 Contribuer au développement économique local, représenter et soutenir les parties prenantes locales

##### Risque identifié :

Absence de contribution au développement économique local et insuffisance de représentation et de soutien aux parties prenantes locales.

##### Politique :

Premier financeur de l'économie locale, le Crédit Agricole des Savoie est une banque engagée sur son territoire. Il contribue activement au développement économique local en finançant particuliers, agriculteurs, tourisme (remontées mécaniques, etc.), industries, commerces... Il se mobilise naturellement pour soutenir l'économie, l'entrepreneuriat et l'innovation de son territoire.

La politique est formalisée dans le plan d'action du Village by CA, revu et présenté en conseil d'administration annuellement, et également dans le plan d'action du service Animation et Développement des professionnels.

##### Actions 2021 :

##### • Soutenir les entreprises locales

Le Crédit Agricole des Savoie a réalisé différentes actions auprès des professionnels et entreprises telles que :

- La poursuite de l'accompagnement des entreprises fragilisées par la crise sanitaire, par le biais de nouveaux PGE<sup>(6)</sup> ou de la transformation ou report des PGE existants, ainsi que des pauses crédits<sup>(7)</sup>.
- Le développement de partenariats avec les différents acteurs locaux d'aide à la création et au développement d'entreprise (Réseau Initiative, réseau Entreprendre, France Active, Chambres consulaires) et la mise à disposition d'enveloppes remboursables à taux 0.
- La distribution accrue de prêts tremplin<sup>(8)</sup> à taux 0 pour accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprise (75 en 2021 pour 1,3 M€).
- L'organisation de 2 cafés de la création : 1 café de la création virtuel en février et 1 café de la création le 1<sup>er</sup> décembre à Albertville, dont l'objectif est de mettre en contact les porteurs de projet et les professionnels de la création d'entreprise (banquiers, experts-comptables, avocats, notaires, réseaux d'accompagnement, pouvoirs publics).

##### • Accélérer l'innovation entrepreneuriale avec le Village by CA des Savoie

Le Groupe Crédit Agricole a mis en place son propre réseau d'accélérateurs de start-up : 42 Villages mailent le territoire et totalisent plus de 1 200 startups accompagnées depuis 2014 et près de 730 entreprises partenaires.

Le Village by CA des Savoie, fondé en 2017 et implanté sur le site du Bourget du Lac, favorise le développement de startups à fort potentiel et la transformation des acteurs économiques et institutionnels locaux. Il met à la disposition des bénéficiaires un espace d'échanges et de collaboration ainsi qu'un écosystème facilitateur composé d'entreprises partenaires, d'experts et de contacts utiles. À cela s'ajoute un programme d'accompagnement complet et sur mesure.

En 2021 :

- 11 nouvelles startups ont intégré le Village by CA des Savoie pour un accompagnement de 2 ans.

- 7 nouveaux partenaires, entreprises phares du territoire, ont choisi de rejoindre la dynamique du Village by CA des Savoie pour renforcer leur stratégie d'innovation.

- Le Village a également accompagné la première promotion de 7 start-up de l'Alpes Tourisme Lab, premier incubateur-accelérateur français dédié aux innovations pour l'économie du tourisme de montagne. Ce dispositif, créé en partenariat avec trois autres structures (la French Tech in the Alps-Chambéry, l'incubateur Savoie Technolac de Chambéry Grand Lac Économie et le Cluster Montagne) a pour but d'apporter aux acteurs du secteur des solutions innovantes pour la montagne de demain : énergie, habitat, réduction d'impact, mobilité ou encore nouveaux modèles d'attractivité.

#### Indicateurs de performance

| Indicateurs                                                                                                        | 2019       | 2020           | 2021             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------|------------------|
| Nombre de startups accompagnées depuis l'ouverture du Village (en cumul)                                           | 12         | 23             | 34               |
| Evolution du nombre de startups accompagnées depuis l'ouverture du Village                                         | 25 %       | 50 %           | 48 %             |
| Nombre d'emplois créés par les startups accompagnées sur l'année écoulée                                           | 71 emplois | 17 emplois     | 52 emplois       |
| Taux moyen d'évolution du Chiffre d'Affaires des startups sur l'année                                              | nc         | 123 %          | 121 %            |
| Montant des levées de fonds réalisées par les startups accompagnées par le Village depuis son ouverture (en cumul) | 5 800 000  | 6 700 000      | 9 200 000        |
| Nombre d'événements business ou d'accompagnement organisés par le Village                                          | -          | 15             | 97               |
| Nombre de prêts Tremplin réalisés                                                                                  | -          | 16 pour 256 k€ | 75 pour 1 300 k€ |

(6) Le prêt garanti par l'Etat (PGE) est un prêt octroyé par une banque à une entreprise ou un professionnel, en dépit de la forte incertitude économique générée par le COVID19, grâce à la garantie apportée par l'Etat sur une partie très significative du prêt.

(7) Elle permet de différer le paiement d'une échéance en la reportant en fin de prêt ou en la répartissant sur la durée restant à courir.

(8) Prêt à moyen terme amortissable, sans garantie, remboursable sur 84 mois maximum, destiné à financer les clients et prospects accompagnés par une structure d'aide à la création ou à la reprise d'entreprise partenaire du CADS et/ou répondant à des critères RSE

### 2.2.1.2 Proposer des produits, offres et conseils en adéquation avec les changements climatiques

#### Risque identifié :

Non-adéquation de nos produits, offres et conseils aux conséquences du changement climatique.

#### Politique :

Dans le cadre de son projet d'entreprise CARE mis en place en 2019, le Crédit Agricole des Savoie a affirmé son engagement sur le climat à travers sa vision « Tous en confiance, avec passion, pour nos clients et les Savoie ». Il affiche ainsi sa volonté de s'engager pour son territoire en étant un acteur du développement durable des Savoie et de ses mutations.

Cela s'est traduit en 2021 par la validation collective d'une note d'intention sur le changement climatique et environnemental pour partager les convictions de la caisse et apporter un cadre à ses actions. Chaque Direction a ensuite construit un plan d'actions en lien avec son périmètre. Il existe également une politique dédiée à la transition agricole.

#### Actions 2021 :

- **Calculer les émissions de GES associées au portefeuille de financement et d'investissement de la Caisse**

Pour réaliser ce calcul, le Groupe Crédit Agricole a mis en œuvre depuis 2011 une méthodologie de

quantification développée à sa demande par la chaire Finance et Développement durable de Paris-Dauphine et de l'École polytechnique. Pour pouvoir communiquer plus facilement en interne et en externe, l'outil P9XCA a été rebaptisé SAFE (Single Accounting of Financed Emissions methodology) au cours de l'année 2021.

Cette méthodologie est préconisée depuis 2014 pour les banques de financement et d'investissement par le guide sectoriel pour le secteur financier "Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre" publié par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises et l'association Bilan Carbone. Elle permet de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur de l'empreinte carbone des émissions financées.

SAFE permet de réaliser une cartographie sectorielle et géographique des émissions financées. Les émissions de gaz à effet de serre sont affectées aux acteurs économiques selon leur capacité et leur intérêt économique à les réduire sur la base d'une affectation qualifiée "par enjeu", par opposition à l'allocation usuelle "par scope".

Au-delà de l'aspect quantification, la réalisation d'une telle cartographie permet au Crédit Agricole des Savoie d'identifier les secteurs prioritaires nécessitant le développement de politiques sectorielles RSE. Il publie cette cartographie dans sa DPEF depuis 2020.

| Macro-secteurs  | GES Teq Co2<br>Encours 2018 | GES Teq Co2<br>Encours 2019 | GES Teq Co2<br>Encours 2020 |
|-----------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Agriculture     | 148 411                     | 156 704                     | 190 497                     |
| Construction    | 143 480                     | 158 002                     | 206 007                     |
| Énergie         | 3 751                       | 3 749                       | 4 602                       |
| Industrie       | 48 397                      | 54 325                      | 65 558                      |
| Transport       | 155 482                     | 169 944                     | 221 496                     |
| Services        | 0                           | 0                           | 0                           |
| Déchets         | 22 334                      | 23 304                      | 26 149                      |
| Administration  | 5                           | 5                           | 6                           |
| Autres services | 0                           | 0                           | 0                           |
| <b>TOTAL</b>    | <b>521 861</b>              | <b>566 035</b>              | <b>714 315</b>              |

- **Mettre en œuvre une démarche de questionnement des clients sur leurs actions RSE**

Le Crédit Agricole des Savoie a utilisé la trame de questionnement proposée par le Groupe Crédit Agricole pour construire sa propre démarche d'échange avec ses clients du marché Entreprises (>3M€ de Chiffre d'Affaires).

Lors de l'étude d'un dossier de financement ou de certains rendez-vous avec nos clients, nous les interrogerons sur les différents pavés de leur maturité RSE. L'échange porte sur des critères environnementaux, sociaux mais aussi de gouvernance et il permet d'aboutir à une note indicative sur le nombre d'actions ou la prise en compte de certains thèmes extra-financiers dans la stratégie de l'entreprise (relations aux fournisseurs, autonomie énergétique). Cet « Eclairage ESG » permet d'avoir, avec chaque client, un échange complémentaire aux questionnements techniques et financiers habituels. L'ambition était de rencontrer 40 % des entreprises en 2021 pour tendre vers 100 % fin 2022. Cet état des lieux pourra servir à un plan d'animation de notre portefeuille sous l'angle des transitions énergétique et écologique. En 2021, 228 clients ont été rencontrés et 20 % des clients de plus de 3M€ de flux domiciliés dans nos livres.

- **Intégrer le risque climatique dans les offres commerciales**

Sur **les marchés spécialisés**, plusieurs actions ont été menées autour de l'investissement en 2021 :

- Mise en marché du Crédit-Bail à destination des objets à faible impact énergétique tels que les éclairages LED, la mobilité verte et l'auto consommation solaire (offres Green Solutions). La Caisse Régionale souhaite accélérer la dynamique commerciale sur les Green Solutions et a fixé des ambitions pour 2022 : atteindre 10 % des ambitions de CBM<sup>(9)</sup> et 5 % des ambitions en prêt MLT<sup>(10)</sup> pour les entreprises et 10 % pour les professionnels.
- Plan de communication en avril et octobre pour faire connaître les nouvelles offres à plus de 17 500 clients professionnels, agriculteurs et entreprises ciblées
- Communication sur les prêts à moyen long terme verts dans l'espace sécurisé des clients professionnels et agriculteurs
- Offre crédit à la consommation à conditions préférentielles dédiée aux professionnels de la Montagne, dans la continuité de 2020

Sur **le marché des Particuliers**, le plan Marketing a fixé 3 priorités clients. Elles se sont traduites par des actions concrètes :

1. La rénovation énergétique : quel financement proposer ?
  - > Révision des taux du Prêt Economie d'Énergie (PEE) afin qu'ils soient plus compétitifs au vu du contexte de taux.
  - > Action de communication à destination des clients Banque Privée pour les inciter à rénover leur logement (locatif, secondaire et principal), en lien avec le simulateur d'économie d'énergie PEPZ.
  - > Action promotionnelle sur le Prêt Conso Travaux en avril pour inciter les clients à rénover leur habitation (chaudière, isolation...) → 9 M€ de prêts réalisés pour 448 dossiers soit 4 % des prêts consommation (Gamme Sofinco prêt à consommer).
2. La mobilité douce : comment remplacer un vieux véhicule par un modèle plus écologique ?
  - > Plusieurs animations sur l'année autour du financement des véhicules à faible émission de carbone → 17 M€ de prêts réalisés pour 875 dossiers soit 20 % des prêts à consommer Auto.
  - > Création d'une offre de financement pour les véhicules 100 % électrique avec un taux décoté.
  - > Animation régulière du partenariat avec l'enseigne D-Vélos qui propose une solution de financement CADS pour tout achat d'un 2 roues → 200 K€ de prêts réalisés pour 45 dossiers.
3. Comment redonner du sens à ses placements financiers ?
  - > 2 web conférences en avril et septembre sur les solutions fonds ISR PREMUNDI<sup>(11)</sup>.
  - > Diffusion en décembre d'un podcast à destination des clients haut de gamme gérés en Banque Privée, autour des enjeux des investissements responsables.
  - > Animation sur le thème du reboisement (1 contrat Assurance Vie signé = 1 arbre planté).
  - > Organisation en septembre d'un jeu interne « Agir Pour Demain » afin de faire connaître les solutions ISR aux conseillers du réseau commercial.

(11) <https://www.credit-agricole.fr/ca-des-savoie/particulier/conseils/patrimoine/guide-bourse/comprendre-la-finance-responsable.html>

(9) Crédit-Bail Mobilier (10) Prêt Moyen Long Terme

Pour aiguiller les clients et prospects dans leurs projets éco durables, la totalité des offres éco responsables ainsi que des dossiers conseils sont désormais disponibles sur le site internet de la Caisse<sup>(12)</sup>.

C'est une dynamique que le Crédit Agricole des Savoie souhaite poursuivre en 2022, aussi elle a intégré la dimension RSE dans ses objectifs commerciaux :

- Eco PTZ & PEE : atteindre 20 M€ de production à fin 2022.
- Prêt Conso Travaux / Auto vert : réaliser 52 M€, soit 15 % de la production totale conso.
- Les Fonds « Participer aux défis de climatiques » doivent représenter 15 % des encours de Valeurs mobilières.

Pour soutenir cette stratégie, le Plan Marketing 2022 est résolument tourné vers ces enjeux climatiques et ce sur tous les marchés.

### • Prendre en compte le risque climatique dans le financement des projets du territoire

En 2021, 2 projets phares sur le territoire des Savoie ont été accompagnés :

- Funiflaine : Il s'agit d'un ascenseur valléen, c'est-à-dire une télécabine qui transportera à horizon 2025 des passagers et une partie de marchandises vers la station de Flaine en partant de la vallée de l'Arve (Magland). Cet appareil sera une alternative forte en matière de mobilité douce par rapport à la route (500 000 personnes transportées par an, soit une réduction de 85 000 voitures, 500 camions et 100 bus). Ce projet de 88 M€ est porté par 4 associés à hauteur de 25 % chacun : POMA, CDA, ATMB et CADS. Le CADS intervient donc en tant qu'actionnaire (2,5 M€ de fonds propres sur un total de 10 M€) et en tant que banquier en co-arrangeant la dette à hauteur d'un tiers.
- Réhabilitation du site du Montanvers à Chamonix : C'est un site historique qui domine la merveilleuse « mer de glace » dont on observe malheureusement la fonte spectaculaire depuis de nombreuses années avec une accélération forte ces dernières années. Le projet de l'ordre de 53 M€ sur la durée de la Délégation de Services Publics, vise à réhabiliter le site du Montanvers :
  - Création d'une nouvelle télécabine pour remplacer les escaliers et faciliter l'accès à la mer de Glace.

- Construction d'un centre d'interprétation des glaciers et du climat, qui aura une vocation scientifique et pédagogique pour bien faire comprendre les enjeux climatiques et les impacts sur la fonte des glaciers.

Le CADS y est associé à hauteur de 10 %, aux côtés de La Compagnie du Mont-Blanc (60 %) et de la Banque des Territoires (30 %). Le CADS participe également au financement en tant que banquier.

### • Accompagner la transition énergétique de la filière agricole

Le Crédit Agricole des Savoie commercialise depuis fin 2019 une offre BIO HVE<sup>(13)</sup> qu'il propose à ses clients agriculteurs, à savoir notamment :

- Des prêts adaptés :
  - Prêt Trésorerie BIO ou HVE : sur 60 mois maximum avec un différé de remboursement jusqu'à 24 mois.
  - Prêt Investissement BIO ou HVE : sur 84 mois maximum avec un différé de remboursement jusqu'à 36 mois.
- Un accompagnement par un chargé d'entreprises agricoles.
- Une participation financière de 200 € pour contribuer aux frais d'étude et de formation préalables à la certification Bio ou HVE.

Une formation de tous les conseillers agricoles aura lieu en 2022 sur les transitions agricoles.

La Caisse Régionale a organisé le 12 octobre 2021 une conférence réunissant les acteurs du territoire (agriculteurs et organisations professionnelles agricoles) ainsi que deux classes de BTS du Lycée Reinach. La thématique était la suivante : changement climatique et nouvelle PAC : conséquences et opportunités pour l'agriculture des Savoie.

La Caisse Régionale a poursuivi en 2021 son accompagnement de différentes organisations professionnelles agricoles sur la question des transitions agricoles :

- Accompagnement via un agri projet de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc sur un projet de SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) à horizon 2023. Le projet est en phase d'étude et concerne le développement d'espaces tests en maraîchage avec 5 unités de production (type ceinture verte).

- Accompagnement via un agri projet de l'AFTALP (Association des Fromages Traditionnels des Alpes Savoyardes) pour sécuriser 125 captages en alpage pour que les exploitants agricoles puissent avoir un accès à l'eau en été.
- Participation au budget annuel de l'AEGR (Association d'Etude et de Gestion des Risques Climatiques) : lutte contre la grêle (aléas climatiques de plus en plus fréquents) avec des procédés techniques respectueux de l'environnement.

- Partenariat de la journée FDCUMA (Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) du 17 juin sur le désherbage mécanique en viticulture et arboriculture (baisse des désherbants chimiques).
- Aide financière pour l'acquisition de stations météo du Syndicat Régional des Vins de Savoie. L'objectif est d'améliorer le bulletin viticulture et d'être plus précis dans les traitements (moins de traitements).

### Indicateurs de performance

| Indicateurs                                                                                       | 2019           | 2020                | 2021              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------|-------------------|
| Financements EnR sur Marchés Spécialisés : réalisations annuelles                                 | 7,6 Millions € | 13,1 Millions €     | 8 Millions €      |
| Financements EnR sur Marchés Spécialisés : encours                                                | -              | -                   | 43,3 Millions €   |
| Financements EnR sur Marchés Spécialisés : nombre de prêts                                        | 43             | 26                  | 33                |
| Autres prêts verts sur Marchés Spécialisés hors EnR : réalisations annuelles                      | 0,3 Millions € | 0,4 Millions €      | 3,3 Millions €    |
| Prêts rénovation énergétique sur Marché des Particuliers <sup>(14)</sup> : réalisations annuelles | 6 Millions €   | 11 Millions €       | 15,1 Millions €   |
| Prêts rénovation énergétique sur Marché des Particuliers : encours                                | -              | -                   | 54,6 Millions €   |
| Prêts rénovation énergétique sur Marché des Particuliers : nombre de prêts                        | 370            | 669                 | 909               |
| Prêts consommation verts <sup>(15)</sup> : réalisations annuelles                                 | 6,3 Millions € | 13,9 Millions €     | 20 Millions €     |
| Prêts consommation verts : encours                                                                | -              | -                   | 40,2 Millions €   |
| Prêts consommation verts : nombre de prêts                                                        | 406            | 871                 | 1 065             |
| % d'éclairages ESG réalisés auprès des clients entreprises                                        | -              | -                   | 22 %              |
| Fonds ESG <sup>(16)</sup> détenus par nos clients : montant des encours                           | -              | 655 Millions €      | 768 Millions €    |
| Évolution des fonds ESG détenus par nos clients                                                   | -              | -                   | 17 %              |
| Prêts accordés à des exploitations BIO ou HVE                                                     | -              | 10 dossiers, 164 K€ | 7 dossiers, 69 K€ |
| % de jeunes agriculteurs (JA) installés en Bio/HVE sur l'ensemble des JA installés par la CR      | -              | -                   | 25 %              |

(14) Eco prêt à taux 0, prêt travaux verts, prêt économie d'énergie

(15) Prêts à la consommation D Vélos et véhicule vert

(16) D'après le reporting AMUNDI, qui comprend les fonds classés 6, 8 et 9 dans la classification SFRD

(12) <https://www.credit-agricole.fr/ca-des-savoie/particulier/informations/s-engager-pour-le-developpement-durable.html>

(13) HVE = Haute Valeur Environnementale

### 2.2.1.3 Développer une culture de l'excellence et améliorer la satisfaction de nos clients

#### Risque identifié :

Dégradation ou absence de notre service client : l'écoute des clients et la reconnaissance de leur fidélité

#### Politique :

La proximité du Crédit Agricole avec ses clients est une force au service d'une relation de confiance et d'expertise durable. Elle donne à la Caisse Régionale une bonne connaissance de son territoire et des besoins spécifiques de ses clients.

L'écoute, la qualité du service et la reconnaissance des clients sont des éléments-clés de cette relation et leur absence peut entraîner une fuite des clients vers des solutions concurrentes. Ces risques potentiels sont traités quotidiennement de manière à atteindre l'excellence relationnelle avec les clients.

#### Actions 2021 :

##### • Écouter nos clients pour favoriser l'excellence relationnelle

Pour améliorer en continu la satisfaction clients, la Caisse Régionale leur donne régulièrement la parole. Le dispositif IRC- **I**ndice de **R**ecommandation **C**lient-, constitue un indicateur de la qualité de service. Il évalue la propension des clients à recommander le Crédit Agricole des Savoie et mesure ainsi leur attachement et leur fidélité. Les informations recueillies, complétées par le suivi et l'analyse des réclamations, sont très utiles pour faire progresser dans les différents points de vente ou services.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La satisfaction client se mesure par une série d'enquêtes harmonisées au sein des Caisses régionales, qui permettent de dégager deux types de résultats :

- une note de recommandation qui mesure la satisfaction des personnes sondées sur une échelle de 1 à 10 et la capacité des clients à recommander le Crédit Agricole ;

- un indice de recommandation client (IRC), fondé sur la différence entre les pourcentages de clients "promoteurs" et "détracteurs" dans l'échantillon des personnes ayant répondu.

#### Indice de recommandation client (IRC)



Les scores IRC stratégique en 2021 sont :

- IRC stratégique PART : + 4 (- 3 en 2020)
- IRC stratégique PAT géré en Banque Privée : - 5 (+ 33 en 2020), une réorganisation des portefeuilles explique cette baisse.
- IRC stratégique PRO : + 5 (-1 en 2020)
- IRC stratégique AGRI : + 9 (+ 4 en 2020)
- IRC ENT : + 29 (+ 20 en 2020)

Pour l'année, les indicateurs qualité choisis et mesurés mensuellement par la Caisse sont :

- La joignabilité
- La réactivité avec le taux de réclamations traitées en 15 jours calendaires, ainsi que le taux de rappel suite à une réclamation.
- La proactivité avec le taux d'utilisation de l'outil Connexion, ainsi que le taux de rappel des clients ayant répondu à l'IRC.
- La relation conseil avec la moyenne des notes des avis google laissés sur nos pages agence, le nombre d'irritants clients résolus dans le cadre d'un plan de bataille irritant mis en place au sein du CADS, le % de clients informés lors d'un changement conseiller (départ et arrivé).

##### • Prendre soin de nos clients fidèles

La reconnaissance de la fidélité est l'une des attentes principales des clients. C'est pourquoi dans le cadre du projet d'entreprise de la Caisse, un groupe de travail a planché sur ce thème. Fin 2021, des avantages bancaires et non-bancaires ont été proposés aux clients fidèles tels que :

- La possibilité d'entrer en contact avec les espaces habitats du CADS, en complément de l'agence de proximité ;
- La remise de cadeaux (cadeaux locaux, magazines uni-media, ...);
- Des remises tarifaires.

Certaines de ces initiatives seront poursuivies en 2022 et seront complétées d'une communication adressée aux clients non fidèles, à qui il manque un univers de besoin pour être considérés comme clients fidèles. La réussite de ce projet sera mesurée grâce à plusieurs indicateurs, notamment l'IRC.

##### • Mieux servir nos clients et mieux travailler ensemble en revisitant notre modèle relationnel

Le modèle relationnel est en cours de déploiement au Crédit Agricole des Savoie. Il a été co-construit par 3 000 clients et 3 000 collaborateurs de 25 Caisses régionales, pour mieux répondre aux attentes exprimées par les clients en matière de proximité, expertise, proactivité, suivi... Centré sur le client et le collaborateur, il apporte un changement de culture dans nos relations. Il place la satisfaction et l'intérêt de nos clients et de nos collaborateurs au cœur de nos actions et de nos attentions. Il donne des clefs pour adopter une posture d'excellence.

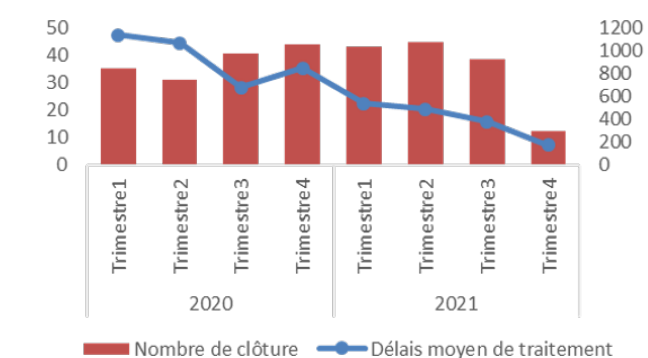
Il s'appuie sur 4 leviers :

- **La symétrie des attentions** : bien s'occuper de nous, pour bien s'occuper de nos clients.
- **L'implication de chacun** : We care = Chacun est acteur et responsable de cette dynamique.
- **Des pratiques communes** : Elles offrent à nos clients un service de même qualité quel que soit son interlocuteur.
- **Un modèle qui évolue et s'adapte à chacun.**

Si le cadre 100 % Digital est une donnée d'entrée, la dimension humaine est vitale pour réussir, c'est le facteur de différenciation que nous devons développer. L'atteinte de notre objectif (devenir n° 1 en IRC) passera par l'interaction humaine, le supplément d'âme que l'on va offrir au client qui va le surprendre et lui donnera envie de parler de nous, de revenir et nous recommander.

##### • Poursuivre l'optimisation en continue du processus réclamation

- **Pilotage** :
  - > Envoi mensuel à chaque manager des réclamations ouvertes depuis plus de 30j dans son entité.
  - > Accompagnement de chaque entité par l'unité satisfaction client, pour faire la voiture-balai sur les réclamations en cours de plus de 60 j.
  - > Enquête de satisfaction avec levée de l'anonymat proposée aux clients pour pouvoir les rappeler et analyser en profondeur leur retour.
- **Animation** : Recensement des bonnes pratiques managériales pour piloter les réclamations
- **Réclamations CA chèque** : Elles représentent 50 % du volume des réclamations. Évolution du processus, afin que l'entité CA Chèque puisse émettre directement la réponse aux clients, sans passer par le conseiller CADS.



Graphique de l'évolution des volumes et des délais de traitement des réclamations.



Engager un plan de mobilité global

En 2021, la Caisse Régionale a déployé un plan de mobilité pour inciter ses collaborateurs à privilégier des modes de déplacement plus respectueux de la qualité de l'air, tant pour les trajets professionnels que domicile-travail.

Ce plan de mobilité se traduit par :

- Le renouvellement progressif de la flotte de véhicules par des véhicules électriques ou hybrides. Cela vaut pour les véhicules de service, de direction, mais également les navettes intersites. En 2021, 4 voitures électriques ont été mises à disposition des collaborateurs en remplacement des 2 bus thermiques, pour faire la navette entre les sièges sociaux.
- La mise à disposition des collaborateurs de 20 vélos électriques en 2021 pour effectuer le trajet domicile/travail ou les déplacements professionnels.

Définir une politique d'achats responsables

Le Crédit Agricole des Savoie applique la politique achats du Groupe Crédit Agricole avec notamment l'intégration d'un pavé RSE dans le dossier d'appels d'offres, complétant les autres critères de choix : volet financier, étude du fournisseur (cotation BDF, localisation, dirigeants...), engagement de service, offre technique et de service. La RSE représente 15 % du critère de choix, avec un poids de 10 pour le questionnaire RSE et 5 pour l'ancrage local, afin de favoriser les fournisseurs locaux.

Par cette politique d'achats responsables, la Caisse Régionale encourage ses fournisseurs à faire évoluer leurs pratiques et les fédère autour des enjeux écologiques.

Diminuer nos émissions de GES en limitant les déplacements

Les émissions de Gaz à effet de serre (GES) générées par les déplacements des collaborateurs de la Caisse Régionale sont limitées cette année encore, pour deux raisons :

- Le contexte sanitaire a rendu obligatoire le télétravail sur certaines périodes de l'année
- La Caisse Régionale a signé le 1/03/2021 un accord<sup>(17)</sup> relatif à l'organisation du temps de travail qui autorise les collaborateurs à effectuer 1 jour de télétravail par semaine.

En 2021, la Caisse a ainsi économisé près de 2,4 millions de km, soit 575 Tonnes équivalent Co<sup>2</sup>.

(17) Voir paragraphe 2.2.2.2



Indicateurs de performance

| Indicateurs                                                                       | 2019                                                          | 2020                                    | 2021                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Suivi de nos émissions de Co2                                                     | 24 711 teq Co2                                                | pas de bilan carbone                    | Étude bilan carbone réalisée au T1 2022 |
| Suivi de nos émissions de Co2 par collaborateur                                   | 10,2 teq Co2 / collaborateur                                  | pas de bilan carbone                    | Étude bilan carbone réalisée au T1 2022 |
| Évolution de nos émissions de Co2 entre 2015 et 2018                              | Baisse de 13,6 % au global<br>Baisse de 7 % par collaborateur | pas de bilan carbone                    | Étude bilan carbone réalisée au T1 2022 |
| Suivi de la consommation d'énergie des sites et agences                           | 1 378 teq Co2                                                 | 1 211 teq Co2                           | 1 750 teq Co2                           |
| Évolution de la consommation d'énergie des sites et agences                       | Baisse de 20 %                                                | Baisse de 12 %                          | Hausse de 45 % <sup>(18)</sup>          |
| Consommation de papier par collaborateur                                          | 116 125 kg / 2 468 ETP (CDI+CDD) = 47 kg                      | 96 000 kg / 2 483 ETP (CDI+CDD) = 39 kg | 87 412 kg / 2 531 ETP (CDI+CDD) = 35 kg |
| Évolution de la consommation de papier par collaborateur                          | Baisse de 8 %                                                 | Baisse de 17 %                          | Baisse de 10 %                          |
| Quantité de déchets recyclés en kg                                                | 150 tonnes                                                    | 117 tonnes                              | 106 tonnes                              |
| Évolution de la quantité de déchets recyclés en kg                                | Hausse de 4 %                                                 | Baisse de 22 %                          | Baisse de 9 %                           |
| Nombre de km parcourus par collaborateur (trajet domicile - travail)              | 38 km AR / jour                                               | pas de bilan carbone                    | 51 km AR / jour                         |
| Évolution du nombre de km parcourus par collaborateur (trajet domicile - travail) | hausse de 23 %                                                | pas de bilan carbone                    | hausse de 35 %                          |
| Nombre de jours de télétravail                                                    | -                                                             | 69 936                                  | 46 993                                  |
| % de jours en télétravail sur l'année                                             | -                                                             | 14 %                                    | 10 %                                    |

(18) Depuis 2021, le site d'Annecy est chauffé au gaz. Or, le gaz génère 3 fois plus de Co2 que l'électricité utilisée les années précédentes, d'où la hausse affichée.

### 2.2.1.5 Adopter une culture éthique

#### Risque identifié :

Pratiques contraires aux règles de déontologie et d'éthique de la CR et insuffisance de protection des données personnelles.

#### Politique :

Respect, transparence, loyauté, sécurité : ces valeurs fondatrices du Crédit Agricole ont été affirmées dans une charte éthique groupe Crédit Agricole, puis déclinées dans les codes de conduite propres à chaque Caisse Régionale, ainsi que dans les engagements relationnels. Ces valeurs font du Crédit Agricole des Savoie un tiers de confiance qui protège l'intérêt de ses clients à chaque étape de la relation. Ces derniers sont conseillés en toute objectivité, prennent leur décision en ayant le temps de la réflexion, et ont la possibilité de changer d'avis sans être pénalisés. Un dispositif de contrôles internes permet de garantir le respect permanent des règles de déontologie régissant la profession.

#### Actions 2021 :

##### • Placer l'éthique au cœur de notre relation client

Le Crédit Agricole s'est doté en 2017 d'une Charte éthique commune à l'ensemble du Groupe. Cette Charte reprend les principes d'actions et de comportements éthiques à respecter dans le quotidien des collaborateurs vis-à-vis des clients, de la société et des autres collaborateurs. Elle formalise une banque loyale, multicanale, ouverte à tous et permettant à chacun, par notre conseil, d'être accompagné dans le temps et de pouvoir décider en toute connaissance de cause.

En 2021, le Crédit Agricole des Savoie a mis à jour son Code de Conduite Général, intégrant le code de conduite anti-corruption. Il s'agit d'un guide pédagogique décliné de la Charte éthique, qui vise à guider les actes des collaborateurs et à les aider à prendre des décisions, en respectant les règles éthiques et les valeurs du Groupe Crédit Agricole et de la Caisse Régionale :

- En matière de relations avec les clients et les fournisseurs ;
- En matière sociale, environnementale et sociétale ;
- En matière de protection et de réputation du Crédit Agricole des Savoie et du Groupe ;
- En matière de lutte anticorruption.

##### • Veiller aux intérêts de nos clients

La segmentation de la clientèle permet au Crédit Agricole des Savoie de mieux connaître ses clients et de leur apporter des réponses appropriées, aussi bien sur les produits et services, que sur les moyens de communication avec leur banque. Les conseillers sont formés régulièrement en fonction des besoins de leurs clients et leur apportent ainsi toute l'expertise nécessaire à un conseil de qualité. Agir dans l'intérêt du client a toujours été une priorité de l'entreprise et se traduit par la garantie d'un conseil objectif et désintéressé. Depuis 2012, le Crédit Agricole des Savoie a mis en place des engagements relationnels, visant à instaurer une relation de confiance fondée sur l'écoute de ses clients. Ces engagements réaffirment certains principes collectifs naturels tels que la proposition alternative de vente aux clients et le fait qu'un conseiller n'a aucun intérêt à proposer un produit plutôt qu'un autre.

Le dispositif clientèle en situation de fragilité financière vise quant à lui à protéger les intérêts des clients fragiles, en détectant notamment les situations difficiles le plus en amont possible, pour apporter un accompagnement adapté (cf. paragraphe 2.2.2.1).

##### • Être transparent et clair dans la relation bancaire et aider le client à bien décider

Le Crédit Agricole des Savoie diffuse sur son site internet plusieurs guides thématiques, des conseils et des vidéos pour faciliter la prise de décision et la réalisation des projets de ses clients.

En matière d'assurance vie plus spécifiquement, un Document d'Informations Clés contenant des renseignements normalisés sur le contrat proposé (durée, fiscalité, frais) est systématiquement remis au client pour lui permettre de comparer les différents produits existants sur le marché.

Les conditions tarifaires sont affichées dans toutes les agences et sur le site internet : ca-des-savoie.fr. Le Crédit Agricole des Savoie veille à proposer des tarifs en phase avec le marché, combinant les intérêts clients et les impératifs de fonctionnement de l'entreprise.

Dans un environnement complexe, le Crédit Agricole veut donner au client toutes les clés pour l'aider à bien choisir. Cela exige une mobilisation de toutes les expertises pour lui offrir un conseil personnalisé.

Ainsi dans leurs pratiques, les conseillers proposent toujours un produit en expliquant clairement ses avantages et ses limites grâce à une fiche Mémo, qui synthétise l'essentiel à savoir sur le produit. Ceci afin que le client puisse prendre une décision de manière objective et transparente.

« Trajectoires Patrimoine » rend les clients encore plus acteurs de leurs choix. Cet outil permet aux clients de co-construire, sur tablette, avec l'aide de leur conseiller en agence, une solution personnalisée pour constituer, protéger ou encore optimiser leur patrimoine en fonction de leurs projets. Il s'agit d'une démarche globale reprenant les finances personnelles, les placements, l'immobilier du client mais également la protection, la prévoyance... L'objectif est d'améliorer la vision qu'ont les clients de leur budget et leur patrimoine pour les aider à se projeter dans l'avenir.

##### • Prévenir la fraude et lutter contre la corruption

La prévention de la fraude vise à préserver les intérêts de la banque et à protéger les clients. La lutte contre la fraude comporte plusieurs thématiques comme l'évasion fiscale, le blanchiment des capitaux, la corruption et le respect des dispositifs inhérents aux sanctions Internationales. Pour faire face à la complexification des modes opératoires, comme la cybercriminalité, la Caisse investit régulièrement pour lutter contre la fraude, notamment aux moyens de paiement et virements frauduleux.

Les collaborateurs sont ainsi régulièrement formés et sensibilisés au sujet, afin de développer leur vigilance à l'égard d'opérations atypiques et l'acquisition de réflexes adaptés à chaque situation. En parallèle, la Caisse Régionale a revu son dispositif de communication interne et externe afin de s'appuyer sur la notion de « tolérance Zéro » prônée par le Groupe.

Enfin, la révision du corps procédural et la nomination d'un référent Caisse Régionale anticorruption ont permis de finaliser les actions en cours telles que la mise en place du code de conduite anticorruption, la formation et la sensibilisation des collaborateurs ainsi que l'intégration du dispositif « Droit d'alerte ». Ce dernier met à disposition des collaborateurs et des tiers un outil permettant la déclaration de faits exceptionnels, lorsque les autres moyens d'escalade ne sont pas accessibles ou pertinents, tout en bénéficiant de la protection des lanceurs d'Alerte, instaurée par la Loi SAPIN 2. Pour finir, un contrôle de la pertinence de l'ensemble des processus liés à ce dispositif a été mis en place.

##### • Déployer un dispositif de contrôles permanents pour une meilleure qualité de service

Un dispositif de contrôles permanents permet de veiller à la bonne adéquation des pratiques commerciales avec les obligations professionnelles d'information, de loyauté, de conseil et de transparence dans la diffusion des produits et services. Les contrôles sont de plusieurs types :

- Conformité des produits : à chaque lancement de produit, processus ou activité, le Comité NAP (Nouvelles Activités, nouveaux Produits) rend un avis permettant de s'assurer que tous les risques liés à la commercialisation auprès de la clientèle ont bien été analysés.

- Conformité et déontologie : le dispositif en place au Crédit Agricole des Savoie vise à regrouper l'ensemble des règles et procédures permettant d'assurer le respect des règles de déontologie, la prévention des conflits d'intérêts et la protection de la clientèle. Les actes de gestion au quotidien, la relation de confiance avec les clients sont ainsi conditionnés par des valeurs universelles telles que l'intégrité, la loyauté, la solidarité, le professionnalisme et des valeurs propres au secteur bancaire telles que la confidentialité et la transparence. Chaque année, les managers réalisent un rappel de la charte de déontologie auprès de leur équipe. L'ensemble des collaborateurs du Crédit Agricole des Savoie sont formés régulièrement à ce thème via des modules sur la conformité au quotidien.

- Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme : le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme repose sur une vigilance constante et l'actualisation de la connaissance client lors de l'entrée en relation puis à fréquence régulière, pendant toute la durée de la relation d'affaires. Il s'appuie sur un dispositif de surveillance des flux de la clientèle, des opérations effectuées avec les pays à risques. Une attention particulière est portée aux Personnes Politiquement Exposées (PPE) et à la clientèle Banque Privée. La Caisse Régionale dispose d'outils de détection déclenchant des alertes suite aux opérations financières réalisées par les clients. Après analyse si le doute persiste, une Déclaration de Soupçon est adressée à TRACFIN.

- Sanctions Internationales : Le dispositif de la Caisse Régionale des Savoie, finalisé en 2021, lui permet de se conformer à la réglementation régie par l'OFAC (Office of Foreign Asset Control), l'Union Européenne, la France, les Politiques internes du

Groupe CA, en évaluant chaque année les risques directs et indirects découlant de ses activités et de celles de ses clients (produits, services, clients et implantations géographiques). Des outils communautaires, permettant quotidiennement de cribler la base clients et filtrer les transactions, sont une aide à la détection de violations éventuelles ou de tentatives de contournement des sanctions. Un programme de formations aux risques de sanctions est dispensé à l'ensemble des collaborateurs présents et administrateurs de la Caisse Régionale. Les événements liés aux sanctions internationales, nécessitant une attention ou une résolution immédiate, suivent un processus d'escalade, pouvant aller jusqu'à la Direction générale de Crédit Agricole SA.

• **Protéger les données personnelles des clients**

Le Crédit Agricole des Savoie attache une importance extrême à la bonne utilisation des données personnelles de ses clients. Leur sécurité et leur confidentialité sont indissociables du métier de banquier. Le Crédit Agricole des Savoie veille donc au respect du Règlement Général pour la Protection des Données dit RGPD, entré en vigueur le 25 mai 2018. Pour protéger les données personnelles des clients en accord avec les valeurs de la caisse et en réponse aux obligations légales, le Crédit Agricole des Savoie a pris des engagements publics au sein de sa « Charte des données personnelles ».

- Les 5 principes majeurs sont :
- Sécurité des données : la sécurisation des données reste la priorité.
  - Utilité et loyauté : nous nous engageons à utiliser les données dans l'intérêt de nos clients.
  - Éthique : nous nous engageons à agir avec éthique et responsabilité en matière de données personnelles.
  - Transparence et pédagogie : nous nous engageons à la transparence et à la pédagogie envers nos clients.
  - Maîtrise des clients : nous nous engageons à laisser la maîtrise à nos clients sur leurs données et l'utilisation qui en est faite.

Conformément à la réglementation, un délégué à la protection des données (DPO) a été nommé en 2018 afin de s'assurer que tout a été mis en œuvre dans l'entreprise pour garantir la conformité. Un registre des traitements réalisés par la Caisse Régionale, est mis à jour régulièrement et tenu à disposition de la CNIL. En 2021, le Crédit Agricole des Savoie a mis jour sa politique de protection des données à caractère personnel. Ce document d'information apporte de multiples précisions/actualisations concernant les bases juridiques des traitements et leur description, les destinataires et fournisseurs de données, les durées de conservation.

**Indicateurs de performance**

| Indicateurs                             | 2019   | 2020   | 2021    |
|-----------------------------------------|--------|--------|---------|
| Taux de conformité sur les formations : |        |        |         |
| "Conformité au quotidien"               | 99,0 % | 99,8 % | 100,0 % |
| "Lutte anti-blanchiment"                | 98,0 % | 99,0 % | 100,0 % |
| "Sanctions internationales"             | 99,0 % | 99,2 % | 100,0 % |
| "RGPD"                                  | 99,1 % | 99,2 % | 100,0 % |
| "Fraude externe"                        | 98,5 % | 99,8 % | 99,9 %  |
| "Fraude interne"                        | 97,8 % | 99,4 % | 100,0 % |
| "Lutte anti-Corruption"                 | 99,1 % | 99,9 % | 99,9 %  |

## 2.2.2 PILIER 2 : INCLUSION, BIEN VIVRE ET BIEN ÊTRE

### - « FAVORISER L'INCLUSION ET ASSURER LE BIEN VIVRE POUR TOUTES LES POPULATIONS, HABITANTS, CLIENTS ET FAVORISER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DES COLLABORATEURS ET LEUR DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL »

#### 2.2.2.1 Favoriser l'inclusion bancaire et assurer le bien vivre pour tous

**Risque identifié :**

Déficit de politique / démarche inclusive de l'entité à l'égard des clientèles fragiles ou populations défavorisées.

**Politique :**

Le **Crédit Agricole des Savoie**, par ses valeurs mutualistes et de proximité, s'engage dans une vraie prise en compte des clients fragiles, tous marchés confondus, en se donnant les moyens de détecter les situations financières difficiles, de les prévenir et les accompagner au mieux. La Caisse Régionale s'est mobilisée pour aider tous les clients touchés à faire face à la crise et participer à la relance. Son ambition : aller vers toujours plus de cohésion, de solidarité, de partage pour devenir la banque de référence en matière sociétale. Son engagement se traduit par des solutions bancaires et financières destinées aux clients fragilisés par un accident de la vie ou par la crise financière, mais c'est aussi un soutien aux associations et organisations œuvrant pour l'insertion socio-économique. En octobre 2021, un groupe de travail a été constitué sur le thème de l'inclusion bancaire. Il était composé de 10 personnes volontaires, avec des profils variés, venant du siège et du réseau. Il s'est réuni de septembre à décembre, à raison de 2 jours par semaine et a fonctionné en méthode agile. Son objectif était de proposer des solutions pour améliorer la prise en charge de la clientèle fragile, de la prévention jusqu'à la remise en selle.

**Actions 2021 :**

- **Anticiper la vague de risques à venir**  
La « Banque des jours difficiles » a été créée en 2013 pour les clients qui rencontrent des difficultés financières conjoncturelles. Elle a depuis évolué en « dispositif clientèle fragile ».

D'après les Articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du Code Monétaire et Financier, la situation de fragilité financière du client titulaire du compte est appréciée par l'établissement teneur de compte à partir :

- De l'existence d'irrégularités de fonctionnement du compte ou d'incidents de paiement avec un caractère répété constaté pendant 3 mois consécutifs ou de l'existence d'accumulation de cinq irrégularités ou incidents au cours d'un même mois,
- Et du montant des ressources portées au crédit du compte ;
- De l'existence d'un chèque impayé ou une déclaration de retrait de carte bancaire pendant 3 mois consécutifs au fichier de la Banque de France centralisant les incidents de paiement de chèques ;
- De l'existence d'une situation de surendettement ;
- Des éléments dont il aurait connaissance et qu'il estime de nature à occasionner des incidents de paiement, notamment les dépenses portées au débit du compte.

L'ensemble des clients identifiés comme « fragiles financièrement », dans le cadre de cette réglementation<sup>(19)</sup>, bénéficie de fait d'un plafonnement des frais d'incidents bancaires à 25 € par mois.

(19) Information détaillée sur la réglementation liée aux clients fragiles, d'après la Fédération Bancaire Française : <https://www.lesclesdelabanque.com/web/Cdb/Particuliers/Content.nsf/DocumentsByIDWeb/6WNHNW?OpenDocument>.

Le dispositif clientèle fragile du Crédit Agricole a un périmètre plus large car il vise à prévenir les situations de fragilité avant et après l'apparition de la fragilité financière. Grâce à un système d'alerte, le conseiller peut identifier automatiquement la clientèle éligible à ce dispositif, et ainsi lui proposer d'étudier sa situation dans le cadre d'un entretien personnalisé. Les critères de ciblage sont multiples.

Citons notamment :

- Frais de dysfonctionnement > 30 €, nombre de jours débiteurs > 20, diminution de l'épargne Epargne > 20 % sur une durée de 110 jours (détection précoce)
- Interdiction bancaire, surendettement, frais de dysfonctionnement dépassant certaines normes (fragilité financière avérée)
- Détention de l'offre « budget protégé » destinée à la clientèle fragile

Parallèlement à ce ciblage, des clients peuvent être détectés en situation de fragilité financière par un conseiller, à dire d'expert, et ainsi bénéficier des mêmes avantages que les clients fragiles, alors même qu'ils ne rentraient pas dans les critères de ciblage.

En 2021, 18 000 clients fragiles ont été détectés et 27 500 motifs de contact diffusés au réseau des agences pour contacter les clients concernés. Le Crédit Agricole propose des offres adaptées à la clientèle fragile, telles que le module « budget protégé » qui permet de disposer des services bancaires essentiels à la vie quotidienne en limitant les frais bancaires. Cette offre inclut notamment la fourniture d'une carte de débit « L'Autre Carte », mais aussi le plafonnement des frais relatifs aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte à 1 € par mois. La réglementation prévoit quant à elle, pour les clients ayant accepté de souscrire à l'Offre Client Fragile, un plafond de frais d'incidents de 20 € par mois et 200 € par année civile. En 2021, 2 250 clients ont bénéficié de l'offre Budget protégé.

En 2021, l'offre destinée à la clientèle fragile de la Caisse s'est élargie :

- Le service Alerte Découvert, a été lancé gratuitement en février. Il permet à tous les clients d'être alertés par SMS lorsqu'un de leur compte est en débit et de pouvoir le régulariser dans la journée afin d'éviter les frais d'incident. 121 500 clients en ont bénéficié.

- L'envoi d'un SMS aux clients nouvellement ciblés « Fragiles » a été initié par la Caisse en mai, pour les inviter à contacter leur conseiller.
- Depuis juillet, les critères de détection s'appliquent à tous les comptes d'un même partenaire, afin de fiabiliser la base de clients réellement fragiles.
- Au troisième trimestre, la protection des clients fragiles au sein d'une même famille a été élargie. Ainsi, tous les clients d'un même foyer bénéficient du plafonnement des frais de commission d'intervention à 25 €/mois dès lors qu'un des membres est ciblé « fragile ».
- Pour finir, un client fragile pour lequel un rejet de prélèvement se présente une seconde fois est exonéré de frais.

### • Être présent dans les périodes difficiles avec le dispositif passerelle et passerelle jeunes

Depuis 2010, le Crédit Agricole des Savoie a déployé le dispositif « Point Passerelle » dans le but d'accompagner des clients dont l'équilibre financier et social se trouve déstabilisé par des accidents de la vie, survenus dans les 24 derniers mois, comme une séparation, une perte d'emploi, un accident, une maladie, un décès... Ce dispositif incarne les valeurs mutualistes de solidarité et de responsabilité du Crédit Agricole des Savoie en apportant un accompagnement personnalisé avec des solutions bancaires et financières, mais aussi sociales, en lien avec des partenaires locaux.

Le dispositif passerelle jeunes a été lancé fin février 2021 pour apporter une aide financière aux clients âgés de 18 à 30 ans, avec ou sans événement de vie. Un jeune détecté en difficulté financière peut en bénéficier sous les réserves suivantes : absence d'aide familiale ou d'épargne de sécurité et un restant à vivre précaire (<200 €/mois). Cela se traduit par l'attribution d'une aide directe comprise entre 300 € et 500 €, pouvant être utilisée pour des dépenses telles que : logement, permis, matériel numérique ou frais de scolarité. Les clients intègrent de fait le dispositif « Point Passerelle » et sont suivis par un conseiller Passerelle. En 2021, 16 jeunes ont bénéficié de ce dispositif, essentiellement sur le volet aide au logement.

Les chiffres :

- 244 nouveaux dossiers étudiés en 2021
- Plus de 2 100 familles accompagnées en 12 ans d'existence
- 80 % de réussite globale depuis la création du dispositif
- 3 conseillers « Passerelle »
- 20 accompagnants bénévoles

### • Accompagner l'insertion des jeunes dans la vie active

Dans le cadre de son partenariat avec Unicités<sup>(20)</sup>, la Caisse Régionale participe à la prévention sur le surendettement. Des ateliers de pédagogie

budgétaire appelés « Parlons cash » sont animés par des jeunes en service civique dans des écoles, centres sociaux, missions locales, etc.

Le Crédit Agricole des Savoie participe aux Tremplins Unicités dans le but de récompenser ces jeunes volontaires du service civique, au terme de leur parcours. Une journée leur est dédiée avec la présence de collaborateurs et d'élus pour les aider à préparer leur entrée dans la vie active.

Ces ateliers de pédagogie budgétaire ont pour projet d'être étendus à tous les jeunes clients de la Caisse Régionale qui le souhaitent.

### Indicateurs de performance

| Indicateurs                                                                                                   | 2019  | 2020   | 2021   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------|--------|
| Nombre de clients fragiles détectés                                                                           | 9 200 | 15 000 | 17 716 |
| Nombre de clients bénéficiaires du module "budget protégé"                                                    | 1 689 | 1 909  | 2 249  |
| Taux d'équipement en offre inclusion bancaire <sup>(21)</sup> (yc EKO pour en 2020 et 2021, sans EKO en 2019) | 19 %  | 21 %   | 13 %   |
| Taux de retour en situation normale des personnes accompagnées par Passerelle                                 | 63 %  | 65 %   | 70 %   |
| Dossiers étudiés dans le cadre de passerelle                                                                  | 167   | 182    | 244    |

### 2.2.2.2 Favoriser l'engagement des collaborateurs

#### Risque identifié :

Baisse de l'engagement des collaborateurs.

#### Politique :

Acteur majeur de l'emploi de son territoire, le Crédit Agricole des Savoie souhaite l'épanouissement de ses collaborateurs et place l'humain au centre de son projet d'entreprise. Il donne du sens à l'engagement de ses collaborateurs, adopte un modèle managérial et une organisation de travail plus responsabilisant. Il accorde une importance particulière à l'écoute des collaborateurs, matérialisée depuis 2016, par l'IER ou Indice d'Engagement et de Recommandation. Baromètre social annuel, l'IER permet de mesurer l'engagement des collaborateurs et de mettre en place les plans

d'actions pour l'améliorer. Les questions tournent autour de la gestion des ressources humaines, des relations sociales et de la stratégie d'entreprise. Le Crédit Agricole des Savoie a obtenu un IER de 72 %. Les résultats 2021 sont encourageants, avec un indice qui progresse (+1) dans un contexte général de baisse (moyenne des CR : -2). Des items en particulier progressent comme notamment les sujets d'autonomie du collaborateur et d'équilibre vie privée/vie pro.

L'année 2021 a permis de faire aboutir un certain nombre de projets structurants portés par le service RH Pilotage et Expérience Collaborateur. Ce service, né début 2020 d'une réorganisation de la direction des Ressources Humaines, porte, outre les activités administratives RH (paie, maladie, comptabilité, statistiques), les activités relatives à l'expérience collaborateur.

(20) L'association Unis-Cité permet à tous les jeunes de 16 à 25 ans de s'engager sur des missions d'intérêt général pendant 6 à 9 mois, dans le cadre du Service Civique.

(21) Ce taux inclut l'offre EKO en 2020 et 2021, alors qu'en 2019, elle n'existait pas. Ce taux est le rapport entre le Nombre de clients bénéficiaires du module « budget protégé » et le nombre de clients fragiles détectés.

## Actions 2021 :

### • Protéger les collaborateurs dans le contexte de crise sanitaire pour préserver leur engagement (Action Covid)

Depuis le début de la crise sanitaire, la priorité est de satisfaire les besoins des clients, tout en préservant la santé des collaborateurs. La Caisse Régionale a mis en place un protocole sanitaire et l'a adapté à chaque évolution de situation. Le télétravail a été renforcé pendant les différentes vagues et l'équipement en masques et gel assuré.

### • Encourager les démarches participatives dans les projets de transformation

Le projet d'entreprise CARE, lancé fin 2019, porte le sujet de l'engagement des collaborateurs. D'une part, dans la méthodologie basée sur la « méthode agile », qui permet de pousser des sujets que les collaborateurs souhaitent voir évoluer puis de les travailler en groupe de collaborateurs représentatifs de l'ensemble de l'entreprise, avant de mettre en place des plans d'actions. Cela génère une nouvelle dynamique et de nouvelles pratiques dans l'entreprise.

D'autre part, dans les différents sous-projets qui visent à favoriser et développer la confiance des collaborateurs et à les responsabiliser, comme par exemple :

- Le sous-projet sur l'organisation du travail a abouti sur la conclusion d'un accord avec les organisations syndicales portant sur le télétravail et la flexibilité des horaires du réseau commercial. Ainsi, depuis 2021, chaque collaborateur de l'entreprise peut organiser son activité avec 1 jour de télétravail ou nomadisme (travail sur un autre site) par semaine. De plus, la flexibilité des horaires élargie aux collaborateurs du réseau permet d'améliorer l'équilibre vie pro/vie privée, tout en proposant de plus grandes plages horaires aux clients.
- Le sous-projet sur la posture managériale avait identifié la formation des managers comme un axe de développement de l'engagement. L'ensemble des managers disposent désormais d'un dispositif de formation complet permettant de développer les compétences nécessaires pour susciter l'engagement et la performance de leurs équipes.

Ce dispositif intègre notamment les formations Feed-Back, Prévenir et manager les situations sensibles, le 180°, la formation des nouveaux managers, un séminaire de formation pratique (prise de parole devant l'équipe, animation de réunion, entretiens d'évaluation, ...).

### • Améliorer le parcours d'intégration et de formation des nouveaux embauchés :

Le parcours d'intégration et de formation a été revisité pour améliorer l'expérience vécue par le collaborateur qui rejoint l'entreprise et ainsi développer son engagement dès son intégration.

Il prend la forme suivante :

- **Semaine d'intégration** : Cette semaine est destinée à tous les nouveaux collaborateurs et vise à présenter l'entreprise, partager la culture et les valeurs de la Caisse Régionale...
- **Process NéoClass** : Il s'agit du dispositif d'intégration et de formation des collaborateurs intégrant le réseau commercial (soit près de 90 % des embauches). Il dure 6 mois et alterne formation théorique et mise en pratique en agence ou au sein du Centre de Relation Client à distance.
- **Process d'entrées directes** : Certains profils sont intégrés via le dispositif « entrées directes ». Il est plus court que le dispositif « NéoClass » et adapté à des profils bancaires ou plus expérimentés, qui bénéficient donc d'un parcours à la carte en fonction de leurs compétences. Il inclut des formations théoriques et de la mise en pratique dans l'agence d'affectation du collaborateur.
- **TitulDay** : Le parcours d'intégration se conclut par la journée « TitulDay ». C'est un moment qui permet de fêter et symboliser la titularisation des nouveaux embauchés au bout de 6 mois. C'est aussi l'occasion d'échanger avec la direction générale, de partager les expériences et poser des questions au DG.

### • Ouverture de l'agence E Salariés

Cette agence a été créée en 2021, pour être en mesure de traiter les collaborateurs de la Caisse comme des clients spécifiques, avec des conditions tarifaires et une réglementation particulières. Elle fonctionne à distance et est composée de collaborateurs expérimentés.

## Indicateurs de performance

| Indicateurs | 2019 | 2020 | 2021 |
|-------------|------|------|------|
| IER         | 66   | 71   | 72   |

### 2.2.2.3 Développer les compétences des collaborateurs, attirer les talents, réduire le turn-over

#### Risque identifié :

Non-adaptation des compétences des collaborateurs aux besoins clients et turn-over élevé.

#### Politique :

Avec 2385 collaborateurs (CDI) répartis sur la Savoie et la Haute-Savoie, le Crédit Agricole des Savoie est l'un des premiers employeurs locaux. Son modèle social et économique promeut une politique responsable de l'emploi. Cette politique se traduit par des embauches pérennes, une politique de recrutement innovante, la promotion de la diversité quelle qu'elle soit, une organisation du travail tournée vers la qualité de vie, la formation continue, une politique de rémunération équilibrée ou encore la gestion des carrières.

#### Actions 2021 :

### • Gérer les emplois et les compétences

Pour accompagner son développement, le Crédit Agricole des Savoie s'est engagé, depuis de nombreuses années, dans la mise en œuvre d'une politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) en cohérence avec sa dynamique de promotions internes et d'accompagnement des mobilités professionnelles. La GPEC permet le renouvellement et le développement des compétences en lien avec l'évolution des besoins clients, des technologies et des attentes de l'entreprise. L'accord au CADS du 9 avril 2015 relatif à la GPEC, renouvelé en 2017 et en cours d'actualisation, affirme la volonté de mettre en œuvre un dispositif cohérent de gestion des Ressources Humaines qui accompagne les ambitions stratégiques de l'entreprise. Dans cette optique, le dispositif de GPEC mis en place au CADS, regroupe les domaines de :

- L'emploi, les métiers et l'accompagnement managérial,
- La formation, le développement des compétences et le tutorat.

Cette démarche s'appuie sur les politiques impulsées par la DRH et par l'action au quotidien des managers, dans le cadre d'un partage de la fonction « Ressources Humaines », indispensable à la gestion décentralisée des équipes.

Depuis 2019, tous les collaborateurs en CDI bénéficient d'un entretien professionnel annuellement ou bi-annuellement. Cet entretien permet de dresser un bilan partagé entre le collaborateur et son manager sur les actions mises en place en termes de formation et d'évolution professionnelle. Il permet de réfléchir avec son manager à son projet professionnel en définissant ses souhaits de mobilité fonctionnelle et géographique. Enfin, il permet également d'informer les collaborateurs sur les différents dispositifs de formation existants.

Les évolutions professionnelles sont gérées également à travers la Revue d'Effectifs. Il s'agit d'un dispositif d'anticipation et de préparation des trajectoires professionnelles. Depuis 2018, la Revue d'Effectifs est également réalisée tous les ans dans la continuité de la campagne des Entretiens professionnels. Ce processus partagé entre les Managers et la DRH, permet de donner une vision prospective d'évolution professionnelle de chaque collaborateur, de détecter les personnes évolutives, en apportant de la perspective aux collaborateurs. L'entretien annuel d'appréciation est l'élément central de la politique GPEC et une étape majeure, qui permet de faire le bilan des compétences mises en œuvre par le collaborateur et de mesurer sa performance.

### • Favoriser les évolutions de carrière

Au Crédit Agricole des Savoie, l'ancrage de la promotion interne constitue le socle de la relation entre les collaborateurs et l'entreprise. La mobilité interne apporte un développement des compétences et un accès durable à la promotion. La Caisse a une longue tradition de formation aux changements de métiers commerciaux par des programmes de formation interne.

Pour les conseillers de clientèle des particuliers souhaitant s'orienter vers le métier de conseiller clientèle des professionnels, le « Passeport Métiers » permet depuis 2014 de se former progressivement aux compétences nécessaires avant d'être nommés sur un portefeuille de conseiller des professionnels.

### • Accorder une place centrale à la formation de nos salariés

Véritable levier de performance et de développement pour la Caisse Régionale, la formation permet d'accroître en continu l'expertise, les compétences, l'efficacité professionnelle des collaborateurs et de s'adapter aux changements. La Caisse Régionale se positionne comme une entreprise apprenante, notamment en diversifiant les modalités pédagogiques (sur place, à distance, mixte). L'Ifcam, l'université du Crédit Agricole, fait régulièrement évoluer son offre pour accompagner le déploiement du projet du Groupe. Afin de faciliter l'apprentissage, l'Ifcam adapte également ses supports de formation en tirant parti du potentiel offert par les nouvelles technologies.

La politique de formation vise ainsi à couvrir les besoins d'évolution des compétences de l'ensemble des collaborateurs et notamment l'accompagnement des mobilités. La Caisse Régionale déploie chaque année près de 15 000 jours de formation pour ses collaborateurs, soit un effort de plus de 8 % de la masse salariale. Cela représente en moyenne 5,9 jours de formation par collaborateur et par an.

En fonction du poste et des besoins exprimés par les collaborateurs, notamment lors des entretiens professionnels, des formations individuelles sont proposées. Selon les sujets et l'importance des compétences à transmettre, la formation est dispensée à travers des MOOC<sup>(22)</sup>, des e-learning, des classes virtuelles ou en présentiel.

Parmi les formations existantes, citons :

- La plateforme « E-Campus » de formation à distance offre la possibilité aux collaborateurs de s'inscrire de façon autonome aux e-learning du catalogue IFCAM. 250 formations sont disponibles, via une recherche par métier ou par compétence (transversale ou managériale).
- Les parcours de formation à destination des nouveaux collaborateurs et managers, décrits dans le paragraphe précédent.
- Le concept de la FACTORY, créé par la Caisse Régionale et mis en place en 2021, a permis de former l'ensemble des collaborateurs du réseau commercial sur les pratiques

commerciales en matière d'assurance. Cette formation de 7 jours, dans un format novateur et ludique, est axée sur la mise en pratique avec des séances d'appels clients.

- La formation à l'Amélioration Continue a débuté en 2020 au niveau du siège et s'est poursuivie en 2021 dans les agences du réseau. Les collaborateurs et les managers ont été progressivement formés à cette nouvelle démarche, avant de la déployer dans leurs équipes. L'objectif de la démarche est d'améliorer l'efficacité et la qualité du service client interne en développant une culture d'amélioration continue, c'est-à-dire un état d'esprit qui consiste à :

- Revisiter de façon permanente, collaborative et objective les modes de fonctionnement d'une équipe en intégrant la voix du client.
- Mettre en place une animation managériale régulière sur un processus ou une entité pour améliorer ses performances (mesure des résultats, actions correctives).

- En fil rouge, les formations réglementaires dispensées aux collaborateurs et managers à une fréquence régulière permettent le maintien des compétences de chacun dans son métier.

### • Limiter le turn-over

Le taux de turn-over augmente de 0,73 point en 2021, en passant à 9,29 %. Il reste tout de même inférieur de 0,44 point au niveau d'avant crise sanitaire.

Plusieurs actions visent à limiter ce risque, notamment :

- Le développement du dispositif de reconnaissance de la séniorité, via la campagne d'entretien d'évaluation annuelle de l'année écoulée : La séniorité consiste à reconnaître l'expertise d'un conseiller sur son métier et la valoriser avec une augmentation de pesée d'emploi. Cette mesure permet de limiter le turn-over sur ce métier, le conseiller s'engageant à rester 2 ans supplémentaires sur son poste ; et de stabiliser les conseillers référents au sein des agences, pour accompagner les nouveaux arrivants. Ainsi près d'une centaine de conseillers aux particuliers et professionnels, experts sur leur métier et en poste depuis au moins 3 ans, a bénéficié de ce dispositif et a vu sa rémunération augmenter. Les compétences des conseillers référents sont reconnues par ce biais, au profit de la stabilité des effectifs.

- Par ailleurs, les travaux autour de la formation des managers, mais également autour du projet CARE, ont pour objectif de développer l'engagement de chacun, l'attachement à l'entreprise, l'IER et in fine doivent impacter le turn-over de la Caisse.

- Pour finir le Modèle Relationnel, abordé au paragraphe 2.2.1.3 sur le volet client, a également un volet collaborateur fort. Il se base sur le principe de la « symétrie des attentions », un collaborateur heureux fait un client heureux (R. Branson).

L'ensemble des collaborateurs de la Caisse ont été ou vont être sensibilisés sur 2021/2022 à un socle de 5 postures et 5 pratiques relationnelles et managériales. Les postures relationnelles visent à améliorer l'expérience client, alors que les postures managériales, l'expérience collaborateur en développant l'attention positive, l'ouverture, l'exemplarité managériale, la réactivité et la confiance a priori avec son collaborateur. Ce Modèle Relationnel fédère tous les collaborateurs et accompagne les diverses transformations.

### Indicateurs de performance

| Indicateurs                                      | 2019   | 2020   | 2021                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------|--------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Taux de turn-over                                | 9,73 % | 8,56 % | 9,29 %                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Nombre total d'embauches                         | -      | -      | 213                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Nombre de NéoClass <sup>(23)</sup>               | -      | -      | 87                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Nombre d'entrées directes                        | -      | -      | 126                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Nombre de collaborateurs en TitulDay             | -      | -      | 225                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Nombre de jours de formation                     | 14 859 | 11 393 | 15 959                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Nombre de managers formés (sur chaque formation) |        |        | Nouveaux managers : 20<br>Dialogue de progrès (REC) : 374<br>Feed-Back : 192<br>PMSS : 180<br>Séminaire Animer une équipe : 73<br>Ateliers co-développement (test) : 40<br>180 : 160<br>Modèle relationnel (posture managériale) : 18 leaders de la transformation |

### 2.2.2.4 Tirer parti de notre diversité, pour un collectif renforcé

#### Risque identifié :

Actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et mesures prises en faveur des personnes handicapées.

#### Politique :

Les différences culturelles, ethniques, sociales sont créatrices de valeur. La Caisse Régionale fait en

sorte de favoriser, au sein de ses effectifs et à chaque niveau de responsabilité, une représentation de la société française dans sa diversité.

Le **Crédit Agricole des Savoie** est vigilant à toute forme de discrimination, en interne avec une approche inclusive de la gestion des ressources humaines, mais également au niveau de ses recrutements externes. Ses actions portent depuis plusieurs années sur les sujets de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que l'emploi et l'insertion des personnes handicapées.

(22) Massive Open Online Course

(23) Dispositif d'intégration et de formation des collaborateurs intégrant le réseau commercial, cf paragraphe 2.2.2.2

## Actions 2021 :

### • Promouvoir l'égalité de traitement

Dans le prolongement de l'accord national, un accord local a été signé avec les partenaires sociaux en décembre 2016 pour promouvoir l'égalité professionnelle au sein de l'entreprise se traduisant par des conditions qui permettent à l'ensemble des collaborateurs de disposer des mêmes chances et des mêmes moyens d'évolution tout en respectant la liberté de choix de chacun. Les principales thématiques de cet accord sont :

- Une politique de recrutement axée sur la mixité
- La formation des collaborateurs et des managers
- La gestion des parcours de carrière, des promotions et des mobilités fonctionnelles destinée à favoriser les expériences professionnelles et les mises en situation, dans un environnement évolutif
- La prise en compte de la parentalité avec l'engagement d'un retour sur son propre poste, à temps partiel systématiquement accepté, suite à une maternité

La Caisse Régionale réalise chaque année une étude sur la situation professionnelle des salariés, notamment en matière d'égalité salariale. Cette étude s'appuie sur des panels de comparaison hommes - femmes, homogènes et représentatifs, établis sur la base de critères définis dans l'accord national (ou accord de branche) : métiers, niveau de formation, expérience professionnelle dans l'emploi, compétence et expertise. L'analyse de ce rapport confirme que le système de rémunération de la Caisse Régionale n'est pas, intrinsèquement, facteur de discrimination entre les femmes et les hommes.

En parallèle, le parcours des collaborateurs à tous les âges fait l'objet d'une politique attentive de la Caisse, pour garantir notamment l'accès à la formation et la mobilité pour tous. Le contrat de génération, signé en 2013, reprend pour partie l'accord sénior déjà en place, renforce les dispositifs à destination des séniors et les complète par des dispositions à destination des jeunes. Ce contrat réaffirme l'action du Crédit Agricole des Savoie en faveur du recrutement des jeunes et de leur intégration par des processus sécurisés; des actions d'accompagnement des séniors dans leur choix de parcours ou dans le rythme de leur activité en prévision de la retraite.

### • Favoriser l'emploi et l'insertion des personnes handicapées

La mission HECA - Handicap et Emploi du Crédit Agricole - vise à faciliter et favoriser l'emploi et l'insertion des personnes handicapées et à assurer un maintien dans l'emploi des collaborateurs par une politique favorable à l'ergonomie au travail. Dans la Caisse Régionale, un correspondant HECA est chargé de mettre en œuvre et relayer une politique durable en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Dans le cadre de cette politique, des actions de sensibilisation et d'accompagnement des collaborateurs sont organisées :

- Conférences et webinar sur des thèmes de santé
- Accompagnement individuel des collaborateurs des sites, avec l'appui d'un ergonome, lors de l'installation dans les nouveaux locaux
- CESU (Chèques Emploi Service Universel) handicap permettant aux salariés en situation de handicap de faire appel à des prestataires de services à domicile pour faciliter le quotidien (200 € par trimestre).
- Opérations de communication pour sensibiliser au handicap et au bien-être au travail : calendrier, Animations Bande-Dessinée à destination des collaborateurs ou des managers, conférences, actions de sensibilisation pendant la semaine nationale du handicap

Le recrutement des personnes handicapées est également un point d'attention :

- Conformément à l'accord national du Crédit Agricole visant un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 6 % en moyenne en 2020, il existe un accord local reconduit chaque année.
- En 2007, la Caisse Régionale a participé avec l'Université de Savoie à la création d'un Diplôme Universitaire d'Assistant de Clientèle, en faveur des personnes handicapées pour les préparer aux métiers commerciaux. En 2021, 4 nouveaux alternants ont rejoint ce cursus de formation.
- Tous les managers du réseau suivent une formation spécifique pour faciliter l'intégration d'une personne en situation de handicap dans leurs équipes.

### • Accompagner l'insertion des jeunes dans le monde du travail.

La promotion 2021 comptait 129 nouveaux collaborateurs en alternance, contre 100 en 2020. Ces alternants sont intégrés aux équipes du réseau et du siège, en sureffectif, pour permettre un apprentissage serein et une réelle immersion dans les activités de l'entreprise.

## Indicateurs de performance

| Indicateurs                                                     | 2019   | 2020   | 2021   |
|-----------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|
| % de travailleurs handicapés                                    | 4,83 % | 5,17 % | 5,37 % |
| % de femmes dans l'effectif global                              | 68 %   | 68 %   | 69 %   |
| % de femmes dans les fonctions d'encadrement (manager d'équipe) | 43 %   | 43 %   | 44 %   |
| % de femmes dans les nominations                                | 63 %   | 67 %   | 64 %   |

## 2.2.3 PILIER 3 : PATRIMOINE - « PRÉSERVER ET ENRICHIR LE PATRIMOINE CULTUREL, SPORTIF ET NATUREL DU TERRITOIRE DES SAVOIE AINSI QUE CELUI DE NOTRE CAISSE RÉGIONALE »

### 2.2.3.1 Soutenir les projets du territoire en lien avec les enjeux RSE

#### Risque identifié :

Ne pas soutenir les projets du territoire (soutien des associations, soutien de financement entreprise...) en lien avec les enjeux RSE.

#### Politique :

Chaque jour, le Crédit Agricole des Savoie fait vivre son modèle coopératif et mutualiste. Il incarne ses valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité sur son territoire, en animant la vie locale, en soutenant les associations du territoire et en valorisant le patrimoine et la culture.

## Actions 2021 :

### • Appuyer les initiatives locales et solidaires

Banque des petites et grandes associations, le Crédit Agricole des Savoie est un partenaire et mécène actif du monde associatif local. Les interventions des Caisses Locales et de la Caisse Régionale auprès des associations sont variées : subventions, dons en nature, mise à disposition de locaux, fabrication de supports de communication, et cela dans divers domaines : insertion économique et sociale, sport, culture, éducation, solidarité, logement, handicap, environnement... Salariés et élus s'impliquent sur le terrain aux côtés des associations lors d'opérations ponctuelles ou pérennes.

Dans le contexte de pandémie, les associations ont joué un rôle majeur, en maintenant et renforçant les liens entre les habitants et en fédérant les administrateurs, clients et salariés autour de valeurs et de projets communs.

En 2021, la vie mutualiste des Savoie a été marquée par le lancement de 3 appels à projets, avec allocation d'une dotation globale de 270 000 €. 12 lauréats ont été récompensés, sur 3 thématiques élaborées en co-construction avec les administrateurs :

- l'accompagnement des jeunes générations;
- le développement d'une montagne multi-saisons;
- la préservation du patrimoine naturel.

29 projets lancés par les associations, pour un montant de 40 000 €, ont été récompensés cette année encore, à l'issue d'un vote démocratique des caisses locales. Chaque projet est choisi en amont par sa Caisse Locale, selon des critères comme l'utilité pour le territoire et la dynamique durable. Ce coup de pouce vise à aider les associations dans la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain. Il est d'autant plus important aujourd'hui, car certaines associations ont été rendues particulièrement vulnérables pendant la crise sanitaire : manque de bénévoles, baisse des dons...

Le Crédit Agricole des Savoie a également apporté son soutien à plusieurs associations, notamment :

- La livraison de 700 box de première nécessité en juin, dans le cadre de l'opération « 1 box = 1 jeune », par le biais des missions locales jeunes.
- La distribution de 500 paniers repas à deux associations étudiantes.
- Le renouvellement du partenariat avec l'association « Ma chance Moi Aussi », avec pour objectif la réussite éducative de chaque enfant, en particulier les plus vulnérables. L'association apporte un suivi pédagogique et éducatif aux enfants fragilisés, en difficultés éducatives, dans les quartiers prioritaires. Le Crédit Agricole a apporté un financement de 10 000 € pour accompagner l'association dans sa réflexion sur la création de nouveaux centres.
- Le soutien de l'association « Handi Lac et Montagnes », à hauteur de 10 000 €, pour acquérir 2 fauteuils électriques tout terrain pour personnes à mobilité réduite.
- Le versement de 8 590 € au club des entreprises de l'Université de Savoie Mont-Blanc, dans le cadre de l'opération « dons aux associations » en lien avec Prédica, afin de distribuer des bons aux élèves en difficultés et accompagner des projets étudiants.

- La mise en marché en décembre 2020 d'un dispositif permettant aux clients détenteurs d'un Livret de Développement Durable Solidaire (LDDS) de faire un don à une personne morale de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), parmi une liste de 10 bénéficiaires.
- L'organisation d'un challenge inter-Caisses Régionales avec l'association Entreprendre Pour Apprendre (EPA) et le Lycée Polyvalent Marlioz. Un jury composé de Présidents de Caisse Locale a récompensé un projet innovant, porté par des jeunes étudiants et favorisant l'orientation des jeunes.
- Le dispositif « Arrondi de salaire » proposé à l'ensemble des salariés de la Caisse Régionale en novembre, afin d'accompagner une association soutenue par une des Caisses Locales. L'association « Enfance Espérance » a été sélectionnée parmi 10. Le dispositif prendra sa pleine mesure sur l'année 2022.

Indicateurs de performance

| Indicateurs                                                             | 2019     | 2020     | 2021     |
|-------------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|
| Nombre de projets de CL soutenus par la commission Animation Vie Locale | 45       | 3        | 15       |
| Nombre d'associations soutenues par la Commission AVL                   | 36       | 31       | 29       |
| Montant reversé aux associations                                        | 46 850 € | 45 000 € | 37 850 € |

2.2.3.2 Développer l'engagement des administrateurs

Risque identifié :

Absence ou baisse de l'engagement et de l'implication des administrateurs dans leurs missions

Politique :

Les administrateurs occupent une place centrale dans la gouvernance du **Crédit Agricole** :



Ils connaissent les enjeux économiques, sociaux et environnementaux des territoires dans lesquels ils vivent et travaillent. Véritables traits d'union entre les sociétaires et leur banque, ils s'engagent au quotidien pour faire vivre le modèle coopératif et préserver le patrimoine des Caisses Régionales du Crédit Agricole.

L'engagement des administrateurs, c'est-à-dire leur implication dans les missions qu'ils effectuent pour la Caisse, contribue au rayonnement de la Caisse sur son territoire.

Actions 2021 :

- **Animer, informer et former les élus**  
Pour permettre aux élus d'assurer pleinement leurs missions, le service Animation du Mutualisme de la Caisse Régionale dispose d'outils d'information et d'échange tels que l'espace en ligne dédié aux élus et un nouvel outil d'animation des Comités de Développement Territoriaux, ainsi que de parcours de formation adaptés aux besoins et responsabilités de ce public.
- L'année 2021 a été ponctuée de réunions ou événements fédérateurs, malgré le contexte sanitaire encore dégradé, tels que :
  - 3 réunions d'information des Présidents de Caisse Locale en centralisé et 2 décentralisées en région, pour découvrir les politiques et actualités de la Caisse Régionale.
  - 1 séminaire des Présidents à Evian (1,5 J).
  - 1 réunion d'information/échanges entre administrateurs et managers, décentralisée dans chacune des 10 régions.
  - La plénière bi-annuelle de la CR, à laquelle les présidents et administrateurs de CL sont systématiquement conviés.
  - 2 web-conférences organisées en lien avec l'IFCAM avec l'intervention d'experts : « Les jeunes et le monde de l'Entreprise » et « Combiner action économique et climat ».
  - La semaine du sociétariat en novembre avec l'organisation de cafés sociétaires et la remise des chèques aux associations.
  - Le lancement de 3 appels à projets avec la nomination de Présidents de CL et administrateurs CR au sein des 3 comités stratégiques.

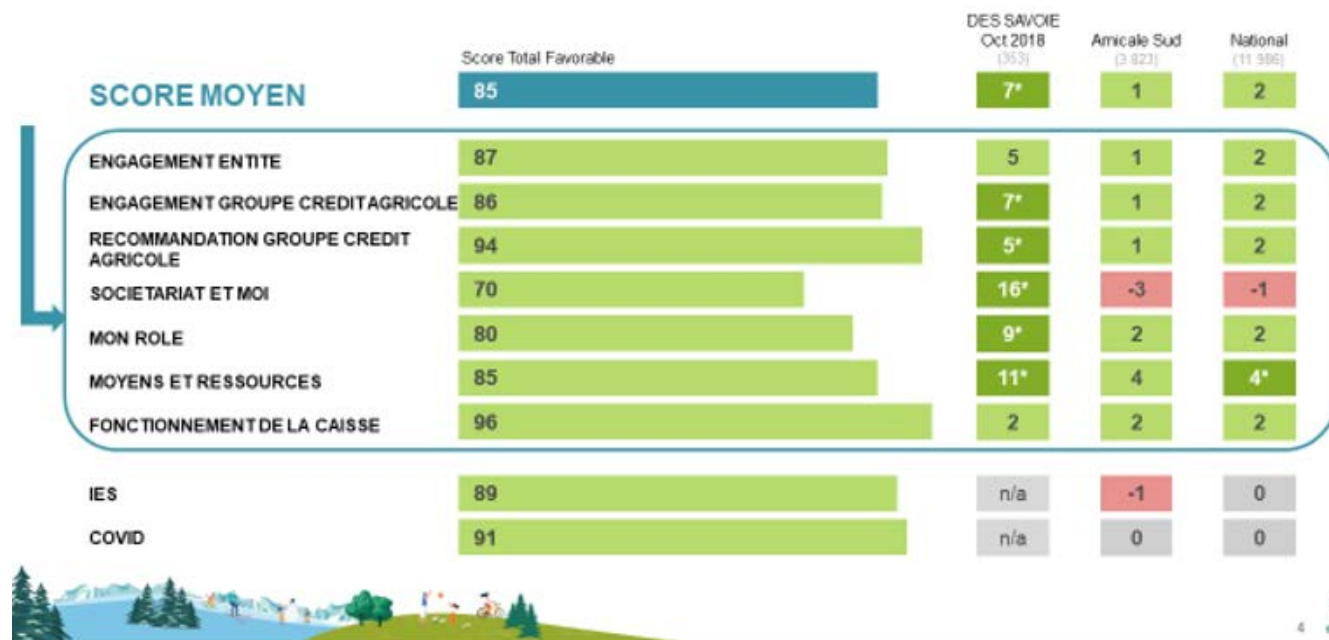
### Mesurer et analyser l'engagement des administrateurs

Au Crédit Agricole des Savoie, le niveau d'engagement des administrateurs fait l'objet d'un suivi, par le biais de l'IER administrateur - Indice d'Engagement et de Recommandation. Cet outil permet de mesurer l'adhésion des administrateurs à l'entreprise, la perception qu'ils ont de leur rôle et la satisfaction qu'ils tirent de l'exercice de leur fonction.

En 2020, la Caisse Régionale a réalisé une campagne « IER administrateurs ». Les résultats ont été connus sur le T1-2021 et présentés aux présidents de CL.

- Les 2 principaux axes de travail demeurent :
- L'attractivité de l'offre qui progresse de manière très notable mais reste en deçà de nos homologues.
  - La perception du sociétariat, du rôle, des moyens et des ressources de notre tranche d'âge des 30-39 ans avec moins de 2 ans d'ancienneté.

### CADS : Les résultats vs 2018, vs l'Amicale Sud et la moyenne nationale



### Indicateurs de performance

| Indicateurs                         | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-------------------------------------|------|------|------|------|
| IER administrateurs <sup>(24)</sup> | 78%  | -    | 85 % | -    |

(24) L'IER est calculé tous les 2 ans. Les chiffres de l'année en cours sont connus et publiés l'année suivante.

### 2.2.3.3 Préserver et enrichir le patrimoine foncier et financier de la Caisse Régionale

#### Risques identifiés :

Non-adéquation de nos produits, offres et conseils aux conséquences du changement climatique & Absence de vigilance concernant nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et plus globalement dans l'utilisation durable des ressources.

#### Politique :

Le Crédit Agricole des Savoie est un acteur économique majeur de son territoire. Il s'appuie sur des bases financières solides et un patrimoine riche. Un des enjeux majeurs est de préserver ce patrimoine financier et foncier et de continuer à le faire fructifier pour assurer la pérennité de l'entreprise. La Caisse Régionale se donne notamment comme objectif d'investir dans des produits en faveur de la transition écologique et sociale, tel que cela est prévu dans la politique financière.

#### Actions 2021 :

##### Gestion du foncier immobilier de la caisse

Suite aux grands projets de rénovation/reconstruction des deux sites, le Crédit Agricole des Savoie s'engage dans :

1. Un plan complémentaire de réfection des accueils des points de vente et de maintenance des sites et agences.
2. Un programme de rénovation des biens hors exploitation (logements saisonniers, logements en pleine propriété).
3. L'organisation de l'exploitation de son patrimoine avec le déploiement d'une gestion professionnalisée de multi technique pour l'entretien du parc immobilier.
4. La gestion des espaces de travail intégrant les nouveaux besoins des managers et collaborateurs, notamment en matière d'espaces partagés et d'espaces de vie.

En 2021, la transformation des agences au concept Cassiopée s'est poursuivie. Des études ont également été menées en vue de projets de rénovation de certains biens de la Caisse Régionale pour 2022 (biens en secteur Montagne, logement de direction), ainsi que des chantiers divers (installation de bureaux supplémentaires, travaux de rafraîchissement, remplacements de DAB, espaces partagés).

##### Placement des fonds propres de la caisse

La démarche ESG a été progressivement intégrée à la gestion des placements de fonds propres du Crédit Agricole des Savoie.

Sur le **portefeuille des titres de placement**, a été initiée en 2020, l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement du fonds dédié, ce qui s'est traduit par une contractualisation de cet engagement avec la société de gestion Amundi début 2021.

Un objectif de 80 % du portefeuille promouvant ces critères a ainsi été fixé pour le 31/12/2021. Cette ambition a été atteinte puisque 87,3 % des supports d'Adret Gestion<sup>(25)</sup> sont ESG à cette date. Cette stratégie est également illustrée par le classement d'Adret Gestion en article 8 du Règlement SFDR<sup>(26)</sup>, avec un objectif affiché d'avoir un meilleur score ESG que son indice de référence. Au 31/12/2021, la notation ESG d'Adret est de 1, contre 0,76 pour son portefeuille de référence et 0,89 au 31/12/20.

Sur l'intégralité du portefeuille de placement de la Caisse relevant du règlement SFDR et sur la base des encours comptabilisés au 31/12/21, soit 599 M€, 79 % sont classés en article 8, 0.25 % en article 9 et seulement 21 % en article 6.

Par ailleurs, la Caisse s'est également engagée à hauteur de 7 M€, dans des fonds consacrés à la transition écologique ou plus largement à la protection de l'environnement :

- Protection contre le réchauffement climatique, Protection contre les risques sanitaires et technologiques et Protection des ressources contre les effets indésirables de la surconsommation (Objectifs de Développement Durable de l'ONU ciblés n° 3, 7, 9, 11, 12 et 13).
- Biotechnologies permettant de construire un avenir durable dans les domaines de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Chimie et des Matériaux (Objectifs de Développement Durable de l'ONU ciblés n° 2, 9, 12 et 13).
- Transition écologique des métropoles avec un double focus sur les Bâtiments et la Mobilité (Objectif de Développement Durable de l'ONU ciblé n° 11).
- Atténuation du changement climatique, en favorisant la séquestration du carbone et le développement de l'utilisation des énergies renouvelables (Objectifs de Développement Durable de l'ONU ciblés n° 7, 8, 9, 12, 13 et 15).

(25) Adret Gestion est un fonds de fonds, investi ici à 87,3% dans des fonds qui ont une ou plusieurs de ces catégories : best-in-class, un «focus ESG», une thématique durable, solidaire à impact, labellisés ISR et/ou Lux Flag, FebelFin, Greenfin ou FNG Siegel.

(26) Le Règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation », entré en vigueur le 10 mars 2021, vise à fournir plus de transparence en termes de responsabilité environnementale et sociale au sein des marchés financiers. Pour cela 3 catégories ont été définies en fonction de l'importance attribuée aux critères ESG (Article 6 : gestion non ESG, Article 8 : prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et Article 9 : objectif d'investissement durable mesurable).

Le portefeuille de titres d'investissement représente 1 325 M€ au 31/12/2021, soit 70 % des placements de fonds propres de la Caisse Régionale. À cette date, 91 % des titres d'investissement de la Caisse ont une note ESG supérieure à D selon la notation Amundi. À ce jour, 2 % du portefeuille ne dispose pas encore de notation ESG. Sur les investissements réalisés en 2021 dans ce portefeuille, 79 % ont une note supérieure ou égale à C (9 % ne bénéficient pas de notation). Certaines émissions bénéficient par ailleurs d'un label « Green » ou « Social » lorsque les émetteurs financent des projets éligibles aux critères définis

par l'ICMA<sup>[\*]</sup>. Au 31/12/21, la Caisse Régionale a investi 89 M€ dans des obligations Sociales et 60 M€ dans des obligations Vertes.

• **Prises de participation et stratégie d'investissement**

Au 31/12/2021, le montant global des participations hors groupe Crédit Agricole sur le territoire s'élève à 275 millions d'euros. La présentation des mesures et de la trajectoire ESG des entreprises ciblées a été intégrée en cours d'année aux présentations faites dans les comités d'investissement.

**Indicateurs de performance**

| Indicateurs                                                                                                  | 2019 | 2020             | 2021             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------------------|------------------|
| Portefeuille de titres de placement : % de placements notés ESG à l'intérieur du fonds dédié géré par Amundi | -    | -                | 87 %             |
| Portefeuille de titres d'investissement : % du portefeuille noté ESG                                         | 82 % | 84 %             | 91 %             |
| Montant global des participations hors groupe Crédit Agricole sur le territoire                              | -    | 245 millions d'€ | 275 millions d'€ |

(\*) Les obligations Green et Sociales sont normées par l'ICMA (International Capital Markets Association) qui publie des Green Bonds Principles et Social Bonds Principles. Ces émissions se distinguent par une transparence accrue sur les caractéristiques des obligations (critères de sélection des actifs, procédures d'évaluation et de sélection des projets, gestion des fonds levés) et une communication sous forme de rapports relatifs aux engagements pris (bonne allocation des flux, conformité des projets, indicateurs ESG).

## 2.3 SUIVI DES INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

| PILIER                                | Risque identifié                                                                                                                          | Indicateur de performance                                                                                          | 2019                                                        | 2020                                    | 2021                                    |
|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| GLOBAL                                |                                                                                                                                           | Indice Engagement Sociétal IES Particuliers                                                                        | 5,4/10                                                      | 5,6/10                                  | 6,3/10                                  |
|                                       |                                                                                                                                           | Indice Engagement Sociétal IES Marchés Spécialisés                                                                 | 4,8/10                                                      | 6,5/10                                  | 5,2/10                                  |
|                                       |                                                                                                                                           | Nombre de startups accompagnées depuis l'ouverture du Village (en cumul)                                           | 12                                                          | 23                                      | 34                                      |
|                                       |                                                                                                                                           | Evolution du nombre de startups accompagnées depuis l'ouverture du Village                                         | 25%                                                         | 50%                                     | 48%                                     |
|                                       |                                                                                                                                           | Nombre d'emplois créés par les startups accompagnées sur l'année écoulée                                           | 71 emplois                                                  | 17 emplois                              | 52 emplois                              |
|                                       |                                                                                                                                           | Taux moyen d'évolution du Chiffre d'Affaires des startups sur l'année                                              | nc                                                          | 123%                                    | 121%                                    |
|                                       |                                                                                                                                           | Montant des levées de fonds réalisées par les startups accompagnées par le Village depuis son ouverture (en cumul) | 5 800 000                                                   | 6 700 000                               | 9 200 000                               |
|                                       |                                                                                                                                           | Nombre d'événements business ou d'accompagnement organisés par le Village                                          | -                                                           | 15                                      | 97                                      |
|                                       |                                                                                                                                           | Nombre de prêts Tremplin réalisés                                                                                  | -                                                           | 16 pour 256 k€                          | 75 pour 1 300 k€                        |
|                                       |                                                                                                                                           | Suivi de nos émissions de Co2                                                                                      | 24 711 teq Co2                                              | pas de bilan carbone                    | Etude bilan carbone réalisée au T1 2022 |
|                                       |                                                                                                                                           | Suivi de nos émissions de Co2 par collaborateur                                                                    | 10,2 teq Co2 / collaborateur                                | pas de bilan carbone                    | Etude bilan carbone réalisée au T1 2022 |
|                                       |                                                                                                                                           | Evolution de nos émissions de Co2 entre 2015 et 2018                                                               | Baisse de 13,6% au global<br>Baisse de 7% par collaborateur | pas de bilan carbone                    | Etude bilan carbone réalisée au T1 2022 |
|                                       |                                                                                                                                           | Suivi de la consommation d'énergie des sites et agences                                                            | 1 378 teq Co2                                               | 1 211 teq Co2                           | 1 750 teq Co2                           |
|                                       |                                                                                                                                           | Evolution de la consommation d'énergie des sites et agences                                                        | Baisse de 20%                                               | Baisse de 12%                           | Hausse de 45%                           |
| PILIER 1<br>Economie et environnement | Manque de contribution au développement économique local et insuffisance de représentation et de soutien aux parties prenantes locales    | Consommation de papier par collaborateur                                                                           | 116 125 kg / 2 468 ETP (CDI+CDD) = 47 kg                    | 96 000 kg / 2 483 ETP (CDI+CDD) = 39 kg | 87 412 kg / 2 531 ETP (CDI+CDD) = 35 kg |
|                                       |                                                                                                                                           | Evolution de la consommation de papier par collaborateur                                                           | Baisse de 8%                                                | Baisse de 17%                           | Baisse de 10%                           |
|                                       |                                                                                                                                           | Quantité de déchets recyclés en kg                                                                                 | 150 tonnes                                                  | 117 tonnes                              | 106 tonnes                              |
|                                       |                                                                                                                                           | Evolution de la quantité de déchets recyclés en kg                                                                 | Hausse de 4%                                                | Baisse de 22%                           | Baisse de 9%                            |
|                                       |                                                                                                                                           | Nombre de km parcourus par collaborateur (trajet domicile - travail)                                               | 38 km AR / jour                                             | pas de bilan carbone                    | 51 km AR / jour                         |
|                                       |                                                                                                                                           | Evolution du nombre de km parcourus par collaborateur (trajet domicile - travail)                                  | hausse de 23%                                               | pas de bilan carbone                    | hausse de 35%                           |
|                                       |                                                                                                                                           | Nombre de jours de télétravail                                                                                     | -                                                           | 69 936                                  | 46 993                                  |
|                                       |                                                                                                                                           | % de J en télétravail sur l'année                                                                                  | -                                                           | 14%                                     | 10%                                     |
|                                       |                                                                                                                                           | Financements EnR sur Marchés Spécialisés : réalisations annuelles                                                  | 7,6 Millions €                                              | 13,1 Millions €                         | 8 Millions €                            |
|                                       |                                                                                                                                           | Financements EnR sur Marchés Spécialisés : encours                                                                 | -                                                           | -                                       | 43,3 Millions €                         |
|                                       |                                                                                                                                           | Financements EnR sur Marchés Spécialisés : nombre de prêts                                                         | 43                                                          | 26                                      | 33                                      |
|                                       |                                                                                                                                           | Autres prêts verts sur Marchés Spécialisés hors EnR : réalisations annuelles                                       | 0,3 Millions €                                              | 0,4 Millions €                          | 3,3 Millions €                          |
|                                       |                                                                                                                                           | Prêts rénovation énergétique sur Marché des Particuliers : réalisations annuelles                                  | 6 Millions €                                                | 11 Millions €                           | 15,1 Millions €                         |
|                                       |                                                                                                                                           | Prêts rénovation énergétique sur Marché des Particuliers : encours                                                 | -                                                           | -                                       | 54,6 Millions €                         |
|                                       |                                                                                                                                           | Prêts rénovation énergétique sur Marché des Particuliers : nombre de prêts                                         | 370                                                         | 669                                     | 909                                     |
|                                       | Absence de vigilance concernant nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et plus globalement dans l'utilisation durable des ressources | Prêts consommation verts : réalisations annuelles                                                                  | 6,3 Millions €                                              | 13,9 Millions                           | 20 Millions €                           |
|                                       |                                                                                                                                           | Prêts consommation verts : encours                                                                                 | -                                                           | -                                       | 40,2 Millions €                         |
|                                       |                                                                                                                                           | Prêts consommation verts : nombre de prêts                                                                         | 406                                                         | 871                                     | 1 065                                   |
|                                       |                                                                                                                                           | % d'éclairages ESG réalisés auprès des clients entreprises                                                         | -                                                           | -                                       | 22%                                     |
|                                       |                                                                                                                                           | Fonds ESG détenus par nos clients : montant des encours                                                            | -                                                           | 655 Millions €                          | 768 Millions €                          |
|                                       |                                                                                                                                           | Evolution des fonds ESG détenus par nos clients                                                                    | -                                                           | -                                       | 17%                                     |
|                                       |                                                                                                                                           | Prêts accordés à des exploitations Bio ou HVE                                                                      | -                                                           | 10 dossiers, 164 K€                     | 7 dossiers, 69 K€                       |
|                                       |                                                                                                                                           | % de jeunes agriculteurs (JA) installés en Bio/HVE sur l'ensemble des JA installés par la CR                       | -                                                           | -                                       | 25%                                     |
|                                       | Non adéquation de nos produits, offres et conseils aux conséquences du changement climatique                                              |                                                                                                                    |                                                             |                                         |                                         |
|                                       |                                                                                                                                           |                                                                                                                    |                                                             |                                         |                                         |
|                                       |                                                                                                                                           |                                                                                                                    |                                                             |                                         |                                         |
|                                       |                                                                                                                                           |                                                                                                                    |                                                             |                                         |                                         |

2.4 ANNEXES

2.4.1 RÉGLEMENTATION SUR LA DPEF

La Directive européenne NFI 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières transposée par l'ordonnance 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 induit un changement profond de la communication extra-financière. L'exercice de reporting réalisé jusqu'alors, qui consistait en la fourniture d'une liste d'informations RSE préétablies et identiques pour toutes les sociétés, se transforme en véritable Déclaration de Performance Extra-Financière. Cette nouvelle réglementation impose désormais, à tous les établissements respectant certains critères, d'identifier les risques significatifs suscités par leur activité en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).

La nature des informations demandées par le décret d'application n°2017-1265 du 9 août 2017 a pour objectif de présenter :

- Une description des principaux risques RSE (environnement, social, actions en faveur de droits des hommes et lutte contre la corruption) liés à l'activité de la société et dont le périmètre est élargi aux relations d'affaires, aux produits et aux services (chaîne de valeurs).
- Une description des politiques et des plans d'action appliqués par la société et, le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques.
- Les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

Sont concernées par cette réglementation les sociétés cotées ayant un total bilan supérieur à 20 M€ ou un chiffre d'affaires net supérieur à 40 M€ avec un nombre moyen de salariés permanents supérieur à 500 ; les sociétés non cotées ayant un total bilan supérieur à 100 M€ ou un chiffre d'affaires net supérieur à 100 M€ avec un nombre moyen de salariés permanents supérieur à 500.

2.4.1.1 Périmètre de reporting

Le périmètre de reporting des informations RSE concerne l'ensemble de la Caisse Régionale, sièges et agences. Bien qu'étant partie intégrante du périmètre financier consolidé du Crédit Agricole des Savoie, la filiale Crédit Agricole Next Bank n'est pas représentée dans les indicateurs de la Caisse Régionale des Savoie, exception faite de l'indicateur CRD. Les informations publiées couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021. Les choix opérés pour cette DPEF ont été validés par le Comité de Direction.

2.4.1.2 Exclusions du reporting

La Déclaration de Performance Extra-Financière se structure autour de 4 thématiques : social et sociétal, environnement, lutte contre la corruption et Droits de l'Homme. Les problématiques associées au gaspillage alimentaire, à l'alimentation responsable, au respect du bien-être animal ainsi qu'à l'économie circulaire n'étant pas directement liées aux activités du Crédit Agricole des Savoie et ne représentant pas de risques majeurs, ces sujets ont été exclus du périmètre de la Déclaration de Performance Extra-Financière de la Caisse Régionale.

2.4.1.3 Rapport et publicité

La DPEF doit être insérée dans le rapport de gestion arrêté par le Conseil d'Administration et présentée à l'Assemblée Générale dans un délai de 6 mois à compter de la clôture de l'exercice. Conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, elle doit également être rendue publique sur le site Internet de l'entité dans un délai de huit mois à compter de la clôture de l'exercice et rester disponible sur le site pendant une durée de cinq ans.

| PILIER                                         | Risque identifié                                                                                                                               | Indicateurs                                                                                                  | 2019     | 2020             | 2021                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PILIER 1<br>Economie et environnement          | Dégradation ou absence de notre service client : l'écoute des clients et la reconnaissance de leur fidélité                                    | IRC stratégique PART                                                                                         | -3       | -3               | 4                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                |                                                                                                                                                | % de réclamations traitées en 15 jours calendaires                                                           | 58%      | 65%              | 75%                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                |                                                                                                                                                | % de clients fidèles                                                                                         | 32,10%   | 34,40%           | 37,00%                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                | Pratiques contraires aux règles de déontologie et d'éthique de la CR et insuffisance de protection des données personnelles                    | Taux de conformité sur les formations :                                                                      |          |                  |                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                |                                                                                                                                                | "Conformité au quotidien"                                                                                    | 99,0%    | 99,8%            | 100,0%                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                |                                                                                                                                                | "Lutte anti-blanchiment"                                                                                     | 98,0%    | 99,0%            | 100,0%                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                |                                                                                                                                                | "Sanctions internationales"                                                                                  | 99,0%    | 99,2%            | 100,0%                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                |                                                                                                                                                | "RGPD"                                                                                                       | 99,1%    | 99,2%            | 100,0%                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                |                                                                                                                                                | "Fraude externe"                                                                                             | 98,5%    | 99,8%            | 99,9%                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                |                                                                                                                                                | "Fraude interne"                                                                                             | 97,8%    | 99,4%            | 100,0%                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                |                                                                                                                                                | "Lutte anti-Corruption"                                                                                      | 99,1%    | 99,9%            | 99,9%                                                                                                                                                                                                                                                              |
| PILIER 2<br>Inclusion, bien vivre et bien être | Déficit de politique /démarche inclusive de l'entité à l'égard des clientèles fragiles ou populations défavorisées                             | Nombre de clients fragiles détectés                                                                          | 9 200    | 15 000           | 17 716                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                |                                                                                                                                                | Nombre de clients bénéficiaires du module "budget protégé"                                                   | 1 689    | 1 909            | 2 249                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                |                                                                                                                                                | Taux d'équipement en offre inclusion bancaire (yc EKO pour 2020 et 2021, sans EKO pour 2019)                 | 19%      | 21%              | 13%                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                |                                                                                                                                                | Taux de retour en situation normale des personnes accompagnées par Passerelle                                | 63%      | 65%              | 70%                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                |                                                                                                                                                | Dossiers étudiés dans la cadre de passerelle                                                                 | 167      | 182              | 244                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                |                                                                                                                                                | IER                                                                                                          | 66       | 71               | 72                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                | Baisse de l'engagement des collaborateurs                                                                                                      | Nombre total d'embauches                                                                                     | -        | -                | 213                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                |                                                                                                                                                | Nombre de NéoClass                                                                                           | -        | -                | 87                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                |                                                                                                                                                | Nombre d'entrées directes                                                                                    | -        | -                | 126                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                |                                                                                                                                                | Nombre de collaborateurs en TitulDay                                                                         | -        | -                | 225                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                |                                                                                                                                                | Nombre de jours de formation                                                                                 | 14 859   | 11 393           | 15 959                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                |                                                                                                                                                | Nombre de managers formés (sur chaque formation)                                                             | -        | -                | Nouveaux managers : 20<br>Dialogue de progrès (REC) : 374<br>Feed Back : 192<br>PMSS : 180<br>Séminaire Animer une équipe : 73<br>Ateliers co-développement (test) : 40<br>180 : 160<br>Modèle relationnel (posture managériale) : 18 leaders de la transformation |
|                                                |                                                                                                                                                | Taux de turn over                                                                                            | 9,73%    | 8,56%            | 9,29%                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                |                                                                                                                                                | % de travailleurs handicapés                                                                                 | 4,83%    | 5,17%            | 5,37%                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                |                                                                                                                                                | % de femmes dans l'effectif global                                                                           | 68%      | 68%              | 69%                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                |                                                                                                                                                | % de femmes dans les fonctions d'encadrement (manager d'équipe)                                              | 43%      | 43%              | 44%                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                |                                                                                                                                                | % de femmes dans les nominations                                                                             | 63%      | 67%              | 64%                                                                                                                                                                                                                                                                |
| PILIER 3<br>Patrimoine                         | Absence ou baisse de l'engagement et de l'implication des administrateurs dans leurs missions                                                  | IER administrateurs                                                                                          | -        | 85%              | -                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                |                                                                                                                                                | Nombre de projets de CL soutenus par la commission Animation Vie Locale                                      | 45       | 3                | 15                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                |                                                                                                                                                | Nombre d'associations soutenues par la Commission AVL                                                        | 36       | 31               | 29                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                |                                                                                                                                                | Montant reversé aux associations                                                                             | 46 850 € | 45 000 €         | 37 850 €                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                                | Insuffisance de soutien aux projets du territoire (soutien des associations, soutien de financement entreprise...) en lien avec les enjeux RSE | Portefeuille de titres de placement : % de placements notés ESG à l'intérieur du fonds dédié géré par Amundi | -        | -                | 87%                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                |                                                                                                                                                | Portefeuille de titres d'investissement : % du portefeuille noté ESG                                         | 82%      | 84%              | 91%                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                |                                                                                                                                                | Montant global des participations hors groupe Crédit Agricole sur le territoire                              | -        | 245 millions d'€ | 275 millions d'€                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                | Non adéquation de notre fonctionnement aux conséquences du changement climatique Patrimoine Financier de la CR                                 |                                                                                                              |          |                  |                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                |                                                                                                                                                |                                                                                                              |          |                  |                                                                                                                                                                                                                                                                    |

Conformément à l'article L225-102-1 du Code du Commerce, les informations figurant dans la DPEF font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant (OTI).

Le rapport de cet organisme doit comprendre :

- Un avis motivé sur la conformité de la déclaration, ainsi que sur la sincérité des informations fournies.
- Les diligences qu'il a mises en œuvre pour conduire sa mission de vérification.

### 2.4.2 CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Lancés par les Nations Unies en 2015, il s'agit de 17 objectifs, déclinés en 169 cibles, pour créer un monde plus juste et plus prospère d'ici 2030. Afin de renforcer son action, le Crédit Agricole des Savoie a cartographié les liens entre les ODD, les

Le Crédit Agricole des Savoie a mandaté le Cabinet EY pour mener à bien cette mission.

La collecte des informations a été réalisée sous la coordination de la Responsable RSE et Engagement Sociétal et de l'autorité de la Direction Générale.

principaux enjeux RSE et risques extra-financiers identifiés et les politiques mises en place. La Caisse Régionale contribue directement aux ODD par des actions concrètes qui figurent dans le plan d'actions de la DPEF (lien des paragraphes ci-après).

| Principaux enjeux RSE                                                        | Description des principaux risques extra-financier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Caractérisation des risques                                | Politique de maîtrise des risques                                                                                                | Contribution aux ODD                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Implication auprès des acteurs locaux et des parties prenantes du territoire | Un modèle de développement économique équilibré s'appuyant sur les atouts du territoire, ses acteurs et parties prenantes est source de cohésion sociale, de prévention des fragilités et favorise un développement durable. Les administrateurs du Crédit Agricole des Savoie connaissent les enjeux économiques, sociaux et environnementaux des territoires dans lesquels ils vivent et travaillent. Ils s'engagent au quotidien pour préserver le patrimoine des Caisses Régionales du Crédit Agricole. L'implication du Crédit Agricole des Savoie dans le développement économique local est une attente forte des parties prenantes dont l'absence impacterait négativement son attractivité, sa réputation et générerait de la part des acteurs du territoire un rejet de ses activités économiques. Une baisse d'engagement des administrateurs impacterait fortement l'impact, le rayonnement et l'image du Crédit Agricole des Savoie en tant que banque au service de son territoire. | Risque majeur avec un impact à court, moyen et long terme. | 2.2.1.1. Notre démarche pour contribuer au développement économique local, représenter et soutenir les parties prenantes locales | <div>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</div> <div>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</div> <div>10 INÉGALITÉS RÉGIONALES</div> |
|                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                            | 2.2.3.1. Soutenir les projets du territoire                                                                                      |                                                                                                                                       |
|                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                            | 2.2.3.2. Notre démarche pour développer l'engagement des administrateurs                                                         |                                                                                                                                       |

| Principaux enjeux RSE           | Description des principaux risques extra-financier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Caractérisation des risques                               | Politique de maîtrise des risques                                                                                                     | Contribution aux ODD                                                                                                           |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Inclusion bancaire              | L'accès aux services et produits financiers (compte courant, moyens de paiement, crédit, assurance) et l'accompagnement de tous les clients quelle que soit leur situation sociale et leur niveau de revenus est un des leviers essentiels de la lutte contre l'exclusion.                                                                                                                                                                                                                                       | Risque majeur avec un impact à court, moyen et long terme | 2.2.1.2. Une approche universelle de nos métiers : favoriser l'inclusion bancaire et assurer le bien vivre pour tous                  | <div>10 INÉGALITÉS RÉGIONALES</div> <div>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</div> <div>1 PAS DE PAUVRETÉ</div>                         |
|                                 | Outre l'impact de réputation pour le Crédit Agricole des Savoie et la perte d'attractivité, l'exclusion des clientèles les plus modestes entraînerait une perte significative de clients et, en excluant des personnes de la vie économique et sociale, accentuerait la fragilisation des territoires dans lesquels le Crédit Agricole des Savoie agit.                                                                                                                                                          |                                                           |                                                                                                                                       |                                                                                                                                |
| Développement du capital humain | Le capital humain du Crédit Agricole des Savoie est l'une de ses ressources clés, de son modèle d'affaire et de sa création de valeur. Une gestion inadéquate des carrières et des compétences (intégration, mobilité et parcours professionnel, gestion des compétences, etc.), la non prise en compte de la lutte contre les discriminations et la perte de talents et de ressources clés pourraient impacter la continuité d'activité, sa performance et sa capacité à attirer et retenir ses collaborateurs. | Risque majeur avec un impact à court, moyen et long terme | 2.2.2.3. Notre politique de développement des compétences des collaborateurs, d'attractivité des talents et de réduction du turn-over | <div>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</div> <div>10 INÉGALITÉS RÉGIONALES</div> <div>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</div> |
|                                 | L'évolution des modes de travail et la transformation digitale sont en train de reconfigurer le marché des talents avec notamment une concurrence accrue ce qui peut entraîner des risques pour notre entreprise si nous n'avons pas une politique de développement du capital humain adaptée et de promotion des diversités.                                                                                                                                                                                    |                                                           |                                                                                                                                       | 2.2.2.4. Notre politique de diversité                                                                                          |



| Principaux enjeux RSE                                        | Description des principaux risques extra-financier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Caractérisation des risques                                          | Politique de maîtrise des risques                                                                        | Contribution aux ODD                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Satisfaction client et culture de service                    | Les clients ont des attentes fortes vis-à-vis de leur banque en matière de qualité de service et de pratiques relationnelles. Ils souhaitent pouvoir vivre une expérience positive quand ils font appel à leur conseiller ou à tout interlocuteur du Crédit Agricole des Savoie.                                                                                                                                                                                                                                                                       | Risque très significatif avec un impact à court, moyen et long terme | 2.2.1.3. Notre démarche sur la satisfaction client et le modèle relationnel                              | <div>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</div> <div>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</div> |
|                                                              | Outre l'impact de réputation et d'image pour le Crédit Agricole des Savoie et la perte d'attractivité, la faible satisfaction de ses clients entraînerait une perte significative de clients ou une baisse de leur fidélité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                      |                                                                                                          |                                                                                                            |
| Intégration des risques et opportunités ESG dans nos métiers | Les activités de financement et d'investissement provoquent des externalités environnementales et sociales qu'il faut identifier et estimer. Le secteur financier dispose également d'une capacité d'influence, à travers notamment de l'intégration des critères ESG dans les décisions de financement et d'investissement ce qui oriente l'économie vers un modèle de développement plus durable.                                                                                                                                                    | Risque très significatif avec un impact à court, moyen et long terme | 2.2.1.2. Proposition de produits, offres et conseils en adéquation avec les changements climatiques      | <div>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</div>                              |
|                                                              | L'évolution climatique et la survenance d'évènements naturels peuvent affecter les comptes financiers du Crédit Agricole des Savoie dont le territoire est plus touché que la moyenne mondiale par le réchauffement climatique. L'investissement responsable est une opportunité de création de valeur positive car il répond à une demande croissante des investisseurs et des clients. Par ailleurs, l'accompagnement des entreprises clientes vers des modèles économiques durables permet de prévenir la dégradation des risques de contreparties. |                                                                      |                                                                                                          |                                                                                                            |
|                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                      | 2.2.3.3. Intégration de critères ESG dans la gestion de nos fonds propres                                | <div>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE</div> <div>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</div>            |
|                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                      | 2.2.3.3. Gestion de notre patrimoine financier, stratégie d'investissement et de prises de participation |                                                                                                            |

| Principaux enjeux RSE                                                            | Description des principaux risques extra-financier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Caractérisation des risques                                          | Politique de maîtrise des risques                                                      | Contribution aux ODD                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Atténuation des changements climatiques et adaptation                            | Les activités du Crédit Agricole des Savoie sont susceptibles d'avoir un impact sur le climat, directement (empreinte carbone directe) ou indirectement (empreinte carbone indirecte liée aux portefeuilles de financement et d'investissement). La non prise en compte de ces externalités négatives est susceptible d'engendrer à court/ moyen et long terme un risque d'image pour la Caisse Régionale.                                                                              | Risque très significatif avec un impact à court, moyen et long terme | 2.1.2 La stratégie de lutte contre le changement climatique et environnementale        | <div>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</div> <div>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE</div> <div>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</div> |
|                                                                                  | Le dérèglement climatique est susceptible à terme d'affecter les comptes financiers du Crédit Agricole des Savoie. Les risques climatiques sont cartographiés comme des risques majeurs. Appréhendés comme des facteurs de risques influençant les risques existants, ils recouvrent les risques physiques et de transition.                                                                                                                                                            |                                                                      |                                                                                        |                                                                                                                                                                               |
| Pratiques loyales & protection des données et de la vie privée des consommateurs | Les attentes des clients sont fortes vis-à-vis de la banque et de l'assurance en tant que partenaire de confiance. Le respect du devoir de conseil et de protection des données personnelles est primordial dans les activités bancaires et assurantielles. Ce conseil doit être loyal au risque d'engendrer une perte de confiance de la part des clients, impacter les agréments sur la distribution d'instruments financiers, et entraîner des sanctions de la part des régulateurs. | Risque très significatif avec un impact à court, moyen et long terme | 2.2.1.4. La démarche de mesure et de suivi de notre empreinte environnementale directe | <div>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</div>                                                                                                                         |
|                                                                                  | La formation des collaborateurs est primordiale en matière de pratiques de commercialisation, de devoir de conseil de protection des données. Il en est de même de la nécessité d'adapter les outils. La réglementation est stricte et le préjudice d'image et financier peut-être élevé. Des dispositions telles que le RGPD et au niveau de la sécurité informatique sont indispensables.                                                                                             |                                                                      |                                                                                        |                                                                                                                                                                               |

| Principaux enjeux RSE              | Description des principaux risques extra-financier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Caractérisation des risques                                   | Politique de maîtrise des risques                                                                                                | Contribution aux ODD                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Utilisation durable des ressources | Notre planète est soumise à de multiples dégradations liées aux activités humaines (surexploitation des ressources naturelles, renchérissement des coûts d'accès à l'eau potable, pollutions de l'air, de l'eau et des terres, imperméabilisation des sols; chute de la biodiversité), impactant directement les activités économiques des entreprises mais aussi notre sécurité alimentaire et sanitaire. Par les services écosystémiques rendus à notre société (alimentation, bois, pollinisation, formation des sols, qualité de l'eau, de l'air, photosynthèse...), la protection et la restauration des ressources naturelles est essentielle pour maintenir des activités économiques durables, éviter l'apparition et la propagation de maladies et lutter contre le réchauffement climatique. | Risque très significatif avec un impact à moyen et long terme | 2.2.1.4. La démarche de suivi de notre empreinte environnementale directe<br><br>2.2.3.3. La gestion de notre patrimoine foncier | <div>12</div> <div>CONSUMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</div> <div>14</div> <div>VIE AQUATIQUE</div> <div>15</div> <div>VIE TERRESTRE</div> <div>6</div> <div>EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</div> |
|                                    | En tant qu'investisseur, financeur et assureur de tous les secteurs de l'économie et de l'agriculture, le maintien de la biodiversité et des ressources naturelles est essentiel pour les activités du Crédit Agricole des Savoie. Leur dégradation impacterait les résultats financiers des entreprises et des exploitants agricoles et forestiers, clients de la Caisse Régionale. L'intégration de la notion de durabilité des ressources est une action essentielle.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                               |                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                     |

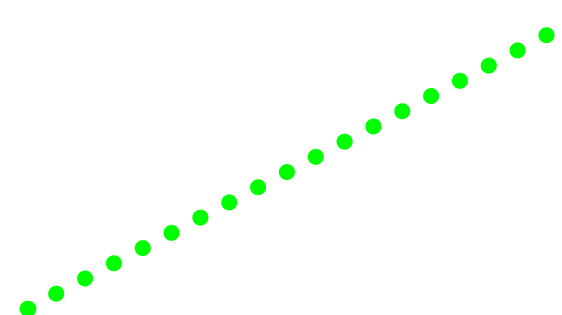
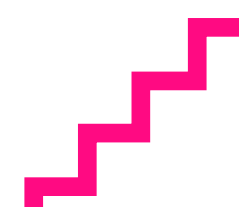
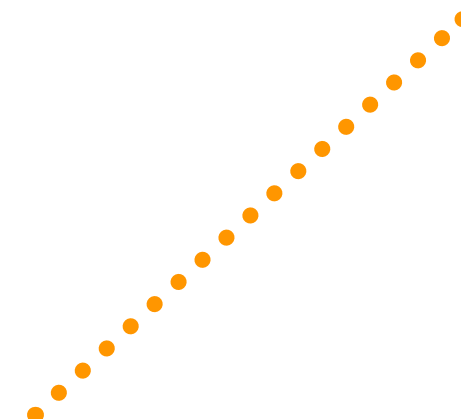
| Principaux enjeux RSE                 | Description des principaux risques extra-financier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Caractérisation des risques                                     | Politique de maîtrise des risques                                                                                                                                                                                                | Contribution aux ODD                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Emploi et relations employeur/employé | Préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs est l'une des priorités du Crédit Agricole des Savoie. Au-delà de la santé et de la sécurité, la Caisse Régionale s'attache à maintenir avec l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs des relations de travail empreintes de confiance, respect, implication et reconnaissance. Sans ces éléments, notre impact sur le marché de l'emploi de notre territoire serait négatif en tant que recruteur de premier plan et notamment auprès des jeunes. Un des risques est aussi juridique en lien avec l'obligation de sécurité dont est tenu Crédit Agricole S.A. vis-à-vis de ses collaborateurs. | Risque significatif avec un impact à court, moyen et long terme | 2.2.2.2. Notre démarche pour favoriser et maintenir l'engagement des collaborateurs<br><br>2.2.2.3. Notre politique de développement des compétences des collaborateurs, d'attractivité des talents et de réduction du turn-over | <div>3</div> <div>BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</div> <div>5</div> <div>ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</div> <div>10</div> <div>ÉGALITÉ TERRITORIALE</div> <div>8</div> <div>TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</div> |
|                                       | Dans un contexte en profonde mutation, perdre l'engagement des collaborateurs est un risque pouvant impacter les résultats du Crédit Agricole des Savoie. Cet engagement est indispensable pour réussir la transformation organisationnelle et managériale de la Caisse Régionale. Le rôle des entreprises privées en matière de protection sociale aussi est de plus en plus important. Du fait du nombre de salariés que nous employons, notre système de prévoyance se doit d'être un complément efficace aux dispositifs publics.                                                                                                                              |                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                |



○

3

## EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT 2021



## 3.1 LA SITUATION ÉCONOMIQUE

### 3.1.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER GLOBAL

#### Rétrospective 2021

Les performances économiques mondiales ont continué d'être largement conditionnées par la diffusion du virus et la réponse sanitaire (déploiement de la vaccination, stratégie de confinement), la structure des économies (poids relatifs de l'industrie et des services dont tourisme), et la contre-offensive budgétaire et monétaire (ampleur des soutiens à l'activité). **Tout comme l'étaient les récessions subies en 2020, les trajectoires de reprise sont demeurées hétérogènes. À la Chine dopée par son commerce extérieur et croissant à un rythme de 8,1 %, aux États-Unis puis à la zone euro affichant de très belles performances, ont continué de s'opposer les reprises en demi-teinte ou les rebonds fragiles de nombreux pays émergents au sein desquels s'est nettement affirmée la tendance à la fragmentation.**

Par ailleurs, **longtemps oubliée, l'inflation est revenue au centre des préoccupations.** Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement<sup>(27)</sup>, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020. Alors que l'offre demeurait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile par exemple).

Aux **États-Unis**, après The Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act (CARES Act) de 2 200 milliards de dollars de Donald Trump, le plus vaste plan de soutien de l'histoire américaine, puis le plan de décembre de 900 milliards de dollars (soit au total environ 14 % du PIB), le plan de relance de Joe Biden (the American Rescue Plan) totalisant

1 900 milliards de dollars, soit environ 9 % du PIB, a été déployé à partir de mars. Les ménages, en particulier ceux à faible revenu, en ont été les grands bénéficiaires. Grâce à la reprise vigoureuse de la consommation, en outre dopée par la baisse rapide du chômage, la croissance s'est établie à 5,7 % en 2021. En décembre, l'inflation sur douze mois a atteint 7 % (une première depuis le début des années 1980) pour une inflation sous-jacente à 5,5 %, son plus haut niveau depuis le début des années 1990. Outre l'impact des prix de l'énergie et des intrants industriels, certains postes spécifiques (véhicules neufs mais surtout d'occasion, par exemple) stimulés par une demande forte ont contribué à l'accélération de l'inflation.

La **zone euro** a bien résisté aux dernières phases de confinement en limitant, d'une part, les effets négatifs aux secteurs faisant l'objet de mesures de restriction ciblées et en profitant, d'autre part, de la réactivation de son secteur manufacturier. La bonne surprise est venue du dynamisme de l'investissement productif soutenu par la vigueur de la demande de biens manufacturés mais aussi par les fonds européens du plan de relance. Après s'être contracté de 6,5 % en 2020, le PIB croît de 5,2 % en 2021. Si l'excès de demande et l'accélération des salaires sont bien moins patents qu'aux États-Unis, l'inflation totale s'est néanmoins sensiblement redressée pour atteindre 5 % sur un an en décembre alors que l'inflation sous-jacente augmentait moins vigoureusement (2,6 %).

Après avoir subi une récession de 8 % en 2020, la **France** s'est dès le deuxième semestre 2020 engagée sur la voie d'une reprise vive qu'elle a poursuivie en 2021. La nouvelle vague épidémique et la diffusion du variant Omicron ont fait peser de nouvelles craintes sur la vigueur de la reprise à court terme mais l'absence de mesures très restrictives a permis d'en limiter l'impact. Après un rebond mécanique marqué au troisième trimestre, la croissance a ainsi ralenti au quatrième trimestre, tout en restant soutenue, permettant au PIB de progresser de 7 % en 2021.

(27) Les cours pouvant être très volatils, il est préférable de retenir des prix annuels moyens. Entre 2020 et 2021, le prix du pétrole (Brent) a progressé de près de 70% alors que celui du gaz en Europe a quadruplé. L'indice CRB s'est redressé de 43%. Les cours du fer et du cuivre ont crû, respectivement, de 46% et 51%. Les prix alimentaires n'ont pas été épargnés, comme en témoigne le cours du blé en hausse de 23%. Enfin, symptomatique de tensions extrêmement fortes sur le trafic maritime, le « Baltic Dry Index » a quasiment triplé.

Portée par la hausse du prix des matières premières (en particulier de l'énergie, responsable de plus de la moitié de la hausse des prix), l'inflation a accéléré pour atteindre 2,8 % sur 12 mois en décembre (1,6 % en moyenne sur l'année).

**En dépit d'une inflexion dans le discours de la Réserve Fédérale suggérant une normalisation plus rapide de sa politique monétaire, un cap monétaire accommodant a été maintenu tant aux États-Unis qu'en zone euro.**

Aux **États-Unis**, en début d'année, J. Powell insistait sur la situation toujours très dégradée du marché du travail et la faiblesse du taux d'emploi par rapport à son niveau pré-crise. Mais, les inquiétudes se sont progressivement déplacées de la croissance vers l'inflation, qui après avoir été jugée transitoire est devenue plus préoccupante. En parallèle, la Fed a annoncé sa stratégie de normalisation progressive : réduction progressive de ses achats mensuels d'actifs (USD 120 Mds alors en vigueur) ou tapering puis, sans calendrier préétabli, remontée de son taux directeur (fourchette cible du taux des Fed Funds [0 %, 0,25 %]).

C'est lors de la réunion du Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) de juin qu'est intervenue la première inflexion consistant en une hausse des prévisions des taux des Fed Funds couplée à une révision à la hausse des prévisions de croissance et d'inflation. Début novembre, la Fed a annoncé qu'elle réduirait ses achats mensuels de USD 15Mds suggérant leur fin en juin 2022. Une accélération justifiée par le caractère plus généralisé de l'inflation et les progrès rapides vers l'emploi maximum malgré quelques déceptions persistantes sur le taux de participation. J. Powell a également indiqué qu'une hausse de taux était possible avant que l'emploi maximum ne soit atteint si les pressions inflationnistes restaient préoccupantes. Enfin, le Dot Plot<sup>(28)</sup> signalait une trajectoire de hausses du taux directeur plus agressive.

En **zone euro**, si la BCE a également pris acte en juin du raffermissement et révisé à la hausse ses prévisions de croissance et d'inflation, elle a confirmé l'orientation très accommodante et très flexible de sa politique monétaire. En décembre,

la BCE a confirmé son scénario de croissance et d'inflation et présenté sa stratégie monétaire.

La prévision d'inflation de la BCE a été revue à la hausse pour 2022 (de 1,7 % à 3,2 %) ; la révision est bien plus modeste pour 2023 (de 1,5 % à 1,8 %) et sa projection 2024 (1,8 %) reste inférieure à la cible de 2 %. L'inflation demeurerait donc transitoire selon la BCE, essentiellement motivée par un choc d'offre ayant des effets limités sur l'inflation sous-jacente (à 1,9 % en 2022, 1,7 % en 2023). L'impact négatif sur la croissance (revue à la baisse de 4,6 % à 4,2 % en 2022) est supposé modéré et bref : l'inflation érode temporairement le pouvoir d'achat sans faire « dérailler » la croissance (revue à la hausse à 2,9 % en 2023).

En termes de stratégie, la BCE a indiqué que le retrait du soutien d'urgence s'accompagnerait d'une présence significative et flexible sur le marché souverain. Il s'agit de prévenir, d'une part, une pentification trop forte de la courbe des taux et, d'autre part, tout risque de fragmentation<sup>(29)</sup>. La BCE a rappelé que préalablement à une hausse de son taux directeur, trois conditions doivent être remplies : l'inflation doit atteindre l'objectif de 2 % bien avant la fin de l'horizon de projection de la BCE ; cet objectif doit être atteint de manière durable jusqu'à la fin de l'horizon de projection ; les progrès réalisés en termes d'inflation sous-jacente doivent être suffisamment avancés pour être compatibles avec la stabilisation de l'inflation au niveau de son objectif à moyen terme. Au regard des prévisions actualisées, les conditions ne sont pas encore remplies.

**Les marchés obligataires ont évolué au gré de quelques grands thèmes : un premier trimestre enthousiaste porté par le reflation trade, un deuxième trimestre plus maussade rattrapé par la réalité de la pandémie, un second semestre placé sous le sceau d'une croissance vive mais d'une inflation nettement plus préoccupante nourrissant un scénario de normalisation monétaire américaine plus rapide et donc de hausse des taux souverains.**

Aux **États-Unis**, les taux d'intérêt<sup>(30)</sup> à 2 ans ont évolué au gré du scénario monétaire : ils sont restés bien ancrés à un niveau bas (0,17 % en moyenne) pour ne se redresser lentement qu'à partir du moment où le resserrement monétaire a été évoqué

(28) Nuage de points reflétant le niveau jugé approprié du taux des Fed Funds par les gouverneurs. La médiane indique désormais des hausses de taux de 25 points de base chacune au rythme de trois en 2022, trois en 2023 et deux en 2024, un resserrement plus avancé et soutenu qu'en septembre quand la première hausse de taux intervenait fin 2022/début 2023. Les hausses de taux porteraient le taux cible des Fed Funds entre 2% et 2,25% à la fin de 2024.

(29) Les achats dans le cadre du programme d'urgence PPE cesseront donc fin mars 2022 ; la

période de réinvestissement s'étendra jusqu'à fin 2024 en maintenant toute la flexibilité des achats entre juridictions et classes d'actifs ; les achats d'actifs au titre du programme traditionnel APP seront accrus en 2022 (de € 20 mds par mois à € 40 mds au T2, puis réduits à € 30 mds au T3 et € 20 mds au T4) et maintenus tant que nécessaire pour renforcer les effets accommodants des taux directeurs. Ils cesseront peu avant la hausse des taux directeurs.

(30) Tous les taux d'intérêt mentionnés se réfèrent aux emprunts d'Etat.

(septembre) puis plus fermement à l'occasion de l'accélération du tapering en fin d'année, qu'ils ont terminé à 0,70 % (soit une hausse de 60 points de base sur un an). Avec le « reflation trade » nourri par des perspectives de croissance et d'inflation plus soutenues, les progrès de la vaccination et des données économiques meilleures qu'anticipé, les taux longs ont nettement augmenté aux États-Unis et cette hausse s'est diffusée à la zone euro. Le taux américain à 10 ans (proche de 0,90 % en début d'année) s'est redressé jusqu'à culminer fin mars vers 1,75 %. Les mauvaises nouvelles du front sanitaire sont ensuite venues tempérer l'enthousiasme et les marchés obligataires ont adopté une position plus conservatrice. Puis, à partir de septembre, le thème de l'accélération de l'inflation motivant un resserrement monétaire américain plus vif qu'anticipé a de nouveau poussé les taux d'intérêt à la hausse. Le taux américain à 10 ans a fini l'année à 1,50 % (soit une hausse de 60 points de base sur un an) : il n'a pas été impacté par l'attention portée par les marchés à l'inflation et la normalisation monétaire.

En **zone euro**, en lien avec la première phase de redressement des taux américains, le taux allemand à 10 ans (Bund) a augmenté, passant de près de -0,60 % en début d'année à -0,10 % en mai. Si la Fed s'est montrée tolérante au durcissement des conditions financières synonyme d'amélioration des perspectives économiques, la BCE s'est empressée de signaler qu'un tel durcissement était prématuré et injustifié. Le Bund est ensuite reparti à la baisse. Alors que le taux à 2 ans allemand est resté quasiment stable (à -0,60 % fin 2021 contre -0,70 % fin 2020), le Bund a clos l'année à -0,30 % (soit une hausse de 40 points de base sur un an). À la faveur des déclarations de la BCE relatives aux modalités de ses achats de titres souverains, les primes de risque offertes par la France et l'Italie contre le Bund se sont légèrement écartées (écartement des spreads de respectivement 13 et 24 points de base sur l'année) tout en restant serrées (spreads de respectivement 35 et 135 points de base). Alors que la perspective des élections en France ne semble pas affecter le spread français à ce stade, le spread italien est négativement impacté depuis novembre par la perspective des élections présidentielles.

Les **marchés actions**, toujours soutenus par des conditions financières accommodantes en dépit des normalisations à venir et des perspectives de croissance favorables tout au moins dans les pays avancés, ont enregistré de belles progressions

(hausse moyennes annuelles des indices S&P 500, Eurostoxx 50, CAC 40, respectivement, +32 %, +23 %, +27 %). Enfin, après avoir bien résisté, l'euro s'est replié contre le dollar en raison d'une normalisation monétaire plus avancée aux États-Unis qu'en Europe : l'euro s'apprécie en moyenne de 3,6 % contre le dollar mais se déprécie en fin d'année (à 1,14 en décembre 2021, il perd près de 7 % sur un an).

## Perspectives 2022

**Notre scénario retient un ralentissement de la croissance, qui resterait soutenue, ainsi qu'une lente modération de l'inflation. Un tel schéma suppose que la demande se normalise et que les contraintes pesant sur l'offre se desserrent. Cette double normalisation permet que l'inflation (notamment sous-jacente) ralentisse et que les mesures exceptionnelles de soutien monétaire soient retirées sans précipitation et sans impact excessif sur les marchés obligataires.**

On ne peut évidemment mésestimer le risque d'une inflation à la fois plus élevée et plus durable qu'anticipé. Si le risque d'accroissement sensible des salaires et d'installation de l'inflation sur un plateau durablement plus élevé est plus patent aux États-Unis, les craintes en zone euro émanent plutôt d'une érosion du pouvoir d'achat susceptible d'entamer la vigueur de la croissance : cela ne constitue cependant pas actuellement notre scénario central. Par ailleurs, tout au moins dans les économies avancées grâce à la couverture vaccinale, les variants éventuels du virus semblent pouvoir freiner temporairement l'activité sans provoquer de rupture ou de forte discontinuité dans les comportements. Le variant Omicron introduit ainsi un risque baissier sur le premier trimestre 2022 mais haussier sur le deuxième trimestre 2022 sans bouleverser les grandes lignes du scénario.

Aux **États-Unis**, la croissance resterait donc vigoureuse (3,8 % en 2022) avant de converger graduellement vers sa tendance de long terme (2,3 % en 2023). Elle profiterait d'une consommation solide portée par l'amélioration du marché du travail, la progression élevée des salaires – mais circonscrite aux secteurs les plus affectés par les pénuries de main-d'œuvre sans générer une boucle prix-salaires – et le réservoir non encore entamé d'épargne, filet de sécurité permettant d'amortir l'accélération vive de l'inflation.

Un scénario favorable sur la consommation mais aussi sur l'investissement : les entreprises restent optimistes malgré les problèmes de perturbation des chaînes d'approvisionnement et de manque de main-d'œuvre persistants bien qu'en repli.

**Les moteurs qui ont le plus vigoureusement contribué à l'accélération de l'inflation en 2021 continueront à tourner, tant aux États-Unis qu'ailleurs, au moins durant le premier semestre de 2022** : prix

énergétiques élevés avec notamment la poursuite de la crise du gaz naturel (dont les prix sont extrêmement volatils mais se sont, en quelque sorte « stabilisés » depuis octobre), répercussions sur les prix de détail des hausses de coûts subies sur les intrants (effets de second tour avec un impact maximal intervenant environ quatre trimestres après le choc sur les prix en amont), problèmes d'approvisionnement (dont semi-conducteurs et conteneurs) et de goulets d'étranglement susceptibles de se prolonger sur la majeure partie de 2022 tout en étant moins « mordants ». Au second semestre 2022, sous réserve d'une stabilisation des prix de l'énergie, les effets de base deviendraient alors très favorables (forte baisse sur un an des prix de l'énergie puis des biens) et les perturbations sur les chaînes de valeur seraient en voie de résolution graduelle.

Aux **États-Unis**, dopée par des composantes spécifiques très dynamiques (composante logement « **Owners' Equivalent Rent** » qui n'existe pas en zone euro, voitures d'occasion notamment, salaires plus dynamiques faisant anticiper des effets de « troisième tour »), l'inflation resterait très élevée au premier trimestre avec un pic prévu vers 7,5 % en glissement annuel pour une inflation sous-jacente approchant près de 6,5 %. L'inflation totale se replierait ensuite (vers 3 % sur 12 mois fin 2022) portant la moyenne annuelle à 5,4 % contre 4,7 % en 2021.

En **zone euro**, la vigueur de la reprise n'a pas encore permis de combler l'écart de production négatif et le choc inflationniste exogène ne semble pas à même d'altérer le scénario d'une croissance décélérant tout en restant robuste : elle s'établirait à 4,3 % en 2022 puis à 2,5 % en 2023. Si elle se heurte à la faiblesse de l'offre (blocages logistiques, chaînes d'approvisionnement tendues, pénuries d'intrants et de main-d'œuvre), la demande agrégée est encore faible malgré son rebond : c'est précisément cette faiblesse qui permet d'anticiper des hausses de salaires encore contenues et

une hausse de l'inflation plus persistante mais temporaire. Tout comme aux États-Unis, la remontée de l'inflation au-delà de nos anticipations constitue évidemment le principal risque : elle dégraderait la croissance via l'érosion du pouvoir d'achat, plutôt que via une éventuelle spirale prix-salaires. L'éventualité d'une spirale prix-salaire constitue actuellement une préoccupation aux yeux des investisseurs qui semble exagérée.

Outre les facteurs de hausse déjà évoqués, l'inflation en zone euro sera volatile mais largement influencée par des facteurs techniques (tels, par exemple, les pondérations des composantes de l'indice des prix, la fin de l'effet de la TVA en Allemagne, les révisions selon des modalités nationales des prix des contrats énergétiques, etc.). Les inflations totale et sous-jacente s'établiraient en moyenne, respectivement, à 4,1 % (2,4 % en décembre sur un an) et 2,4 % (1,9 % en décembre).

En **France**, la consommation devrait bénéficier d'un pouvoir d'achat en hausse malgré les tensions inflationnistes. Des créations d'emplois dynamiques et un taux de chômage au plus bas devraient rassurer les ménages confortés, par ailleurs, par l'accumulation pendant la crise d'un surplus d'épargne évalué à 150 Mds€. L'investissement bénéficiera du soutien du plan de relance présenté à l'automne 2020 et renforcé depuis par le plan France 2030. La croissance se situerait vers 3,9 % en 2022. Quant à l'inflation, élevée en début d'année, elle repasserait sous 2 % en fin d'année et atteindrait en moyenne 2,6 % en 2022.

**Notre scénario retient des normalisations monétaires (encore préférées à des resserrements monétaires) très variées. Selon la vigueur de l'inflation avérée ou redoutée et la résistance anticipée de la croissance de leurs territoires respectifs, les banques centrales s'engagent à des cadences très diverses sur la voie du retrait de leur accommodation aussi exceptionnelle que généreuse.**

**Les normalisations monétaires ne s'accompagneraient pas de fortes tensions obligataires. L'année 2022 se diviserait en deux séquences. À un premier semestre encore placé sous le sceau d'une croissance et d'une inflation toutes deux fortes, propices à un mouvement de hausse des taux d'intérêt, succéderait le thème de la décélération favorable à leur recul.**

Aux **États-Unis**, les chiffres de l'inflation n'ont jusqu'à présent pas suscité de sur-réaction sur les taux d'intérêt. Le taux gouvernemental à dix ans pourrait ainsi se redresser avant d'amorcer un repli pour se situer à 1,35 % fin 2022. En **zone euro**, l'appréciation du risque inflationniste par la BCE et les marchés, d'une part, et la crédibilité du diagnostic de la BCE aux yeux des marchés, d'autre part, seront déterminantes. La montée de l'inflation et de sa volatilité devrait se traduire par une hausse de la prime de terme au cours du premier semestre 2022. En cohérence avec le reflux de la croissance et des tensions sur les prix, les

taux pourraient s'inscrire sur une tendance baissière au second semestre. Le taux à dix ans allemand redeviendrait nul (voire très légèrement positif) pour se replier vers -0,25 % fin 2022. Alors que les perspectives de nouvelles mesures de relance de la BCE s'estompent, la communication de la BCE devra être aussi subtile que convaincante pour prévenir un écartement des spreads périphériques : ceux-ci pourraient néanmoins s'élargir légèrement et temporairement. Les primes de risque offertes par la France et l'Italie se situeraient, respectivement, à 35 et 130 points de base au-dessus du Bund fin 2022.

### 3.1.2 ENVIRONNEMENT LOCAL ET POSITIONNEMENT DE LA CAISSE RÉGIONALE SUR SON MARCHÉ

#### Bilan 2021

L'année 2021 peut être scindée en trois périodes économiques en Savoie-Haute-Savoie : un premier quadrimestre de crise intense lié à la faiblesse de la saison touristique d'hiver, puis une reprise très dynamique à la fin du printemps et jusqu'à l'automne, et enfin une période de nouvelles incertitudes liées aux difficultés de recrutement et d'approvisionnement, et à la dégradation de la situation sanitaire.

**À fin mars 2021, la Caisse Régionale enregistrait une baisse de -3,5 Mds€ de Chiffres d'Affaires confiés sur 12 mois** (-12 %) par ses clients tous secteurs confondus. Le nombre de demandeurs d'emploi bondissait de +22 % sur 1 an (contre +6 % pour la France). **La filière tourisme est en première ligne** avec -62 % de nuitées marchandes, -90 % des retombées économiques touristiques (soit -5 Mds€ par rapport à l'hiver 2019/2020), -970 M€ de CA confiés sur 12 mois (-42 %) par les clients de la filière ; -50 à -75 % de flux de paiements par CB, -85 % de flux étrangers et une chute de l'embauche des travailleurs saisonniers (-50 %, soit -25 000 personnes).

Par la suite et avec la levée progressive des contraintes qui pesaient sur l'économie, **de véritables signes d'amélioration ont été observés**. Le taux de chômage et le nombre de demandeurs d'emplois sur nos territoires ont

diminué (à fin octobre, -7 % sur 12 mois, soit près de 7 500 demandeurs d'emplois de moins). L'activité économique des clients a permis de revenir à un niveau d'activité annuelle en retrait de -3 % par rapport au niveau d'avant-crise, avec toutefois des différences importantes selon les secteurs (industrie +3 %, commerces +2 %, construction -3 %, décolletage -17 %, tourisme -26 %). La conjoncture frontalière s'est éclaircie (+1 200 travailleurs frontaliers seulement entre le T4 2019 et le T1 2021, contre +2 300 travailleurs frontaliers entre le T2 et le T3 2021) avec un climat des affaires en progression dans tous les secteurs et un taux de chômage revenu à son niveau d'avant-crise. Concernant le marché de l'immobilier neuf et ancien, il est toujours plus attractif et aux prix encore renforcés : la demande est intensifiée par les conséquences de la crise sanitaire et l'offre neuve pénalisée par la saturation foncière des territoires et le ralentissement de l'activité de construction.

Globalement, **les chiffres d'affaires confiés en 2021 sont en légère hausse** de +0,6 % par rapport à 2020. Cette hausse est notamment portée par l'agriculture (+5 %), l'industrie (+9 %), la construction (+3 %), les commerces (+4 %). Les secteurs du tourisme (-7 %) et du décolletage (-3 %) se trouvent en décroissance sur 1 an. En comparaison à l'activité 2019, le secteur du décolletage (-17 %) se trouve toujours en situation dégradée étant donné les difficultés d'approvisionnement qu'il rencontre depuis l'été. Enfin, la filière tourisme (-22 %) souffre naturellement de la quasi-absence

de saison d'hiver 2021, mais progresse depuis le printemps. L'activité de flux monétiques de la Caisse Régionale, à seulement -4 % en 2021 par rapport à 2019, témoigne notamment de la résilience de la filière.

À noter par ailleurs que les créations d'entreprises sont au plus haut et les défaillances, historiquement faibles, à un niveau proche du national (respectivement +19 % et -48 % par rapport à 2020). Le Crédit Agricole des Savoie enregistre dans ses **livres 606 M€ de Prêts Garantis** par l'État dont 483 M€ à moyen terme et un résiduel d'échéances en pauses crédits non contractuelles de 10 M€ concernant plus de 1 500 prêts.

Le Projet sociétal du Groupe Crédit Agricole dévoilé en décembre 2021 a pour piliers la transition énergétique, la cohésion sociale et la transition agricole et agroalimentaire. Il fait écho à l'action engagée dès le début de l'année 2021 par **le Crédit Agricole des Savoie qui a déployé à son échelle un projet sociétal en droite ligne avec sa dimension mutualiste**. La Caisse Régionale veut en effet compter parmi les acteurs du territoire qui contribuent pleinement à l'émergence d'un nouveau modèle, porteur de progrès pour les Savoie. **L'agrément Excellence de l'Agence Savoie Mont-Blanc** obtenu en mars 2021, souligne notre démarche sociétale et d'utilité à notre territoire et ses habitants. La démarche relationnelle auprès de nos clients Entreprises a évolué pour désormais intégrer l'évaluation de leur maturité RSE.

Le **dispositif Passerelle a été élargi** aux clients jeunes en situation de précarité sociale ou financière.

Enfin, plus d'un million d'euros ont été versés au tissu associatif des Savoie pour les aider à développer leur projet en 2021. Au-delà de l'apport financier, cet accompagnement au plus proche de chaque projet peut être complété par d'autres formes de soutien tels l'apport de compétences ou la mise en relation.

S'agissant de la **première édition d'Appels à projets**, 12 projets ont été désignés parmi plus de 100 candidatures et une enveloppe globale de 270 k€ a été allouée à leur accompagnement. Ils s'intègrent dans trois thèmes au plus près des besoins du territoire : l'inclusion et le bien vivre

ensemble avec l'accompagnement des « jeunes générations », la favorisation de la transition économique des filières clés avec une « montagne multi-saisons » et la préservation et l'enrichissement du « patrimoine naturel ».

#### Perspectives 2022

Le **succès encourageant des campagnes de vaccination** semble permettre aux pouvoirs publics de réduire le périmètre de fermeture de l'économie au fur et à mesure des vagues épidémiques, et malgré leur importance. Les **perspectives 2022 sont plutôt bien orientées** : croissance du PIB importante, baisse significative du chômage, reprise de l'investissement, attractivité renforcée de notre territoire, même si on peut par ailleurs s'attendre à une réduction de l'offre immobilière neuve dans les prochaines années. En effet, la loi Climat et Résilience (2021) imposera aux communes dès 2030 une réduction de 50 % de l'artificialisation annuelle de leurs sols, et en 2050 le principe de « zéro artificialisation nette », c'est-à-dire que la consommation nouvelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers devra être nulle ou intégralement compensée par la renaturalisation d'espaces artificiels.

**Il demeure néanmoins un certain nombre d'incertitudes** sur les perspectives économiques pour l'année qui s'ouvre. D'abord, le **bon déroulement de la saison touristique d'hiver** reste évidemment **menacé par la situation hospitalière tendue** des Savoie, et, de manière assez nouvelle, par les **intenses difficultés de recrutement** pour la filière. Ensuite, le **secteur de la construction est ralenti par ses difficultés de recrutement, et l'industrie du décolletage est ralentie par ses difficultés d'approvisionnement ainsi que par la fragilité des carnets de commande aéronautique et automobile** (les constructeurs automobiles étant eux-mêmes ralentis par la pénurie de matériaux). Les marges de la construction comme des entreprises industrielles sont par ailleurs réduites par **l'inflation** parfois significative du coût des matériaux. Enfin, 2022 sera vraisemblablement l'année de la **sortie des dispositifs d'aides publiques et la première année du remboursement des Prêts Garantis par l'État**, laissant augurer une probable **hausse des situations de défaillances d'entreprises**.

Enfin, les tendances de fond, émergentes avant Covid et amplifiées depuis, semblent toujours plus prégnantes : transition écologique et énergétique, responsabilité sociétale et environnementale, inclusion, consommation vertueuse et digitalisation

### 3.1.3 ACTIVITÉ DE LA CAISSE RÉGIONALE AU COURS DE L'EXERCICE

Dans ce contexte sanitaire et économique compliqué, le Crédit Agricole des Savoie a continué d'accompagner et de soutenir les acteurs du territoire des Savoie tout au long de l'année. L'année 2021 aura été marquée par de bonnes performances sur l'ensemble des activités de la Caisse Régionale :

#### La conquête de nouveaux clients

En 2021, la conquête de clients s'est poursuivie avec plus de 31 000 nouveaux clients. Le Crédit Agricole des Savoie, ce sont 721 519 clients qui nous font confiance dont près de 356 000 sociétaires qui partagent les valeurs mutualistes du groupe Crédit Agricole.

#### La ressource Clientèle

La collecte totale progresse de plus de 6 % en 2021 pour atteindre un encours de 25,6 Mds€ au 31/12/2021.

**La collecte monétaire**, composée des dépôts à vue, des comptes d'excédent de trésorerie, des dépôts à terme et des livrets d'Épargne Fidélité, représente 34 % de la collecte totale avec un encours de 9 Mds€, en progression de 7 % par rapport à 2020.

Les dépôts à vue continuent de croître en 2021 avec +828 M€. Les comptes d'excédent de trésorerie progressent de 26 M€ et les dépôts à terme de 5 M€.

La collecte monétaire est cependant pénalisée par une décollecte sur les Livrets d'Épargne Fidélité et livrets Fortissimo de 177 M€.

Le dispositif **Appel à projet sera reconduit en 2022**, avec des thématiques choisies par nos Caisses Locales.

**L'épargne bancaire mutualisée**, progresse de 8 % pour atteindre un encours 9,4 Mds€. Elle est composée des comptes sur livrets mutualisés au niveau du Groupe Crédit Agricole, dont les livrets A, d'Épargne logement, le LDD et les livrets sociétaires.

Sur l'année 2021, les Plans d'Épargne Logement ont progressé de 77 M€ et les livrets de 275 M€ pour atteindre respectivement 3,2 Mds d'euros et 3,9 Mds d'euros d'encours.

Enfin, **la collecte Tiers** progresse de 1,6 % pour atteindre un encours de 7 Mds d'euros dont 6,1 Mds concernent l'assurance vie.

#### Les crédits

L'encours de crédits progresse de 5,3 % cette année pour atteindre 21,3 Mds€ en décembre 2021. Le Crédit Agricole des Savoie a accordé près de 3,9 Mds€ de nouveaux financements cette année. Les réalisations sont en recul de 10 % par rapport à 2020 cela s'expliquant par un ralentissement des Prêts Garantis par l'État sur 2021. La Caisse Régionale a continué d'apporter son soutien aux acteurs de son territoire avec l'octroi de 133 M€ de PGE à ses clients sur l'année.

Hors Prêts Garantis par l'État, les réalisations 2021 seraient en progression de près de 1,4 %.

Nous constatons une bonne dynamique sur les encours de Crédits Habitat et Equipement qui progressent chacun de près de 6 % mais un recul de 2,9 % sur les crédits de Trésorerie.

L'encours total des Crédits de la Caisse Régionale des Savoie est porté à 70 % par les Crédits habitat, à 23 % par les crédits à l'équipement des entreprises et professionnels et à 7 % par les crédits de trésorerie et consommation.

#### L'assurance

Avec l'objectif de devenir l'assureur référent de la région, le Crédit Agricole des Savoie poursuit le développement de son activité.

Avec ses filiales Pacifica et Prédica, la Caisse Régionale détient plus de 531 700 contrats d'assurance des biens et des personnes. Près de 394 000 contrats sur l'assurance IARD, en progression de 2,6 % en 2021 et près de 138 000 contrats sur la prévoyance en hausse de 0,6 %.

### 3.1.4 LES FAITS MARQUANTS

#### Crise sanitaire liée à la COVID-19

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise sanitaire, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

#### Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'État.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours de prêts garantis par l'État octroyés à la clientèle par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élève à 605 576 milliers d'euros.

#### Risque de crédit

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions

#### Les autres produits et services

Nos clients ont continué de s'équiper en services de banque au quotidien et d'adhérer aux offres proposées par la Caisse Régionale des Savoie puisque nos contrats ont augmenté de 3 % pour atteindre un stock de 348 232 en décembre 2021. Ce stock de contrats est composé du panel d'offres suivant : comptes service, comptes à composer, nouvelle banque au quotidien, offre Globe Trotter et EKO.

Avec plus de 498 200 cartes, le parc carte est quant à lui en progression de 2,6 % sur l'année.

macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Au niveau local, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a appliqué des stress spécifiques aux filières économiques particulièrement exposées à la crise sanitaire.

#### Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Crédit Agricole S.A a démantelé le 1<sup>er</sup> mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15 % complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50 % du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

#### Litige image chèque

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image

chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires

infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021. Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021. Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 1 136 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie au 31 décembre 2021.

### Opérations capitalistiques gestion documentaire et titres de paiement, (description du projet global)

Le projet « Gestion documentaire » consiste en une réorganisation du pôle Gestion documentaire du groupe Crédit Agricole dont l'objectif est de regrouper des entités actuellement existantes et de développer l'activité Gestion documentaire par la nouvelle structure EDOKIAL.

À ce jour, l'activité Gestion documentaire est répartie au sein de différentes structures, détenues par quelques Caisses régionales. En cible, la mise en place de la nouvelle structure EDOKIAL permettra notamment de :

- Créer un opérateur unique et spécialisé pour le groupe Crédit Agricole ;
- Développer l'activité Gestion documentaire ;
- Constituer un acteur dont le savoir-faire, l'outil industriel, le volume d'activité et la rentabilité permettront de devenir un acteur de premier plan de la gestion documentaire.

Cette nouvelle structure EDOKIAL reprendra l'ensemble des activités Gestion documentaire via, en particulier :

- L'acquisition et la reprise de l'activité Gestion documentaire de CA Print ; et
- L'apport de la branche Gestion documentaire de Cofimo, cette entité étant recentrée sur l'activité titres de paiement.

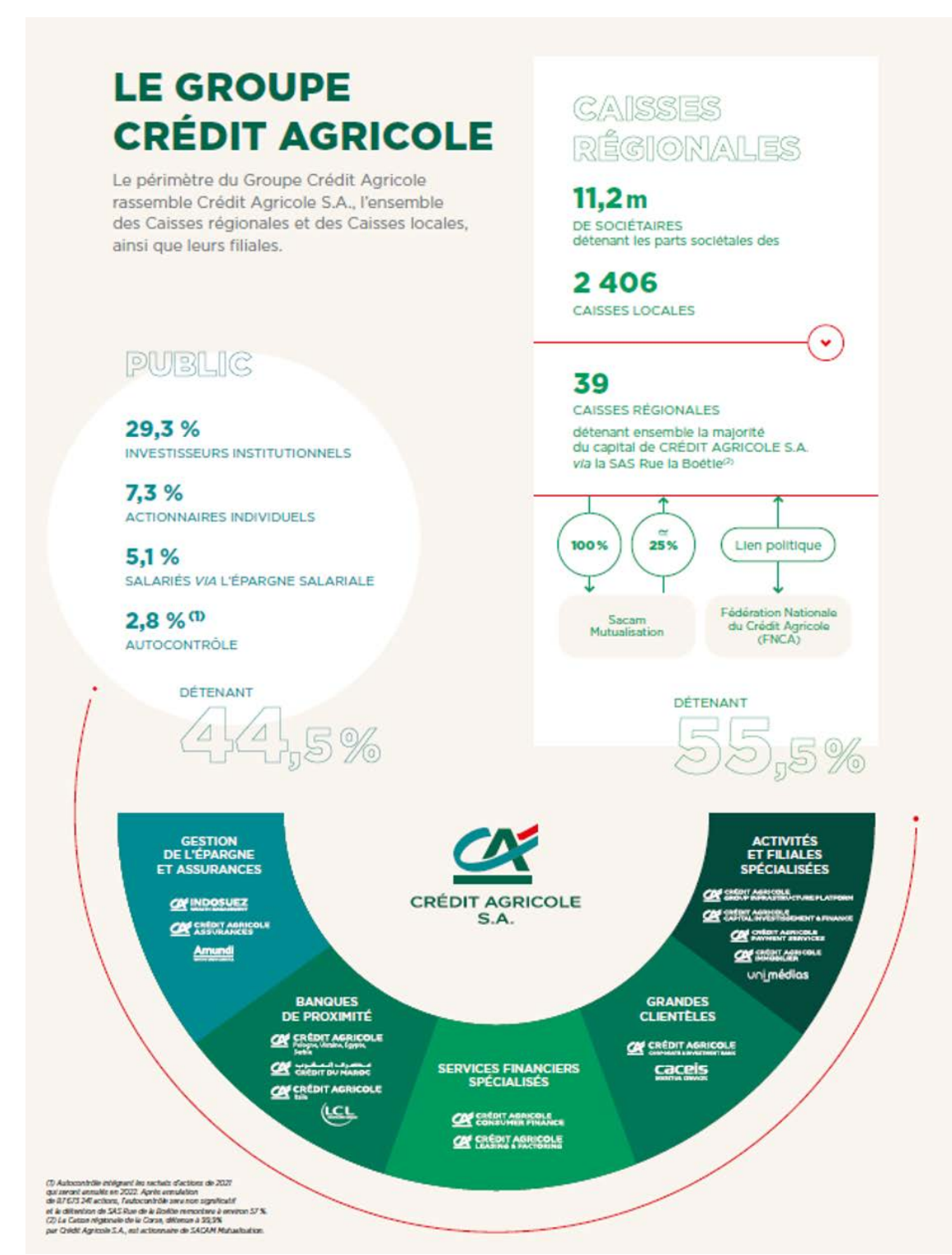
Toutes les Caisses régionales et Crédit Agricole SA entreront dans le capital de l'entité EDOKIAL. Conformément au principe constant du Groupe concernant les filiales communes, le capital d'EDOKIAL sera réparti en fonction de la clé fédérale qui tient compte du poids relatif de chaque Caisse Régionale au sein du groupe Crédit Agricole.



## 3.2 ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

### 3.2.1 ORGANIGRAMME DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

#### LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE



#### Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11,2 millions de sociétaires qui élisent quelque 28 536 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue la Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue la Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du

prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

### 3.2.2 PRÉSENTATION DU GROUPE DE LA CAISSE RÉGIONALE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse Régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a évolué au cours de l'exercice 2021. En effet, les entités CADS Immobilier et Square Habitat Neuf sont rentrées dans le périmètre de consolidation au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

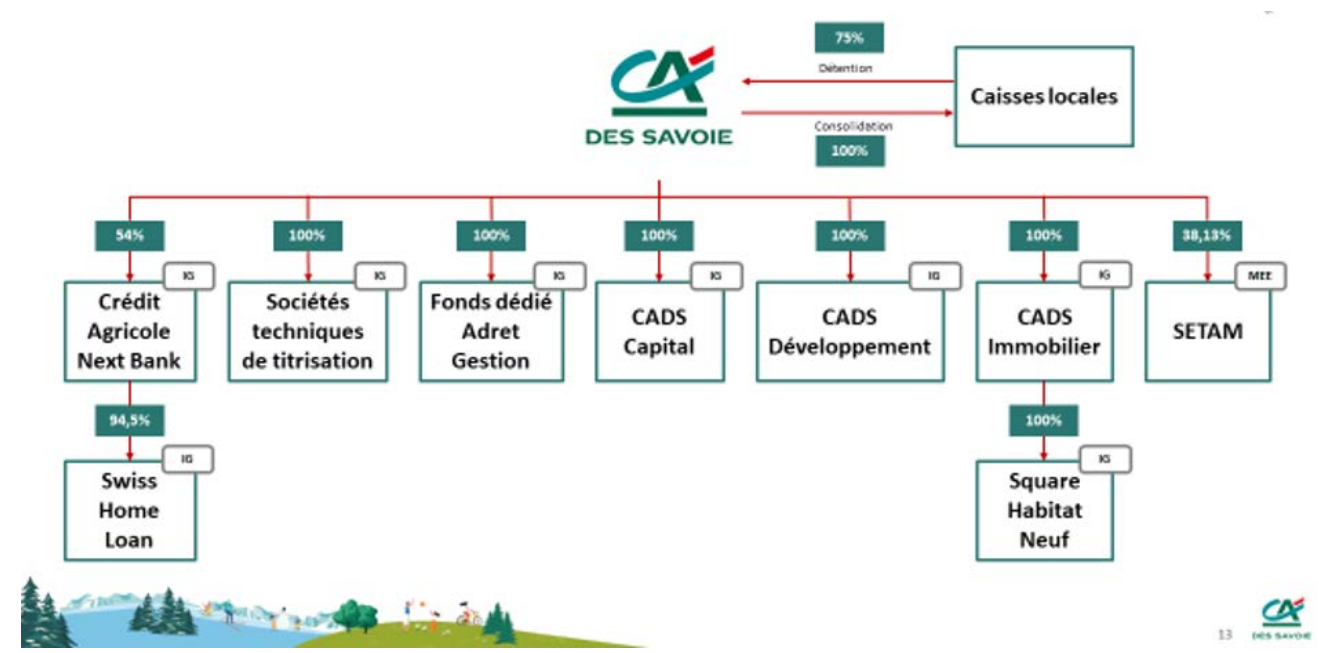
Le Groupe est donc constitué de :

- La Caisse Régionale de Crédit Mutuel des Savoie
- 64 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale

- Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.
- Swiss Home Loan
- CADS Développement
- CADS Capital
- CADS Immobilier
- Square Habitat Neuf
- Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne (SETAM)
- Le Fonds dédié Adret Gestion
- Les FCT CA Habitat 2017, 2018, 2019 & 2020, issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en février 2017, avril 2018, mai 2019 et mars 2020.

Hormis la SETAM qui est consolidée selon la méthode de mise en équivalence, ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

## Périmètre de consolidation



## 3.2.3 CONTRIBUTION DES ENTITÉS DU GROUPE DE LA CAISSE RÉGIONALE

| En milliers d'€                         | Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR | Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR | Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Caisse régionale                        | 476 807                                          | 193 770                                                                   | 111 344                                                   |
| Caisses locales                         | 3 743                                            | 3 387                                                                     | 2 989                                                     |
| Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. | 66 860                                           | 10 732                                                                    | 1 906                                                     |
| Swiss Home Loan                         | 271                                              | 1                                                                         | 4                                                         |
| FCT                                     | 1 698                                            | 1 698                                                                     | 951                                                       |
| CADS Développement                      | 2 712                                            | 2 677                                                                     | 2 563                                                     |
| CADS Capital                            | 198                                              | 160                                                                       | 496                                                       |
| Adret Gestion                           | 3 429                                            | 3 429                                                                     | 3 517                                                     |
| CADS Immobilier                         | 8 441                                            | 2 313                                                                     | 2 176                                                     |
| Square Habitat Neuf                     | 5 016                                            | 3 629                                                                     | 2 633                                                     |
| SETAM                                   |                                                  |                                                                           | 2 107                                                     |

## Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie

Le capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est détenu à hauteur de 141 millions d'euros par les 64 Caisses Locales qui lui sont affiliées, et à hauteur de 47 millions d'euros par Sacam Mutualisation sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés. Le Conseil d'Administration, constitué de 18 membres, ainsi que le Comité de Direction, comprenant 14 membres, représentent les principaux dirigeants de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

## Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Caisses locales

La Caisse Régionale détient au passif de son bilan des bons à moyen terme négociables et dépôts à vue des Caisses locales à hauteur de 313 millions d'euros qu'elle rémunère. Le cumul des comptes de résultat 2021 des 64 Caisses locales fait apparaître un résultat net social de 6,4 millions d'euros, après l'encaissement de 3,4 M€ d'intérêts sur les parts sociales détenues en Caisse Régionale et de 3,5 millions d'euros d'intérêts des BMTN. La contribution des Caisses locales au résultat consolidé du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 3,0 millions d'euros.

## Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., société de droit suisse

Cette structure, créée fin 2000, initialement spécialisée dans le financement des ménages, a diversifié son offre pour devenir une véritable banque de détail (crédit, collecte, moyens de paiement). Elle est détenue à hauteur de 54 % par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. L'entité contribue au total bilan à hauteur de 5,6 milliards d'euros dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021. À cette date les encours de crédits atteignent 5,0 milliards d'euros et augmentent sur la période en raison du cumul de la variation des encours et des variations de change. Exprimé en francs Suisse, l'encours est en hausse de 208 millions de francs Suisse.

Dans le cadre de la sécurisation de son portefeuille de crédits, Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. demande une garantie financière d'un établissement bancaire étranger compétent lorsque le bien financé est situé hors de la Suisse. À ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie garantit pour CANB un encours de 223 millions d'euros et a perçu en 2021 une commission de 0,5 million d'euros. Au 31 décembre 2021, la contribution de CANB au résultat consolidé du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 1,9 M€ contre 5,1 M€ au 31 décembre 2020.

## Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et CADS Développement

La société CADS Développement, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 16,5 millions d'euros, détenue à 100 % par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. À fin décembre 2021, l'entité contribue au résultat consolidé à hauteur de 2,6 M€.

## Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et SAS CADS Capital

La société CADS Capital, société par actions simplifiée au capital de 1,6 M€, détenue à 100 % par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. L'entité contribue à hauteur de 0,5 M€ au résultat consolidé 2021.

## Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Adret Gestion :

Adret Gestion est un fonds commun de placement dédié à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Il est géré par Amundi. Il est investi très majoritairement en OPCVM du Groupe Crédit Agricole dans le cadre d'une gestion diversifiée. Il est consolidé comme une entité spécifique. Au 31 décembre 2021, le total bilan IFRS affichait 185 millions d'euros, pour une contribution au résultat consolidé de 3,5 M€.

## La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et le Fonds Commun de Titrisation

Au 31/12/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 23 février 2017. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 30 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 3,6 millions d'euros. Cette seconde opération a été placée sur le marché pour 26,4 millions d'euros. Le résultat du « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » s'est élevé à +0,01 million d'euros au 31/12/2021.

Au 31/12/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 33 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 4,3 millions d'euros. Cette troisième opération a été placée sur le marché pour 28,5 millions d'euros. Le résultat du « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » s'est élevé à +0,5 million d'euros au 31/12/2021.

Au 31/12/2019, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 23 mai 2019. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2019 » pour un montant de 352 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT d'un même montant. Cette opération a été intégralement auto-souscrite par les Caisses Régionales. Le résultat du « FCT Crédit Agricole Habitat 2019 » s'est élevé à -0,2 millions d'euros au 31/12/2021.

Au 31/12/2020, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2020) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération

de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 12 mars 2020. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2020 » pour un montant de 33 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 4,6 millions d'euros. Cette opération a été placée sur le marché. Le résultat du « FCT Crédit Agricole Habitat 2020 » s'est élevé à +0,7 million d'euros au 31/12/2021.

## La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et la Société SETAM (Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne)

La société SETAM est constituée en société anonyme et a été créée le 27/10/1972. Elle est en charge de l'ensemble des remontées mécaniques de la station savoyarde de Val Thorens par le biais d'une concession de 30 ans allant à ce jour jusqu'au 30 novembre 2027. Les états financiers de cette filiale de la CR ayant dépassé les seuils de consolidation du groupe, la SETAM a été consolidée pour la première fois en date du 31/12/2015 dans les comptes du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie par mise en équivalence.

Le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a acquis historiquement, par lots successifs, des titres de la SETAM, dont le pourcentage d'intérêt direct et indirect s'élève à 38,13 % au 31/12/2020 (inchangé par rapport au 31/12/2019). La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient 5 % des titres de la société SETAM en direct et CADS Capital (détenue à 100 % par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie) en détient 33,13 %. À cette date, la valeur de mise en équivalence s'établit à 52,7 millions d'euros.

Les impacts sur les capitaux propres au 31/12/2021 sont :

- intégration de la quote-part de réserves consolidées à la clôture pour 50,6 millions d'euros.
- intégration de la quote-part de résultat consolidé à la clôture pour 2,1 millions d'euros.

## Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. (CANB) et Swiss Home Loan, société de titrisation de la filiale Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., société de droit suisse

Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. a réalisé une opération de titrisation de crédit habitat hypothécaire suisse en date du 12 décembre 2016. Le montant de l'opération s'est élevé à 200,7 MCHF, dont 154,6 MCHF ont été placés (titres séniors) auprès d'investisseurs extérieurs. Les titres subordonnés, 46,1 MCHF ont été intégralement souscrits par Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. Crédit Agricole Next Bank (Suisse) SA possède l'intégralité du capital et conserve la gestion et les risques rattachés aux crédits.

Pour réaliser cette opération, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est portée garante dans la limite de 7,9 MCHF. Au 31/12/2021, la garantie donnée par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie à Swiss Home Loan a rapporté une commission de 0,05 M€.

En date du 29/12/2021, la société Crédit Agricole Next Bank (Suisse) SA a racheté les créances à la société Swiss Home Loan et s'est faite rembourser les titres afférents. L'engagement de la garantie apportée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a pris fin à cette même date. La liquidation définitive de la société Swiss Home Loan est prévue sur l'exercice 2022.

## Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et CADS Immobilier

CADS Immobilier est une société porteuse de titres de participation détenus de manière directe ou indirecte dans toutes sociétés ayant vocation à exercer à titre principal ou accessoire, des activités de transactions immobilières, de gestion immobilière, d'administration de biens et de syndic de copropriétés. Elle détient à ce jour les titres des sociétés juridiques du réseau Square Habitat.

Une partie de l'activité comptable de CADS Immobilier est réalisée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. À ce titre, au 31 décembre 2021, elle a refacturé cette prestation de service à sa filiale pour un montant de 0,25 M€.

Au 31/12/2021, son encours de titres de participation s'élève à 4,8 M€ et sa contribution au résultat du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 2,2 M€, après inclusion des résultats des années antérieures faisant suite à l'impact de première consolidation.

## Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Square Habitat Neuf des Savoie

Square Habitat Neuf des Savoie est une société du réseau Square Habitat ayant pour objet la commercialisation des biens et programmes immobiliers neufs, et plus généralement toute activité de commercialisation de biens immobiliers. Une partie de l'activité comptable de Square Habitat Neuf des Savoie est réalisée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. À ce titre, au 31 décembre 2021, elle a refacturé cette prestation de service à sa filiale pour un montant de 0,06 M€.

Au 31/12/2021, la contribution de Square Habitat Neuf des Savoie au résultat du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 2,6 M€, après inclusion des résultats des années antérieures faisant suite à l'impact de première consolidation.

### 3.2.4 RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| Montant en K€                    | 2021     | 2020     | Variations |      |
|----------------------------------|----------|----------|------------|------|
|                                  |          |          | Montants   | %    |
| PNB                              | 569 174  | 510 615  | 58 559     | 11%  |
| Charges générales d'exploitation | -317 849 | -308 161 | -9 688     | 3%   |
| Résultat brut d'exploitation     | 221 796  | 174 412  | 47 384     | 27%  |
| Coût du risque                   | -47 357  | -55 416  | 8 059      | -15% |
| Résultat d'Exploitation          | 174 440  | 118 996  | 55 444     | 47%  |
| Résultat avant impôt             | 175 462  | 121 186  | 54 276     | 45%  |
| Impôt sur les bénéfices          | -43 147  | -36 412  | -6 735     | 18%  |
| Résultat net                     | 132 315  | 84 774   | 47 541     | 56%  |
| Résultat net part du groupe      | 130 686  | 80 543   | 50 143     | 62%  |

#### PNB

À 569,7 millions d’euros, le PNB du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est en augmentation de 11 % (+58,6 M€) sur l’exercice 2021. Cette augmentation est détaillée selon la décomposition ci-dessous :

- Marge d’intermédiation globale**

Les produits d’intérêts sont en hausse de 3,3 millions d’euros. Cette hausse porte essentiellement sur les produits d’intérêts liés aux TLTRO et aux remplacements à taux négatifs. Les produits d’intérêts liés aux crédits augmentent légèrement sur la période grâce à un effet volume venant compenser la baisse des taux d’intérêts. Cette hausse est partiellement compensée par la baisse de 1,6 millions d’euros d’intérêts sur titres de dettes en conséquence de la dissolution du fonds de titrisation FCT Crédit Agricole Habitat 2015.

Les charges d’intérêts sont quant à elles en baisse de 10,8 millions d’euros, ce qui permet de conserver une marge d’intermédiation globale consolidée en hausse sur l’exercice 2021. Cette contraction des charges est la conséquence de la baisse du coût de financement (notamment TLTRO) et de la contraction du coût de la collecte.

- Marge sur commissions**

La marge sur commissions diminue de 4,4 millions d’euros sur l’exercice 2021. Cette baisse est essentiellement expliquée par le recul des commissions clientèles parmi lesquelles les commissions dysfonctionnements sont en baisse de 7M€. Ces dernières font suite à la mise en place d’alerte découvert permettant à nos clients d’anticiper un découvert ainsi qu’à l’élargissement de la définition de la clientèle fragile (plafonnement des frais bancaires). Cette baisse est compensée, en partie, par la hausse des commissions d’assurance. En parallèle, les charges de commissions liées à la collecte sont en hausse (+7M€), essentiellement sur les produits PEL/CEL, comptes sur livrets et livrets A. Cette hausse des charges est le reflet de la hausse de l’encours de collecte sur l’exercice.

- Gains et pertes nets sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat**

L’évolution de ce poste est essentiellement liée à la variation de juste valeur du portefeuille de placement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Sur l’exercice 2021, la juste valeur des OPCVM a augmenté de 6 millions d’euros, contre une baisse de 9 millions d’euros en 2020, soit une variation de 15 millions d’euros entre les deux périodes.

- Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)**

L’exercice 2021 est marqué par une hausse des dividendes, essentiellement liée au versement de dividende du titre Rue La Boétie pour 19 M€ contre 0 M€ en 2020 (retraité dans la valeur du titre en 2020).

- Produits des autres activités**

L’augmentation de 15,4 millions d’euros sur ce poste s’explique principalement par l’impact de première consolidation des filiales immobilières dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sur l’exercice 2021.

#### Charges générales d’exploitation

Les charges générales d’exploitation sont en hausse de 3 % (9,7 M€) sur l’exercice 2021. Cette hausse se traduit principalement par la reprise des résultats passés (impact de première consolidation) des filiales immobilières dans le périmètre de consolidation qui génèrent 7,5 M€ de charges supplémentaires. La variation des charges est également expliquée par la progression des charges de personnel directement liée à la hausse de l’intéressement en lien avec la hausse du résultat net social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Cette hausse est compensée par la maîtrise des charges générales d’exploitation sur l’exercice 2021. L’entité Crédit Agricole Next Bank (Suisse) SA fait état d’une hausse des charges de personnel et des charges informatiques (changement de logiciel informatique).

#### Coût du risque :

Au 31/12/2021, le coût du risque s’établit à 47,3 millions d’euros, en baisse de 8,1 millions d’euros sur la période. Sur 2021, le coût du risque peut être analysé de la manière suivante :

- En CR : 7 M€ de risque affecté sur les crédits (marché des entreprises) et 29 M€ de risque sur les créances et engagements sains
- Chez CANB : 7 M€ de risque sur les créances et engagements sains.

Les spécificités de l’exercice 2021 sur le coût du risque sont détaillées dans la note 2. Principales de opérations de structure des annexes aux comptes consolidés.

#### Impôts sur les bénéfices :

L’impôt du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s’élève à 43,1 millions d’euros à fin 2021, en hausse de 6,7 millions d’euros sur l’exercice. Cette hausse s’explique par la hausse de l’impôt courant de 2,3 millions d’euros. Cette augmentation est liée à la hausse de l’assiette imposable qui fait état des éléments essentiels suivants :

- Hausse du résultat comptable de 17 M€ (Impact IS +5 M€)
- Variation des plus et moins-values latente sur OPCVM pour +8 M€ (Impact IS +2 M€)
- Variation dividendes exonérés pour -5 M€ (Impact IS + 1 M€)
- Variation des provisions de -17 M€ (Impact IS -5 M€)

À noter également que, au 31/12/2021, le taux d’IS applicable est de 27.5 %, soit un taux global de 28.41 % après inclusion de la CSB de 3,3 % au lieu de 32,02 % au 31/12/2020.

Les impôts différés du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie font état d’un produit en diminution de 4,4 millions d’euros, essentiellement en raison du produit d’impôt différé résultant de la réintégration des provisions sur les crédits sains compensé par la charge d’impôts différé de 0,7 M€ résultant de la reprise de provision épargne-logement.

La répartition de l’impôt sur les bénéfices est la suivante :

| (En milliers d’euros)   | 2021    | 2020    |
|-------------------------|---------|---------|
| Impôt courant           | -51 188 | -48 897 |
| Impôt différé           | 8 041   | 12 484  |
| Impôt sur les bénéfices | -43 147 | -36 413 |

3.2.5 BILAN CONSOLIDÉ ET VARIATIONS  
DES CAPITAUX PROPRES

| Bilan ACTIF (en milliers d'euros)                                                                    | 31/12/2021 | 31/12/2020 | Variation |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|-----------|----------|
|                                                                                                      |            |            | Montants  | %        |
| Caisse, banques centrales                                                                            | 680 643    | 512 355    | 168 288   | 32,85 %  |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat                                                     | 656 566    | 807 262    | -150 696  | -18,67 % |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction                                                  | 8 256      | 12 171     | -3 915    | -32,17 % |
| Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat                                              | 648 310    | 795 091    | -146 781  | -18,46 % |
| Instruments dérivés de couverture                                                                    | 34 782     | 14 159     | 20 624    | 145,66 % |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres                                             | 1 676 387  | 1 386 753  | 289 634   | 20,89 %  |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables               |            |            | 0         |          |
| Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | 1 676 387  | 1 386 753  | 289 634   | 20,89 %  |
| Actifs financiers au coût amorti                                                                     | 30 890 111 | 28 900 085 | 1 990 026 | 6,89 %   |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit                                                   | 3 332 172  | 2 809 088  | 523 083   | 18,62 %  |
| Prêts et créances sur la clientèle                                                                   | 26 122 333 | 24 844 198 | 1 278 135 | 5,14 %   |
| Titres de dettes                                                                                     | 1 435 606  | 1 246 799  | 188 807   | 15,14 %  |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux                                             | 14 493     | 36 862     | -22 370   | -60,68 % |
| Actifs d'impôts courants et différés (1)                                                             | 100 407    | 124 507    | -24 100   | -19,36 % |
| Comptes de régularisation et actifs divers                                                           | 247 997    | 286 616    | -38 618   | -13,47 % |
| Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées                                   |            |            | 0         |          |
| Participation dans les entreprises mises en équivalence                                              | 52 688     | 50 580     | 2 108     | 4,17 %   |
| Immeubles de placement                                                                               | 1 117      | 708        | 409       | 57,77 %  |
| Immobilisations corporelles                                                                          | 201 957    | 203 790    | -1 833    | -0,90 %  |
| Immobilisations incorporelles                                                                        | 30 790     | 30 753     | 37        | 0,12 %   |
| Écarts d'acquisition                                                                                 |            |            | 0         |          |
| TOTAL DE L'ACTIF                                                                                     | 34 587 938 | 32 354 429 | 2 233 509 | 6,90 %   |
| Bilan PASSIF (en milliers d'euros)                                                                   | 31/12/2021 | 31/12/2020 | Variation |          |
|                                                                                                      |            |            | Montants  | %        |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat                                                    | 9 724      | 13 914     | -4 190    | -30,11 % |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction                                                 | 9 724      | 13 914     | -4 190    | -30,11 % |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option                                         |            |            | 0         |          |
| Instruments dérivés de couverture                                                                    | 77 609     | 139 356    | -61 748   | -44,31 % |
| Passifs financiers au coût amorti                                                                    | 29 964 453 | 28 100 503 | 1 863 950 | 6,63 %   |
| Dettes envers les établissements de crédit                                                           | 19 072 431 | 18 028 597 | 1 043 834 | 5,79 %   |
| Dettes envers la clientèle                                                                           | 10 822 445 | 9 913 390  | 909 056   | 9,17 %   |
| Dettes représentées par un titre                                                                     | 69 577     | 158 516    | -88 939   | -56,11 % |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux                                             | 20 653     | 2 687      | 17 966    | 668,73 % |
| Passifs d'impôts courants et différés                                                                | 6 983      | 24 956     | -17 973   | -72,02 % |
| Comptes de régularisation et passifs divers                                                          | 414 364    | 342 635    | 71 729    | 20,93 %  |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées                  |            |            | 0         |          |
| Provisions                                                                                           | 102 884    | 113 191    | -10 307   | -9,11 %  |
| Dettes subordonnées                                                                                  | -2         | 0          | -2        |          |
| Total dettes                                                                                         | 30 596 667 | 28 737 241 | 1 859 426 | 6,47 %   |
| Capitaux propres                                                                                     | 3 991 271  | 3 617 188  | 374 083   | 10,34 %  |
| Capitaux propres part du Groupe                                                                      | 3 804 841  | 3 441 891  | 362 950   | 10,55 %  |
| Capital et réserves liées                                                                            | 581 509    | 564 970    | 16 539    | 2,93 %   |
| Gains et Pertes sur Instruments de Capitaux Propres OCI non recyclables                              | -1         |            | -1        |          |
| Réserves consolidées                                                                                 | 2 668 583  | 2 601 990  | 66 593    | 2,56 %   |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres                                        | 424 064    | 194 388    | 229 676   | 118,15 % |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées              |            |            | 0         |          |
| Résultat de l'exercice                                                                               | 130 686    | 80 543     | 50 143    | 62,26 %  |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                            | 186 430    | 175 297    | 11 133    | 6,35 %   |
| TOTAL DU PASSIF                                                                                      | 34 587 938 | 32 354 429 | 2 233 509 | 6,90 %   |

ACTIF

Les prêts et créances sur la clientèle

La hausse des encours de crédits à la clientèle est essentiellement portée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie (+994 M€), et dans une moindre mesure par CANB (+411 M€). L'encours de crédits progresse de +5,3 % depuis le début de l'année (contre +7,4 % l'an passé).

La variation des crédits est principalement due aux types de crédits suivants :

- > Crédits équipement : + 266 millions d'euros
- > Crédits habitat : + 845 millions d'euros



| (en milliers d'euros)                                                                                                                                                              | Actifs sains                              |                                  |                                              |                                  | Actifs dépréciés (Stage 3) |                                  | Total                      |                                      |                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
|                                                                                                                                                                                    | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) |                                  | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                  |                            |                                  |                            |                                      |                                  |
|                                                                                                                                                                                    | Valeur comptable brute                    | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute                       | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute     | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute (a) | Correction de valeur pour pertes (b) | Valeur nette comptable (a) + (b) |
| <b>Au 31 décembre 2020</b>                                                                                                                                                         | 1 247 076                                 | (277)                            | -                                            | -                                | -                          | -                                | 1 247 076                  | (277)                                | 1 246 799                        |
| Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre                                                                                                                           | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                          | -                                    |                                  |
| Transferts de Stage 1 vers Stage 2                                                                                                                                                 | -                                         | -                                | -                                            | -                                |                            |                                  | -                          | -                                    |                                  |
| Retour de Stage 2 vers Stage 1                                                                                                                                                     | -                                         | -                                | -                                            | -                                |                            |                                  | -                          | -                                    |                                  |
| Transferts vers Stage 3 (1)                                                                                                                                                        | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                          | -                                    |                                  |
| Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1                                                                                                                                           | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                          | -                                    |                                  |
| <b>Total après transferts</b>                                                                                                                                                      | <b>1 247 076</b>                          | <b>(277)</b>                     | <b>-</b>                                     | <b>-</b>                         | <b>-</b>                   | <b>-</b>                         | <b>1 247 076</b>           | <b>(277)</b>                         | <b>1 246 799</b>                 |
| Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes                                                                                                  | 189 398                                   | (588)                            | -                                            | -                                | -                          | -                                | 189 398                    | (588)                                |                                  |
| Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)                                                                                                                           | 367 405                                   | (215)                            | -                                            | -                                |                            |                                  | 367 405                    | (215)                                |                                  |
| Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...                                                                                                                 | (182 307)                                 | 33                               | -                                            | -                                | -                          | -                                | (182 307)                  | 33                                   |                                  |
| Passages à perte                                                                                                                                                                   |                                           |                                  |                                              |                                  | -                          | -                                | -                          | -                                    |                                  |
| Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières                                                                                                   | -                                         | (401)                            | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                          | (401)                                |                                  |
| Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période                                                                                                            |                                           | -                                |                                              | -                                |                            | -                                |                            | -                                    |                                  |
| Changements dans le modèle / méthodologie                                                                                                                                          |                                           | -                                |                                              | -                                |                            | -                                |                            | -                                    |                                  |
| Variations de périmètre                                                                                                                                                            | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                          | -                                    |                                  |
| Autres                                                                                                                                                                             | 4 300                                     | (5)                              | -                                            | -                                | -                          | -                                | 4 300                      | (5)                                  |                                  |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                       | <b>1 436 474</b>                          | <b>(865)</b>                     | <b>-</b>                                     | <b>-</b>                         | <b>-</b>                   | <b>-</b>                         | <b>1 436 474</b>           | <b>(865)</b>                         | <b>1 435 608</b>                 |
| Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3) | -                                         |                                  | -                                            |                                  | -                          |                                  | -                          |                                      |                                  |
| <b>Au 31 décembre 2021</b>                                                                                                                                                         | <b>1 436 474</b>                          | <b>(865)</b>                     | <b>-</b>                                     | <b>-</b>                         | <b>-</b>                   | <b>-</b>                         | <b>1 436 474</b>           | <b>(865)</b>                         | <b>1 435 608</b>                 |
| Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution                                    | -                                         |                                  | -                                            |                                  | -                          |                                  | -                          |                                      |                                  |

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

### Prêt et créances sur les établissements de crédit

Les prêts et créances sur les établissements de crédit s'élèvent à 3 332 millions d'euros, en hausse de 523 millions d'euros sur l'exercice 2021, soit une hausse de 19 %. Cette hausse s'explique par la hausse du DAV de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie ouvert dans les comptes de Crédit Agricole S.A. de + 0,4 milliards d'euros ainsi que par la hausse du compte cash LCR de +0,7 milliard € dans le cadre de la gestion de liquidité. En parallèle, les titres reçus en pension baissent de 292 millions d'euros, tout comme les comptes et prêts à terme en baisse de 258 millions d'euros.

### Les titres de dettes

Les titres de dettes du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élèvent à 1 436 millions d'euros au 31/12/2021 contre 1 247 millions d'euros au 31/12/2020, soit une hausse de +189 millions d'euros sur l'exercice. Cela s'explique essentiellement par une hausse nette du portefeuille obligataire de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie de 135 millions d'euros opérée dans le cadre de la gestion de la liquidité ainsi que par l'investissement de 53 M€ dans le portefeuille de titres HQLA par la société Crédit Agricole Next Bank (Suisse) SA.

### Les actifs financiers à la JV par résultat

La variation des actifs financiers à la juste valeur par résultat est essentiellement liée au portefeuille de placement d'OPCVM de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. La variation s'explique principalement par la baisse du portefeuille de titre de placement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie pour 151 millions d'euros liée à la cession du titre Amundi CA sans que ce titre soit souscrit de nouveau.

### Les actifs financiers à la JV par capitaux propres recyclables et non recyclables

Les principales variations portent sur l'évolution de la juste valeur des titres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (274 M€ dont 152 M€ sur les titres SAS Rue La Boétie et 104 M€ sur les titres Sacam Mutualisation).

Sur l'exercice 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a participé à l'augmentation de capital de Rue La Boétie pour 27,9 M€.

### Comptes de régularisations et actifs divers

Les comptes de régularisation et actifs divers diminuent de -39 millions d'euros sur l'exercice 2021. L'essentiel des variations est lié à l'activité bancaire du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie (cotisation d'assurances appelées, valeurs reçues à l'encaissement, chèques et virements en attente). Ces évolutions sont la conséquence d'opérations courantes n'appelant pas de commentaire particulier et nécessaire à la compréhension du présent document. Les variations significatives à relever sur l'exercice 2021 concernent néanmoins les postes suivants :  
- 59,9 M€ d'appel de marge sur dérivés (lié à la remontée des taux)  
+ 11,9 M€ sur le poste débiteurs divers  
+ 4,3 M€ concernant les autres comptes de régularisation et les comptes de transfert

### PASSIF Les dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle sont en hausse de + 909 millions d'euros (+9 %). Cette hausse porte sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. Dans les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, les comptes créditeurs de la clientèle sont en hausse de +662 M€. Cette évolution s'explique essentiellement par la progression de 853 M€ des DAV clientèle ainsi que par la baisse de l'encours de -195 M€ des comptes à terme (DAT et LEF). Chez Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., les dettes envers la clientèle augmentent de + 247 millions d'euros.

Les dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédits sont en hausse de + 1 044 millions d’euros (+5,8 %). L’évolution s’explique par le refinancement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, dont +959 M€ de refinancement CASA et -292 M€ de titres donnés en pensions. Le refinancement de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. évolue de +313 M€.

Ces emprunts ont pour vocation de financer les projets et investissements des différentes parties prenantes sur le territoire (particuliers, entreprises, collectivités, associations...) par le biais de crédits ou autres moyens de financements proposées. Ils ont également permis le soutien de l’économie du territoire des Savoie en finançant les Prêts Garantis par l’État.

Les dettes représentées par un titre

La variation de ce poste est essentiellement liée à l’amortissement des titres senior émis par Swiss Home Loan (société de titrisation de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.) pour 87 millions d’euros.

Comptes de régularisations et passifs divers

L’essentiel de la variation de ce poste s’explique par la hausse des créditeurs divers pour 30,6 M€. Cette variation s’accompagne d’une hausse de versements sur comptes sur livrets pour 26,4 M€ ainsi qu’aux mouvements non libérés sur titres de placement (+11,4 M€) et sur titres de participation (+4,3 M€).



Les capitaux propres (explications des capitaux propres consolidés et l’évolution des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres...

L’évolution des capitaux propres s’explique par la réalisation du résultat 2021 des entités du Groupe Crédit Agricole des Savoie (130,7 M€) ainsi que par la distribution du résultat de 2020 à ses actionnaires et sociétaires. Cette distribution s’est opérée conformément à la décision prise par l’Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2021, à savoir une distribution de 8,2 millions d’euros à Sacam Mutualisation et 5,5 M€ aux sociétaires.

Intrinsèquement, le capital social des Caisses locales a augmenté de 16,5 millions d’euros suite aux souscriptions des nouveaux sociétaires aux nouvelles capitalisations des sociétaires déjà présents dans le capital.

Enfin, les capitaux propres ont varié corollairement à la variation de valeur des titres de participations (229 M€) dont 152 millions d’euros sur les titres SAS Rue La Boétie et 104 M€ sur les titres Sacam Mutualisation.

L’exercice 2021 a été marqué par la comptabilisation de l’évolution IFRIC sur les droits d’indemnité de retraite des IFC dirigeants pour +376K€ en report à nouveau dans les comptes sociaux ainsi que par la correction d’ouverture lié à l’excédent de régime retraite des dirigeants en IFRS pour -1 952 K€ en réserves retraitées.

3.2.6 ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DES FILIALES

Tableau de présentation de l’endettement des entités consolidés (hors Caisse Régionale et STT) (Données sociales en K€)

| Filiales                                | Total des dettes (A) | Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie) | Capitaux Propres (B) | Taux d’endettement (A) / (B) |
|-----------------------------------------|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------|
| Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. | 3 777 501            | 0                                                                                                  | 414 887              | 910,49 %                     |
| Swiss Home Loan                         |                      | 0                                                                                                  | 16                   | 0,00 %                       |
| CADS Développement                      | 10 003               | 10 003                                                                                             | 26 094               | 38,33 %                      |
| CADS Capital                            | 164 890              | 164 890                                                                                            | 13 032               | 1 265,27 %                   |
| Adret Gestion                           |                      | 0                                                                                                  | 164 604              | 0,00 %                       |
| SETAM                                   |                      | 0                                                                                                  | 132 639              | 0,00 %                       |

Données Financières 2020

La présentation de l’activité et du résultat des filiales est présentée dans le paragraphe 3.2.3 « Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale » du présent rapport de gestion.

Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. :

Cette structure, créée fin 2000, initialement spécialisée dans le financement des ménages, a diversifié son offre pour devenir une véritable banque de détail (crédit, collecte, moyens de paiement). Elle est détenue à hauteur de 54 % par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

L’encours de crédits est en légère progression sur l’exercice 2021. La production de crédits parvient à compenser un niveau de remboursements anticipés toujours à un niveau élevé. Dans ce contexte, le PNB Crédits est en recul par rapport à 2020 de -1 %. Cette baisse est due à la compression de la marge d’intérêts dans un environnement de taux bas mais est compensée par un volume de commissions en hausse ainsi qu’un résultat de change très favorable (intensité soutenue par l’appréciation récente et forte du franc suisse par rapport à l’euro). Le PNB de CANB progresse ainsi de 4 %.

Cette hausse de l’activité s’accompagne de la hausse des charges d’exploitation et amortissements (+1,5 MCHF), notamment hausse des charges informatiques.

Le résultat net normes suisses termine à 9,4 M€, en hausse sur l’exercice 2021.

Le résultat NI s’établit à 3,4 M€ en raison d’un coût du risque en forte hausse (dotation nette de 7 M€). Cela s’explique en partie par la correction d’erreur identifiée sur le dernier trimestre 2021, suite à l’application du modèle IFRS 9 de provisionnement des créances saines affectées.

Swiss Home Loan

L’entité Swiss Home Loan est la société de titrisation des créances habitat de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. La liquidation définitive de l’entité est prévue sur l’exercice 2022.

### CADS Développement

CADS Développement exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières.  
 Au 31/12/2021, son résultat individuel s'élève à 0,1 millions d'euros. Le résultat est essentiellement constitué de dividendes et d'intérêts sur les actifs financiers détenus.

### CADS Capital

CADS Développement exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières.  
 Au 31/12/2020, son résultat individuel s'élève à -3,1 millions d'euros. Le résultat est essentiellement constitué de la constatation des dépréciations nettes sur titres de participations pour -4,5 millions d'euros. Ces dépréciations sont partiellement amorties par des résultats de cession de titres pour 1,3 millions d'euros.

### Adret Gestion

Adret Gestion est un fonds commun de placement dédié à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Il est géré par Amundi. Il est investi très majoritairement en OPCVM du Groupe Crédit Agricole dans le cadre d'une gestion diversifiée. Au 31/12/2020, son résultat net s'est élevé à 0,2 million d'euros. Ce résultat est, pour la majorité, la conséquence directe de la combinaison des plus et moins-values de cessions d'OPCVM et autres bonds (-0,3 M€) et du résultat des Futures et Options détenus par le Fonds (0,7 M€).

### Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne (SETAM)

La société SETAM est constituée en société anonyme et a été créée le 27/10/1972. Elle est en charge de l'ensemble des remontées mécaniques de la station savoyarde de Val Thorens par le biais d'une concession de 30 ans allant à ce jour jusqu'au 30 novembre 2027.  
 Malgré les effets des différents confinements liés à la crise sanitaire, le résultat prévisionnel de la SETAM s'établit à un niveau de 5,1 millions d'euros à fin 2021, en particulier grâce à une saison estivale satisfaisante.



## 3.3 ANALYSE DES COMPTES INDIVIDUELS

### 3.3.1 RÉSULTAT FINANCIER SUR BASE INDIVIDUELLE

| Montant en K€                                       | 2021           | 2020           | Variations |         |
|-----------------------------------------------------|----------------|----------------|------------|---------|
|                                                     |                |                | Montants   | %       |
| <b>PNB</b>                                          | <b>492 272</b> | <b>489 848</b> | 2 424      | 0,5%    |
| Charges générales d'exploitation                    | -283 707       | -280 615       | -3 092     | 1,1%    |
| <b>Résultat brut d'exploitation</b>                 | <b>208 565</b> | <b>209 233</b> | -668       | -0,3%   |
| Coût du risque                                      | -37 210        | -55 415        | 18 205     | -32,9%  |
| <b>Résultat d'Exploitation</b>                      | <b>171 354</b> | <b>153 818</b> | 17 536     | 11,4%   |
| Résultat net sur actif immobilisé                   | 1 369          | -3 969         | 5 338      | -134,5% |
| <b>Résultat avant impôt</b>                         | <b>172 724</b> | <b>149 849</b> | 22 875     | 15,3%   |
| Impôt sur les bénéfices                             | -47 800        | -45 847        | -1 953     | 4,3%    |
| Dotations/ reprises FRBG et provisions réglementées | 999            | 4 667          | -3 668     | -78,6%  |
| <b>Résultat net</b>                                 | <b>125 922</b> | <b>108 669</b> | 17 253     | 15,9%   |

### Produit net bancaire

L'activité des établissements bancaires se mesure par le **Produit Net Bancaire (PNB)**, différence entre les produits financiers et accessoires et les charges financières. En 2021, le PNB progresse de 2,4 M€ sur un an (+0,5%) pour atteindre 492,3 M€.

Le **PNB d'activité** s'établit à 443,6 M€, en hausse de 17,2 M€ par rapport à 2020 (+4,1%) sur un an. La **marge d'intermédiation globale** augmente de 16,1 M€ sur un an (+7,7%). Elle intègre 4,9 M€ de soulte payée supplémentaire mais aussi une reprise de provision Epargne Logement (+4,8 M€ d'écart par rapport à 2020). Elle supporte le moindre rendement des placements

(tombées d'échéances de placements anciens) mais bénéficie de la baisse du coût des ressources et notamment du TLTRO sur une année pleine. La hausse de près de 6 % des volumes d'encours moyens permet en effet le maintien du coût de la collecte (y compris commissions de collecte CAM), et la progression des intérêts crédits.

Les **commissions clientèles** s'affichent à 219,5 M€ (+1,2 M€ et +0,6 % sur un an) malgré la perte significative de PNB sur les dysfonctionnements (-7,2 M€) liée à la mise en place d'Alerte Découvert et des encours de Dépôts à Vue élevés. Des diminutions moindres sont également constatées sur l'IARD (-0,7 M€), sur les opérations sur Titres (-0,3 M€) et sur les Services (-0,2 M€).

La progression est rendue possible par la croissance du PNB ADE (+4,1M€), des Commissions Cartes (IFR) de +2,1 M€, de l'Assurance Vie de +1,0 M€ et les cautions CAMCA. Les frais de successions sont supérieurs de 0,6 M€. Les commissions d'agent sur crédits en pool croissent de +0,7 M€ et enfin la Prévoyance et le Change augmentent respectivement de +0,2 et +0,1 M€.

Le **PNB Fonds Propres** est en baisse de -14,9 M€ sur un an, avec une baisse marquée des dividendes SAS Rue La Boétie (-5,3M€), SACAM Mutualisation (-1,5M€) et CA Next Bank (-1,7M€). Le niveau des externalisations nettes de plus-value sur titres de placement est également plus bas (3,6 M€ vs 4,5 M€ en 2020). Le PNB lié au produits accessoires progresse de +1,1 M€.

### Le résultat brut d'exploitation

Les **charges générales d'exploitation** augmentent de +3,1 M€ sur l'exercice (+1,1 %) pour s'établir à 283,7 M€. Les frais de personnel s'établissent à 162,3 M€ (+5,0 %), en intégrant une hausse de 20 % de l'intéressement. Les charges informatiques portées par CA Technologies progressent de +9,4 % et les dotations aux amortissements, de +5,9 %, sous l'effet de la mise en service des nouveaux sites administratifs d'Annecy et La Motte Servolex. Les autres charges diminuent de -11,9 %.

Le résultat brut d'exploitation, pincé par une hausse plus rapide des charges de fonctionnement que du PNB, s'établit à 208,6 M€ (-0,7 M€ et -0,3 %). Le coefficient d'exploitation se dégrade de 0,3 points sur l'exercice et s'affiche à 57,6 %.

### Le résultat d'exploitation

Le **coût du risque** diminue à -37,2 M€ (vs -55,4 M€ en 2020). Malgré la crise COVID, le coût du risque affecté (pertes et provisions affectées à des crédits en défaut) est quasiment divisé par deux (-6,9 M€).

Les provisions non affectées restent fortement dotées (-30,3 M€), anticipant une matérialisation future des risques du portefeuille. Sur la base de scénarios centraux et locaux révisés en 2021 pour tenir compte des risques induits par la crise sanitaire, les provisions FLC (Forward Looking Central) restent stables. L'évolution porte sur les provisions FLL (Forward Looking Local) et notamment sur les filières Montagne et CHR.

Compte tenu de ce moindre impact du coût du risque, le résultat d'exploitation progresse de +11,4% sur un an, à 171,4 M€.

### Le résultat Net

Le **résultat net sur actif immobilisé** représente un produit de 1,4 M€ (contre -4 M€ l'an passé). L'exercice 2021 bénéficie d'une reprise nette de provision de 2,4M€ sur titres de participations (dont +2,8 M€ au titre de la Foncière) mais supporte des moins-values pour cession d'immobilisation (-1,0 M€). Pour rappel, l'exercice 2020 intégrait -2,2 M€ de dépréciation de la participation SACAM Avenir (participation BforBank) et -2,5 M€ de dépréciation de la participation SACAM International .

L'impôt sur les sociétés est en hausse de +4,3 % sur un an à 47,8 M€.

Le FRBG est repris pour 1 M€ sur cet exercice. Le résultat net de l'exercice 2021 s'affiche à 125,9 M€, en progression de +17,3 M€ par rapport à 2020 soit +15,9 %.

## 3.3.2 BILAN ET VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES SUR BASE INDIVIDUELLE

Les comptes annuels sont présentés conformément aux réglementations en vigueur pour les établissements financiers et en application des instructions diffusées par Crédit Agricole SA.

| BILAN ACTIF<br>(en milliers d'euros)       | 2021              | 2020              | Variations       |             |
|--------------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------|
|                                            |                   |                   | K€               | %           |
| Opérations interbancaires et assimilées    | 513 592           | 478 536           | 35 056           | 7,3%        |
| Opérations internes au Crédit Agricole     | 3 244 108         | 2 704 850         | 539 258          | 19,9%       |
| Opérations avec la clientèle               | 20 758 494        | 19 675 484        | 1 083 010        | 5,5%        |
| Opérations sur titres                      | 1 971 515         | 2 019 459         | -47 944          | -2,4%       |
| Valeurs immobilisées                       | 1 762 997         | 1 723 668         | 39 329           | 2,3%        |
| Capital souscrit non versé                 | 0                 | 0                 | 0                |             |
| Actions propres                            | 0                 | 0                 | 0                |             |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 300 158           | 351 926           | -51 768          | -14,7%      |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                    | <b>28 550 864</b> | <b>26 953 923</b> | <b>1 596 941</b> | <b>5,9%</b> |

Le bilan social évolue de +1 597 M€ par rapport à 2020. Les principaux postes de variation sont les suivants :

### A l'actif

- Les opérations internes au Crédit Agricole augmentent de +539 M€ sur un an (+19,9%) en lien avec la hausse des placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.
- Les « Opérations avec la clientèle » (encours de crédit diminués des dépréciations sur créances douteuses et litigieuses) sont majorées de 1 083 M€ (+5,5%) sur l'exercice, essentiellement portées par la dynamique des crédits habitat (+ 861 M€).

| BILAN PASSIF (en milliers d'euros)           | 2021              | 2020              | Variations       |             |
|----------------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------|
|                                              |                   |                   | K€               | %           |
| Opérations interbancaires et assimilées      | 137 657           | 77 152            | 60 505           | 78,4%       |
| Opérations internes au Crédit Agricole       | 15 415 825        | 14 759 251        | 656 574          | 4,4%        |
| Comptes créditeurs de la clientèle           | 9 168 319         | 8 512 976         | 655 343          | 7,7%        |
| Dettes représentées par un titre             | 1 331             | 301               | 1 030            | 342,2%      |
| Comptes de régularisation et passifs divers  | 384 485           | 315 531           | 68 954           | 21,9%       |
| Provisions et dettes subordonnées            | 594 216           | 553 444           | 40 772           | 7,4%        |
| Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) | 235 650           | 236 649           | -999             | -0,4%       |
| Capitaux propres hors FRBG                   | 2 613 381         | 2 498 619         | 114 762          | 4,6%        |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                       | <b>28 550 864</b> | <b>26 953 923</b> | <b>1 596 941</b> | <b>5,9%</b> |

**Au passif**

- Les « opérations interne au Crédit Agricole » sont en hausse de +657 M€. Près d'un tiers de cette variation provient de la progression de la part de collecte centralisée redescendue en Caisse Régionale.
- Les « comptes créditeurs à la clientèle » sont en croissance de +655 M€, essentiellement porté par les dépôts à vue. L'encours de comptes à terme s'érode.
- Le FRBG a été repris à hauteur de +1,0 million d'euros.
- Avec une mise en réserve de la part non distribuée du résultat 2020 de 97 M€, les capitaux propres, hors FRBG, progressent de +114,8 M€.

**3.3.3 HORS BILAN SUR BASE INDIVIDUELLE**

| (en milliers d'euros)     | 2021             | 2020             | Variations    |             |
|---------------------------|------------------|------------------|---------------|-------------|
|                           |                  |                  | Montants      | %           |
| <b>Engagements donnés</b> | <b>2 583 691</b> | <b>2 548 950</b> | <b>34 741</b> | <b>1,4%</b> |
| Engagement de financement | 1 708 064        | 1 624 062        | 84 002        | 5,2%        |
| Engagement de garantie    | 874 802          | 923 849          | -49 047       | -5,3%       |
| Engagements sur titres    | 825              | 1 039            | -214          | -20,6%      |

Les engagements donnés sont en augmentation de +34,7 M€ sur un an, dont +84 M€ au titre des engagements de financement (+48 M€ des relatifs aux ouvertures de crédits confirmées et +23 M€ de prêts acceptés non réalisés).  
A contrario, les engagements de garantie diminuent de -49,0 M€ dont -140 M€ au titre de la garantie Switch compensés par +96 M€ de garanties accordées sur les participations en risque CACIB.

| (en milliers d'euros)     | 2021             | 2020             | Variations     |             |
|---------------------------|------------------|------------------|----------------|-------------|
|                           |                  |                  | Montants       | %           |
| <b>Engagements reçus</b>  | <b>8 820 493</b> | <b>8 090 790</b> | <b>729 703</b> | <b>9,0%</b> |
| Engagement de financement | 33 998           | 41 011           | -7 013         | -17,1%      |
| Engagement de garantie    | 8 785 670        | 8 047 490        | 738 180        | 9,2%        |
| Engagements sur titres    | 825              | 2 289            | -1 464         | -64,0%      |

En corrélation avec la progression de l'encours de crédit, les engagements de garantie reçus sont majorés sur l'exercice de 738,2 M€ dont 540 millions de la part de CAMCA.

## 3.4 CAPITAL SOCIAL ET SA RÉMUNÉRATION

Le capital social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas évolué au cours de l'exercice 2021.

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2021 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie du 24 mars 2022.

Le texte de la résolution est le suivant :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il

suit, le résultat de l'exercice de 125 922 331,28 euros ainsi que le report à nouveau créditeur de 376 464,00 euros :

- 3 101 459,68 euros au titre de l'intérêt à payer aux parts sociales présentes en nos livres au titre de l'année 2021, correspondant à un intérêt de 0,44 euro par part sociale.
- 9 445 375,92 euros au titre de la rémunération versée aux CCA, soit un dividende de 4,02 euros par CCA.
- 85 313 969,76 euros à la Réserve Légale
- 28 437 989,92 euros à la Réserve Facultative

Intérêts et dividendes seront mis en paiement à compter du 18 avril 2022. »

### 3.4.1 LES PARTS SOCIALES

Il est précisé que les sommes distribuées sous forme d'intérêts aux parts, au titre des 3 exercices précédents, ont été de :

|               | Intérêts aux parts | Abattement*  |
|---------------|--------------------|--------------|
| EXERCICE 2020 | 3 383 410,56       | 1 353 364,22 |
| EXERCICE 2019 | 3 665 361,44       | 1 466 144,58 |
| EXERCICE 2018 | 3 665 361,44       | 1 466 144,58 |

\* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

### 3.4.2 LES CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'ASSOCIÉ

Il est précisé que les sommes distribuées sous forme d'intérêts aux parts, au titre des 3 exercices précédents, ont été de :

| (en euros)    | Dividende unitaire | Abattement* |
|---------------|--------------------|-------------|
| EXERCICE 2020 | 3,47               | 1,39        |
| EXERCICE 2019 | 4,29               | 1,72        |
| EXERCICE 2018 | 4,53               | 1,81        |

\* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal. (Ce renvoi devra être vérifié chaque année)

## 3.5 AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les titres de participation et de filiales sont présentés dans la note 6 des annexes aux comptes sociaux de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Sur la base des comptes du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie présentés conformément aux

normes IFRS, le poste autres filiales et participations est représenté pour 72% par le titres SAS Rue la Boétie et Sacam Mutualisation, Sacam Assurance Caution, Sacam Avenir, Sacam Développement, Sacam Fireca, Sacam Immobilier, Sacam international, Sacam Participations.

### 3.5.1 FILIALES NON CONSOLIDÉES

| Noms des filiales                                        | Chiffres d'affaires (k€) | Résultat (en K€) | Valeur d'acquisition (en K€) | Capital détenu (en %) |
|----------------------------------------------------------|--------------------------|------------------|------------------------------|-----------------------|
| CREDIT AGRICOLE NEXT BANK HYPOTHEQUE SA (SUISSE) (3)     | NC                       | NC               | NC                           | 54,00%                |
| BISSY 1 (1)                                              | 467                      | 124              | 75                           | 20,00%                |
| ADELA (1)                                                | 0                        | -252             | 70                           | 24,96%                |
| CAHS IMMO                                                | 871                      | 207              | 0                            | 0,04%                 |
| FONCIERE (1)                                             | 1 786                    | -563             | 8 502                        | 91,64%                |
| CRÉDIT AGRICOLE RHÔNE-ALPES INVESTISSEMENT (1)           | 0                        | -15              | 290                          | 46,03%                |
| CAHS INVEST (1)                                          | 34                       | 200              | 8                            | 99,80%                |
| SQUARE HABITAT ANNECY (1)                                | 1 231                    | 0                | 37                           | 100,00%               |
| SQUARE HABITAT SAVOIE (1)                                | 1 756                    | 290              | 1 389                        | 100,00%               |
| SQUARE HABITAT GENEVOIS (1)                              | 1 440                    | -62              | 525                          | 100,00%               |
| CREDIT AGRICOLE ARC ALPIN (1)                            | 0                        | 0                | 20                           | 50,00%                |
| SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA SAVOIE PATRIMOINE SAVOIE (1) | 3 694                    | -64              | 1 470                        | 24,50%                |
| VAL THORENS LE CAIRN (1)                                 | 5 768                    | -3 339           | 8 165                        | 22,22%                |
| CREDIT AGRICOLE ASSURANCE REGION (2)                     | 0                        | 0                | 0                            | 20,00%                |
| CADS PROMOTION (1)                                       | 0                        | 741              | 1 000                        | 100,00%               |
| PERFORM SPIRIT INDUSTRY (1)                              | 585                      | -442             | 119                          | 25,00%                |
| LE VILLAGE BY CA DES SAVOIE (1)                          | 85                       | -164             | 475                          | 94,92%                |
| GRUPE PAN EUROPEENNE (1)                                 | 0                        | 1 050            | 100                          | 20,00%                |
| BIONNASSAY M&P TECHNOLOGY (1)                            | 45 825                   | -1 978           | 2 721                        | 25,00%                |
| SAS LE GIFFRE (1)                                        | 0                        | -171             | 750                          | 20,00%                |
| SAS ZEV BY CA (1)                                        | 0                        | -3               | 200                          | 20,00%                |
| CAD INVEST (3)                                           | NC                       | NC               | 45                           | 45,00%                |
| SOCIETE DU TELEPHERIQUE FUNIFLAINE (3)                   | NC                       | NC               | 13                           | 25,00%                |
| SABL (3)                                                 | NC                       | NC               | 50                           | 20,00%                |

(1) Données financières 2020

(2) Données financières 2018

(3) Données financières non disponible

### 3.5.2 PARTICIPATIONS

Les participations significatives détenues par le Groupe Crédit Agricole des Savoie sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Elles sont détenues par soit en propre dans la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, soit par le biais des filiales CADS Développement et CADS Capital. Sont considérées comme significatives les participations dont la valeur brute dépasse 1% du capital social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et qui ne sont pas présentées dans le tableau précédent « Filiales non consolidées ».

Les participations significatives sont les suivantes :

| Noms des participations                                 | Chiffres d'affaires (k€) | Résultat (en K€) | Valeur d'acquisition (en K€) | Capital détenu (en %) |
|---------------------------------------------------------|--------------------------|------------------|------------------------------|-----------------------|
| COMPAGNIE DES ALPES (2)                                 | 615 645                  | -110 414         | 55 517                       | 6,85%                 |
| GRAND MASSIF DOMAINES SKIABLES (1)                      | 905                      | -3 683           | 4 912                        | 14,29%                |
| SOCIÉTÉ DES 3 VALLÉES (S.3.V) (2)                       | 0                        | 0                | 15 734                       | 13,02%                |
| SOCIÉTÉ AMÉNAGEMENT DE LA SAVOIE (SAS) (2)              | 86 693                   | 588              | 3 703                        | 10,52%                |
| SEVABEL (2)                                             | 40 107                   | 7 020            | 6 074                        | 8,16%                 |
| SAVOIE STATIONS INGÉNIERIE TOURISTIQUE (SSIT) (1)       | 665                      | 937              | 9 929                        | 15,30%                |
| STGM (SOCIÉTÉ DES TÉLÉPHÉRIQUES DE LA GRANDE MOTTE) (2) | 39 528                   | 2 776            | 2 391                        | 3,55 %                |
| COMPAGNIE DU MONT-BLANC (2)                             | 94 006                   | 13 743           | 2 002                        | 1,79 %                |
| MURS LA ROSIÈRE (2)                                     | 0                        | -445             | 2 000                        | 13,33 %               |

(1) Données financières 2021

(2) Données financières 2020

Les principaux mouvements enregistrés pour l'année sur les titres de participation sont les suivants :

| En milliers d'euros | Taux de détention avant l'acquisition | Acquisitions        | Taux de détention après l'acquisition | Activités                     |
|---------------------|---------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|-------------------------------|
| 27 922,35           | 2,16 %                                | Rue la Boétie       | 2,16 %                                | Holding                       |
| 15 810,66           | 6,88 %                                | Compagnie des Alpes | 6,85 %                                | Tourisme et Loisirs           |
| 6 141,01            | 2,97 %                                | Sacam Avenir        | 2,97 %                                | Holding                       |
| 2 499,12            | 0,00 %                                | Patriarche          | 6,73 %                                | Architecture et constructions |
| 1 540,03            | 54,00 %                               | CA Next Bank        | 54,00 %                               | Banque de détail              |

La principale cession enregistrée sur l'année est la suivante :

Financière DDL : cession de la totalité de la participation, soit 15,40 % pour 900,5K€. La société a une activité de promotion immobilière de logements.

## 3.6 TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

### Résultats financiers du CA des Savoie au cours des 5 derniers exercices

|                                                               | Exercice 2021 | Exercice 2020 | Exercice 2019 | Exercice 2018 | Exercice 2017 |
|---------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>1 Situation Financière en fin d'exercice</b>               |               |               |               |               |               |
| Capital Social (K€)                                           | 187 967       | 187 967       | 187 967       | 187 967       | 187 967       |
| Nombre de parts sociales (KU)                                 | 7 049         | 7 049         | 7 049         | 7 049         | 7 049         |
| Nombre de CCA (KU)                                            | 2 350         | 2 350         | 2 350         | 2 350         | 2 350         |
| <b>2 Résultat individuel Global des opérations effectives</b> |               |               |               |               |               |
| Produit Net Bancaire (K€) (***)                               | 492 272       | 489 848       | 480 391       | 667 892       | 692 608       |
| Résultat Brut d'exploitation avant amortissements (K€) (**)   | 230 520       | 229 971       | 219 134       | 240 626       | 206 870       |
| Impôt sur les bénéfices (K€)                                  | 47 800        | 45 847        | 54 202        | 47 147        | 25 433        |
| Bénéfice après impôt, amort.et provisions (K€)                | 125 922       | 108 669       | 134 277       | 141 916       | 138 224       |
| Bénéfices distribués (K€)                                     | 12 547        | 11 537        | 13 745        | 14 286        | 14 168        |
| <b>3 Résultat des opérations réduit à 1 titre (€)</b>         |               |               |               |               |               |
| Résultat Brut d'exploitation après impôt avant amortissement  | 25,92         | 26,12         | 23,40         | 27,45         | 25,74         |
| Résultat après impôt, amortissements et provisions            | 17,86         | 15,42         | 19,05         | 20,13         | 19,61         |
| Intérêt net versé à chaque part sociale                       | 0,44          | 0,48          | 0,52          | 0,52          | 0,54          |
| Dividende net versé à chaque CCA                              | 4,02          | 3,47          | 4,29          | 4,52          | 4,41          |
| <b>4 Personnel</b>                                            |               |               |               |               |               |
| Nombre de salariés au 31 décembre (U)                         | 2 611         | 2 567         | 2 540         | 2 478         | 2 450         |
| Montant de la masse salariale (K€)                            | 95 323        | 89 576        | 87 511        | 90 482        | 84 494        |
| Sommes versées aux titres des avantages sociaux (*)           | 49 551        | 47 635        | 46 782        | 47 455        | 43 687        |

\* intégration en 2018 du forfait social pour 3,6M€

\*\* le rapport de gestion reprenait jusqu'en 2019 le Résultat avant impôt, amort. et provisions (K€) (avec Retraitement des provisions de classe 5 en 2019 et retraitement de l'incidence des provisions les années antérieures). En 2020 c'est le Résultat Brut d'exploitation qui est remonté (avec reprise de l'historique) pour harmonisation de la communication financière au sein du groupe CA.

\*\*\* Remontée du PNB en 2019, avant remontée du Produit d'Activité Bancaire

## 3.7 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES POUR LE GROUPE CR

### 3.7.1 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion.

### 3.7.2 LES PERSPECTIVES 2022

En 2022, le Crédit Agricole des Savoie continuera sa démarche de transformation avec la poursuite de son projet d'entreprise CARE, Crédit Agricole Réussir Ensemble.  
De nombreux projets seront menés autour de la satisfaction de nos clients, de nos collaborateurs et sur l'intensification de notre engagement sociétal.

## 3.8 INFORMATIONS DIVERSES

### 3.8.1 INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D. 441-4. Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

#### L'article D.441-4 du Code de Commerce stipule :

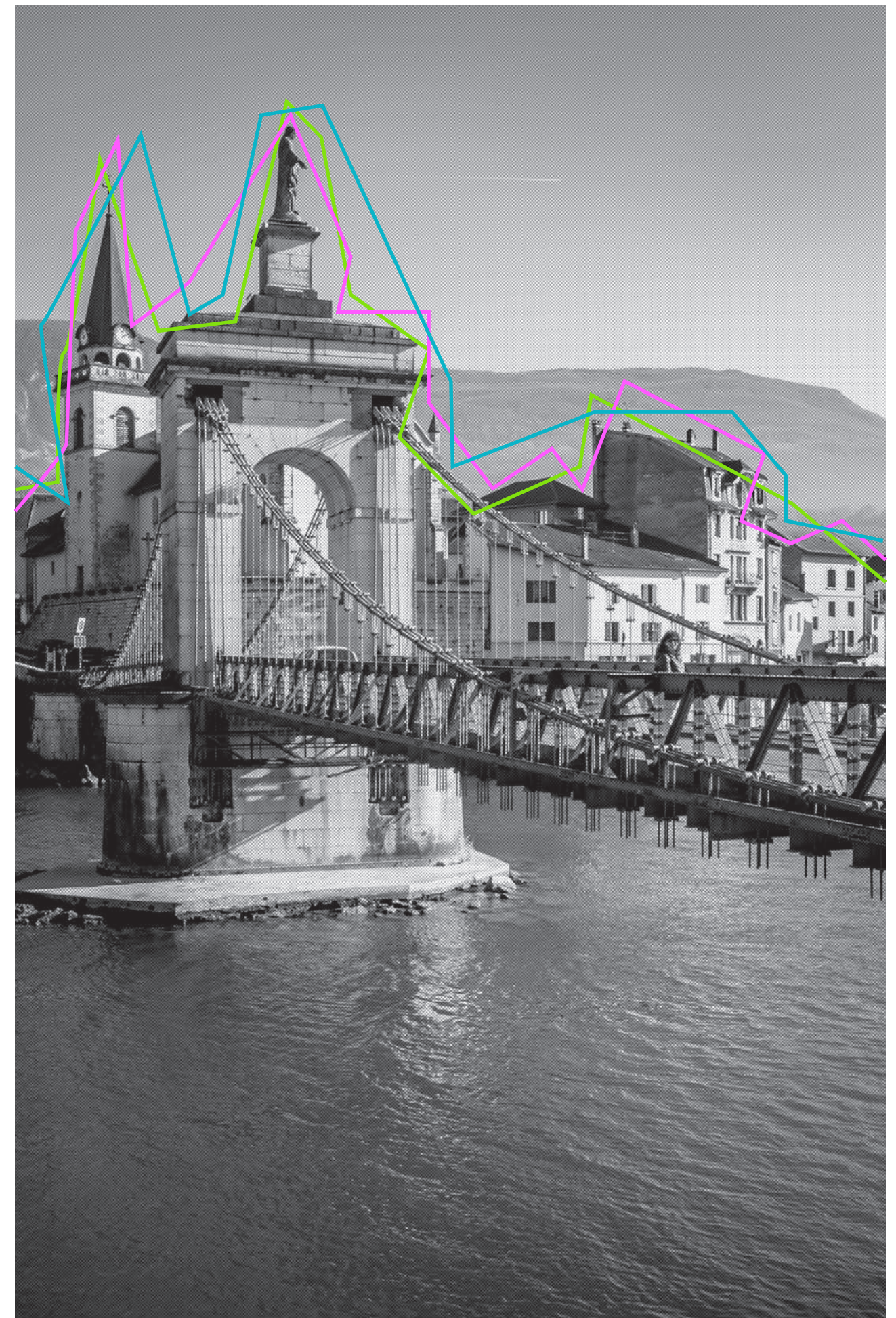
I. – Pour l'application de l'article L. 441-6-1, les sociétés présentent dans le rapport de gestion :

- 1° Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice ;
- 2° Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce

montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.

II. – Par dérogation, les sociétés peuvent présenter en lieu et place des informations mentionnées au I le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard. Elles les rapportent au nombre et montant total des factures, respectivement reçues et émises dans l'année.

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie présente ci-après les informations sur le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients par date d'échéance. Les opérations de banques et opérations connexes ne sont pas incluses dans les informations sur les délais de paiement.



**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)**

|                                                                                                                                             | Article D. 441 I.- 1° : Factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu                                                                                                                        |                                                     |                                                      |                                                      |                                                           |                           | Article D. 441 I.- 2° : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu                                 |                                                     |                                                      |                                                      |                                                           |                           |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------|--|
|                                                                                                                                             | 0 jour<br>(indicatif)<br>Échéance<br>à partir du<br>31/12/21                                                                                                                                                                                | 1 à 30 jours<br>Échéance du<br>01/12 au<br>30/12/21 | 31 à 60 jours<br>Échéance du<br>01/11 au<br>30/11/21 | 61 à 90 jours<br>Échéance du<br>01/10 au<br>31/10/21 | 91 jours et<br>plus Échéance<br>antérieure au<br>01/10/21 | Total<br>(1 jour et plus) | 0 jour<br>(indicatif)<br>Échéance<br>à partir du<br>31/12/21                                                                                         | 1 à 30 jours<br>Échéance du<br>01/12 au<br>30/12/21 | 31 à 60 jours<br>Échéance du<br>01/11 au<br>30/11/21 | 61 à 90 jours<br>Échéance du<br>01/10 au<br>31/10/21 | 91 jours et<br>plus Échéance<br>antérieure au<br>01/10/21 | Total<br>(1 jour et plus) |  |
| <b>(A) Tranches de retard de paiement</b>                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                     |                                                      |                                                      |                                                           |                           |                                                                                                                                                      |                                                     |                                                      |                                                      |                                                           |                           |  |
| Nombre de factures concernées                                                                                                               | <b>386</b>                                                                                                                                                                                                                                  |                                                     |                                                      |                                                      |                                                           | <b>121</b>                | <b>93</b>                                                                                                                                            |                                                     |                                                      |                                                      |                                                           | <b>6</b>                  |  |
| Montant total des factures concernées H.T.<br>(en €)                                                                                        | <b>6058464</b>                                                                                                                                                                                                                              | <b>68821</b>                                        | <b>97709</b>                                         | <b>79253</b>                                         | <b>8225</b>                                               | <b>254008</b>             | <b>1119085</b>                                                                                                                                       | <b>90354</b>                                        | <b>86</b>                                            | <b>0</b>                                             | <b>108</b>                                                | <b>90548</b>              |  |
| Pourcentage du montant total des achats H.T. de<br>l'exercice                                                                               | <b>5,32 %</b>                                                                                                                                                                                                                               | <b>0,0604 %</b>                                     | <b>0,09 %</b>                                        | <b>0,07 %</b>                                        | <b>0,01 %</b>                                             | <b>0,22 %</b>             |                                                                                                                                                      |                                                     |                                                      |                                                      |                                                           |                           |  |
| Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de<br>l'exercice*                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                     |                                                      |                                                      |                                                           |                           | <b>0,23 %</b>                                                                                                                                        | <b>0,018 %</b>                                      | <b>0,000 %</b>                                       | <b>0,00 %</b>                                        | <b>0,000 %</b>                                            | <b>0,02 %</b>             |  |
| <b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>                                     |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                     |                                                      |                                                      |                                                           |                           |                                                                                                                                                      |                                                     |                                                      |                                                      |                                                           |                           |  |
| Nombre des factures exclues                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                     |                                                      |                                                      |                                                           |                           | 94                                                                                                                                                   | N/A                                                 |                                                      |                                                      |                                                           |                           |  |
| Montant total des factures exclues H.T. (en €)                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                     |                                                      |                                                      |                                                           |                           | 122811                                                                                                                                               | N/A                                                 |                                                      |                                                      |                                                           |                           |  |
| <b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b> |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                     |                                                      |                                                      |                                                           |                           |                                                                                                                                                      |                                                     |                                                      |                                                      |                                                           |                           |  |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des<br>retards de paiement                                                                       | Le délai de paiement utilisé par la Caisse des Savoie est le délai légal. Les conditions de règlement de la Caisse des Savoie sont fixées à 30 jours net, sauf pour les fournisseurs indiquant leurs conditions de paiement sur la facture. |                                                     |                                                      |                                                      |                                                           |                           | Le délai de paiement utilisé par la Caisse des Savoie est le délai légal. Les factures émises par la Caisse des Savoie sont payables à 30 jours net. |                                                     |                                                      |                                                      |                                                           |                           |  |

\* il s'agit du PNB total

**Lecture du tableau :**

(A) Au 31/12/21, le CADS a 386 factures non réglées ne présentant pas de retard de paiement, pour un montant global de 6058 K€ HT.

Au 31/12/21, le CADS a 121 factures non réglées présentant plus d'1 jour de retard de paiement, pour un montant global de 254 K€ HT.

(B) Le système d'information du CADS ne permet pas d'extraire les factures relatives à des dettes et créances litigieuses.  
Chaque service gestionnaire est responsable de son budget et du suivi de ses factures.  
Le chiffre 94 correspond au nombre de factures non comptabilisées au 31/12/21 : il s'agit de factures saisies (statut incomplet) dans l'outil Smartstream qui ont fait l'objet de charges à payer en fin d'année.

(A) Au 31/12/21, le CADS a 93 factures émises non réglées ne présentant pas de retard de paiement, pour un montant global de 1119 K€.

Au 31/12/21, le CADS a 6 factures émises non réglées présentant plus d'1 jour de retard de paiement, pour un montant global de 90 K€.

**NB : les factures clients prises dans le calcul du délai de règlement des factures correspondent aux factures à destination de tiers, autres que les clients concernés par les opérations bancaires et connexes.**

**L'information sur les délais de paiement des clients n'est pas pertinente au regard de l'activité bancaire de la Caisse Régionale de Crédit Agricole.**

### 3.8.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES INACTIFS

Dans le cadre de la loi ECKERT, relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, les éléments suivants sont présentés au 31/12/2021 :

- Nombre de comptes inactifs : 12 892
- Montant des comptes inactifs : 10 302 443,78 €
- Nombre des comptes remontés à la CDC : 412
- Montant des comptes remontés à la CDC : 261 914,64 €

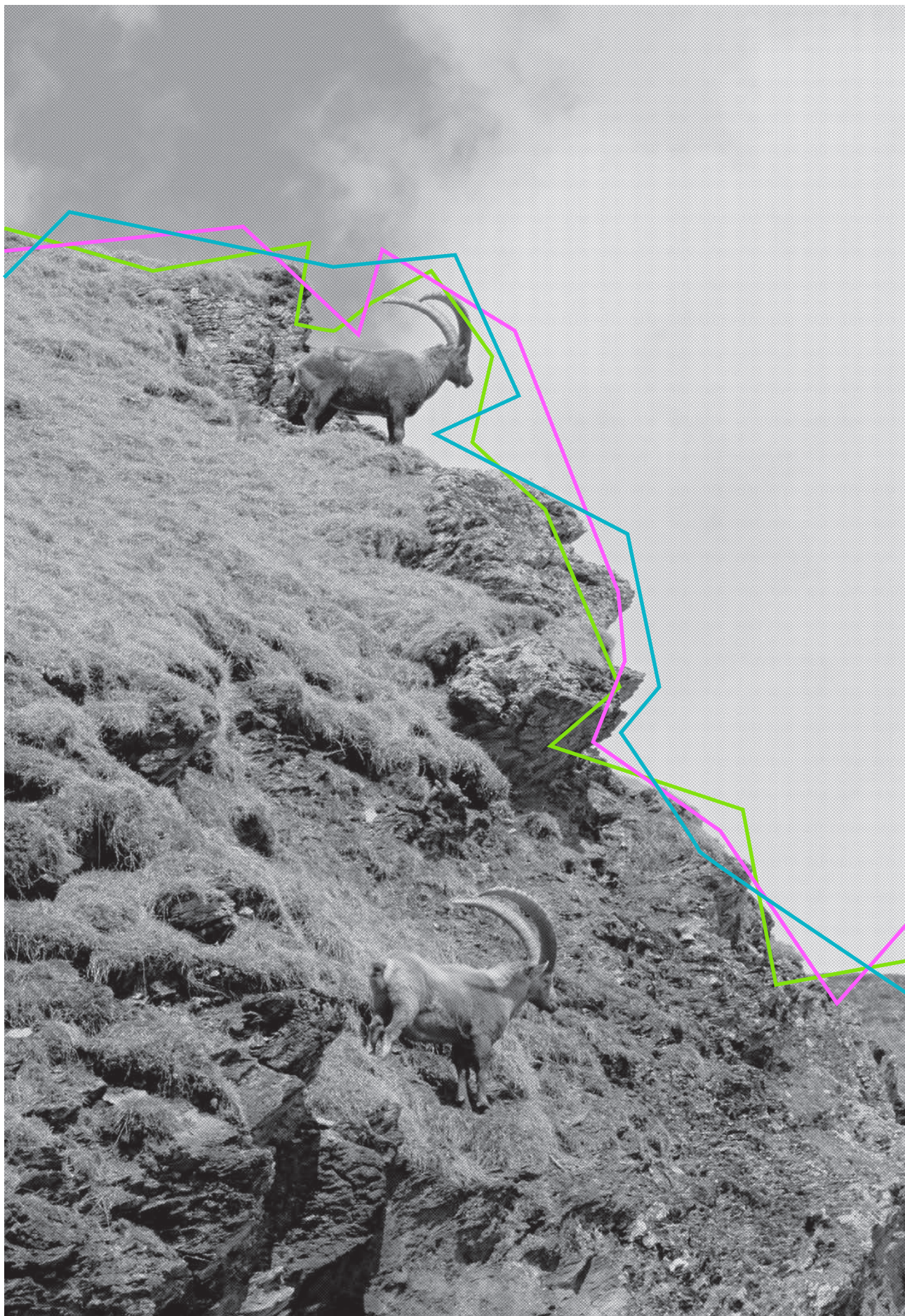
### 3.8.3 CHARGES NON FISCALEMENT DÉDUCTIBLES

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 49 031 euros. L'impôt afférent s'élève à 13 930 euros.

### 3.8.4 ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie n'est pas concernée.





○

4

## FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES

## 4.1 INFORMATIONS PRUDENTIELLES

### Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que modifié par CRR n° 2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition

sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.credit-agricole.fr/ca-des-savoie/particulier/votre-cr.html>.

### Situation au 31 décembre 2021

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

| Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en %) | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)                                                       | 2 665      | 2 533      |
| dont Instruments de capital et réserves                                                           | 3 828      | 3 478      |
| dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires                                     | (1 163)    | (945)      |
| FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1                                                         | 13         | 13         |
| FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)                                                             | 2 677      | 2 547      |
| FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2                                                                      | 31         | 32         |
| FONDS PROPRES TOTAUX                                                                              | 2 708      | 2 579      |
| TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)                                                                  | 11 416     | 11 264     |
| RATIO CET1                                                                                        | 23,34 %    | 22,49 %    |
| RATIO TIER 1                                                                                      | 23,45 %    | 22,61 %    |
| RATIO TOTAL CAPITAL                                                                               | 23,72 %    | 22,89 %    |
| TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER                                                                   | 31 161     | 29 748     |
| RATIO DE LEVIER                                                                                   | 8,59 %     | 8,56 %     |

Au 31 décembre 2021, les ratios de solvabilité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

## 4.2 FACTEURS DE RISQUES

Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse Régionale des Savoie est exposée. Les risques propres à l'activité de la Caisse Régionale des Savoie sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale des Savoie évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale des Savoie et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse Régionale des Savoie considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse Régionale des Savoie s'il se concrétisait à l'avenir. Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

### 4.2.1 RISQUE DE CRÉDIT ET CONTREPARTIE

#### a) La Caisse régionale est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse Régionale est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse Régionale lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse Régionale pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse Régionale cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain

que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse Régionale est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse Régionale est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse Régionale est exposée au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2021, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse Régionale s'élevait à 36,320 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 67 % sur la clientèle de détail, 16 % sur les entreprises, 4 % sur les États et 13 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit auquel est exposée la Caisse Régionale était de 10,451 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

**b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse Régionale liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière**

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse Régionale comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse Régionale est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse Régionale s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale.

**c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse Régionale**

La qualité du crédit des emprunteurs Corporate pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse Régionale pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale.

**d) La Caisse Régionale pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée**

Au 31/12/2021, les expositions crédit sur l'habitat représentait 14,93 Milliards d'euros (en EAD) soit près de 64 % des expositions au risque de crédit.

## 4.2.2 RISQUES FINANCIERS

**a) La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale Des Savoie**

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité de la Caisse Régionale des Savoie pourrait continuer à être affectée de manière significative. Durant des périodes de taux d'intérêt bas, les différentiels des taux d'intérêt tendent à se resserrer, et la Caisse Régionale des Savoie pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, notamment en France, des produits d'épargne réglementés (tels que le plan d'épargne logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels.

En outre, en raison de la baisse des taux, il a pu se matérialiser une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. La survenance d'une nouvelle vague de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts. Une réduction des spreads de crédit et une diminution des revenus résultant de la baisse des taux d'intérêt des portefeuilles de créances pourraient affecter de manière significative la rentabilité des activités de banque de détail et la situation financière globale de la Caisse Régionale Des Savoie.

**b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse Régionale des Savoie**

La Caisse Régionale Des Savoie par son activité de banque de détail est exposée aux variations de taux d'intérêt. Le montant de marge nette

d'intérêts encaissés par la Caisse Régionale Des Savoie sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse Régionale Des Savoie n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts de la Caisse Régionale Des Savoie ainsi que sa valeur économique.

À fin décembre 2021, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale des Savoie est exposée, la valeur économique de la Caisse régionale serait positivement affectée à hauteur de 51 millions d'euros; à l'inverse, à fin décembre 2021, elle serait négativement affectée à hauteur de 319,5 millions d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale des Savoie est exposée.

Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

En prenant en considération un renouvellement des opérations arrivant à maturité à l'identique en volume et aux conditions de marché en vigueur en termes de marge sur un horizon de 12 mois : à fin décembre 2021, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse Régionale des Savoie est exposée, la marge nette d'intérêts de la Caisse régionale baisserait de 5,8 millions d'euros; à l'inverse, à fin décembre 2021, en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse Régionale est exposée, la marge nette d'intérêts serait en hausse de 12 millions d'euros.

Les résultats de la Caisse régionale des Savoie pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

**c) La Caisse Régionale Des Savoie doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives**

La Caisse Régionale Des Savoie est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs est incertain, et si la CR perçoit

des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse Régionale Des Savoie s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse Régionale Des Savoie en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale Des Savoie affichait un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

### 4.2.3 RISQUES OPÉRATIONNELS ET RISQUES CONNEXES

Le **risque opérationnel** de la Caisse Régionale des Savoie inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Cette partie est détaillée dans la partie 4.3 Gestion des risques – Chapitre Risques Opérationnels. Sur la période allant de 2019 à 2021, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse Régionale des Savoie se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 31 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 31 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 26 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (11 %), la fraude interne (0,4 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0,7 %) et les dommages occasionnés aux actifs physiques (0,4 %).

**a) La Caisse Régionale des Savoie est exposée aux risques de fraude externe et interne**

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

**b) La Caisse Régionale des Savoie est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers**

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse Régionale des Savoie continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse Régionale des Savoie est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse Régionale des Savoie dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse Régionale des Savoie se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse Régionale des Savoie ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière

adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse Régionale des Savoie est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse régionale des Savoie a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Elle est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale des Savoie pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse Régionale des Savoie, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse Régionale des Savoie ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate.

**c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse Régionale des Savoie pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives**

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse Régionale des Savoie pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'elle ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse Régionale des Savoie ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse

Régionale des Savoie n'a pas préalablement identifié ou anticipé. Certains des indicateurs et outils qualitatifs qu'elle utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, elle applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement son exposition au risque. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'elle n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse Régionale des Savoie pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse Régionale des Savoie utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse Régionale des Savoie pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient l'exposer à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

#### **d) Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale des Savoie pourrait avoir un impact défavorable sur son activité**

Les activités de la Caisse Régionale des Savoie dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse Régionale des Savoie sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse Régionale des Savoie est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires

financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à sa réputation pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et l'exposer à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour la Caisse Régionale des Savoie et est géré par le service Conformité et Sécurité Financière qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

#### **e) La Caisse Régionale des Savoie est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre**

La Caisse Régionale des Savoie a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives. Lorsqu'elles ont une issue défavorable, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse Régionale des Savoie dispose de moyens de défense importants, elle pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

L'unité Juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités.

## **4.2.4 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL LA CAISSE RÉGIONALE DES SAVOIE ÉVOLUE**

### **a) La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse Régionale des Savoie**

Les incertitudes perdurent sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à continuer à faire augmenter le niveau de vaccination et de rappel de la vaccination de la population, ainsi que du fait du développement de variants plus contagieux. De nouvelles mesures restrictives ont été mises en place dans certains pays européens (« jauges », couvre-feux, fermeture des frontières, reconfinements, etc.), qui pourraient freiner l'activité économique et peser sur la confiance des agents économiques, et il ne peut être exclu que d'autres mesures soient mises en œuvre par la suite, même dans des pays où le taux de vaccination est élevé. Par ailleurs, des incertitudes fortes subsistent quant aux dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises, goulots d'étranglement sur les chaînes d'approvisionnement mondiales) et le marché du travail (chômage), aujourd'hui limités par les mesures de soutien budgétaires et monétaires à l'économie. Le pilotage et le ciblage de la sortie de ces mesures par les États (notamment États français et italien) et les banques centrales (notamment Banque centrale européenne) sont des étapes clés.

De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l'activité économique mondiale.

Dans ce contexte la Commission européenne a revu en octobre ses prévisions de croissance pour l'année 2022 à 4,3 % pour la zone euro et 3,8 % pour la France. En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les

marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière de la Caisse Régionale Des Savoie. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir :

(1) une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités, (b) liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs dans un contexte d'aversion au risque et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance, (2) une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macroéconomiques et de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, notamment dans la perspective de la levée de mesures de soutien dans certains pays, (3) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A., (4) des actifs pondérés par les risques (risk weighted assets ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital de la Caisse Régionale Des Savoie (et notamment son ratio de solvabilité) et (5) une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit.

Ainsi, le coût du risque pourrait continuer à être affecté en 2022 par l'évolution de la situation sanitaire et macroéconomique mondiale, ainsi que par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, par la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des "Stage 1" à "Stage 2", et par la sensibilité de certains secteurs, notamment : 1. liés au maintien de restrictions à la circulation ou aux rassemblements des personnes, pour ce qui concerne le transport aérien, la croisière, la restauration, le tourisme international, l'événementiel;

2. touchés par les ralentissements voire par les ruptures des chaînes d'approvisionnement mondiales (automobile);
3. dont le niveau de demande demeurerait durablement en dessous de la normale ou enfin;
4. qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial est un secteur à surveiller, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments, tels que les centres commerciaux mis à mal par les achats en ligne et le segment des bureaux confronté à des changements structurels si les tendances de télétravail se confirment.

En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda du déploiement puis du retrait des mesures publiques, et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, les décisions des autorités publiques et les évolutions réglementaires.

### **b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse Régionale Des Savoie et les marchés sur lesquels elle opère**

Dans l'exercice de ses activités la Caisse Régionale Des Savoie est spécifiquement exposée de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse Régionale Des Savoie intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités les plus exposées au risque de marché;

- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.
- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et peut entraîner la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse Régionale des Savoie pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

### **d) La Caisse Régionale des Savoie intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière**

La Caisse Régionale des Savoie est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où elle exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse Régionale des Savoie doivent notamment se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting / déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations.

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019); dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable.
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux);
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités; et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités. Parallèlement, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, un certain nombre

d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore pour partie incertains, de sorte qu'il demeure difficile de déterminer ou de mesurer avec certitude leurs impacts réels sur la Caisse Régionale Des Savoie à ce stade.

#### 4.2.5 RISQUES LIÉS À LA STRUCTURE DU GROUPE AGRICOLE

##### a) Si l'un des membres du Réseau rencontre des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (extended SPE) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation

ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2<sup>(31)</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette<sup>(32)</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

(31) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF. (32) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement. Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

#### **b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation**

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

## **4.3 GESTION DES RISQUES**

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétence au risque de la Caisse Régionale des Savoie, la nature des principaux risques auxquels la Caisse Régionale des Savoie est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants<sup>(33)</sup> :

- les risques de crédit;
- les risques de marché;
- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité.

*(33) Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2018 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.*

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels;
- les risques juridiques;
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein la Caisse Régionale des Savoie se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus.

### **4.3.1 APPÉTENCE AU RISQUE, GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES**

#### **Brève déclaration sur les risques**

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435(1)(f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'administration de la Caisse Régionale des Savoie exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétence au risque du Groupe est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Elle englobe la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière. Les orientations stratégiques du Plan Moyen Terme (PMT), de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

L'appétence au risque est le type et le niveau agrégé de risque que la Caisse Régionale des Savoie est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétence au risque s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociétale d'entreprise et le système de délégation;
- la limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré;
- la maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés;
- la maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement de la Caisse Régionale des Savoie en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions commerciale, finances, risques et conformité.

La déclaration d'appétence au risque est coordonnée avec les Directions opérationnelles et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque.

L'appétence au risque reprend les grands indicateurs stratégiques définis dans le Plan Moyen Terme et forme le cadre de gestion des risques dans lequel s'inscrit la stratégie. Les objectifs PMT que la Caisse Régionale des Savoie se fixe sont ensuite déclinés annuellement dans la cadre du budget. Elle s'exprime ainsi annuellement dans la déclaration et la matrice d'appétence. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétence, de tolérance, et, pour les indicateurs pour lesquels il existe des seuils réglementaires, des seuils de capacité.

Outre la déclaration annuelle, la Caisse Régionale des Savoie exprime également son appétence tout au long de l'année dans des stratégies risques approuvées par le Conseil d'administration, après avis du Comité des risques du Conseil.

La déclaration synthétique et la matrice sont complétées par le tableau de bord des risques et limites internes et réglementaires qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs et constitués d'une sélection de limites ou seuils d'alerte fixés dans ces stratégies risques.

L'appétence au risque de la Caisse Régionale des Savoie s'exprime au moyen :

- des indicateurs clés portant sur :
  - la solvabilité qui garantit la pérennité en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement ;
  - la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution ;
  - le résultat, car il nourrit directement la

solvabilité future et la capacité de distribution aux sociétaires ;

- le risque de crédit qui constitue son principal risque, compte tenu de son positionnement commercial et de sa stratégie de développement. Une vigilance toute particulière lui est dédiée dans le contexte lié à la crise sanitaire.
- **des limites et seuils d'alerte sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs**
- **d'axes qualitatifs**, notamment en termes de Responsabilité Sociétale d'entreprise qui traduit la préoccupation de la Caisse Régionale des Savoie de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra-financiers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **l'appétence correspond à une gestion normale et courante des risques, et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance ; le budget s'inscrit dans la zone d'appétence**
- **la tolérance correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'Administration. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du Comité des Risques ou du Conseil d'administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées.**
- **la capacité** définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les superviseurs.

Le dispositif d'appétence au risque s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.

### Profil de risque global :

L'activité de la Caisse Régionale des Savoie est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité dans les Savoie avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent.

Le profil de risque du Groupe est suivi et présenté à minima trimestriellement en Comité des risques Groupe et Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Les principaux éléments du profil de risque de la Caisse Régionale des Savoie au 31 décembre 2021 sont détaillés respectivement dans les sections "Gestion des risques et Pilier 3" du présent document :

- Risque de crédit : partie 3.4 (Gestion des risques) et partie 4.2 (Pilier 3) ;
- Risque de marché : partie 3.5 (Gestion des risques) et partie 4.4 (Pilier 3) ;
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : partie 5 (Gestion des risques) et parties 5 et 6 (Pilier 3) ;
- Risque Opérationnels : partie 3.8 (Gestion des risques) et partie 4.6 (Pilier 3).

### Un échantillon des indicateurs clés de la déclaration d'appétence au risque est repris dans le tableau ci-dessous :

|                         | Ratio<br>CET 1<br>(Phasé) | Ratio<br>LCR<br>(niveau de fin d'année) | Coût<br>du risque           | Résultat<br>net part du<br>Groupe | Taux de créances<br>dépréciées sur<br>encours |
|-------------------------|---------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------|
| <b>31 décembre 2021</b> | 23,34 %                   | 164 %                                   | 37,2<br>millions<br>d'euros | 130,7<br>millions<br>d'euros      | 1,84 %                                        |
| <b>31 décembre 2020</b> | 22,49 %                   | 177 %                                   | 55,1<br>millions<br>d'euros | 80,5 millions<br>d'euros          | 1,96 %                                        |

Au 31 décembre 2021, les indicateurs d'appétence au risque de solvabilité, résultat, coût du risque et dépréciations de créances se situent dans la zone d'appétence définie par la Caisse Régionale des Savoie. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

### Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435.1 (e) du règlement de l'Union européenne n°575/2013.

Le Conseil d'administration de la Caisse Régionale Des Savoie exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétence au risque est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de

la Caisse Régionale Des Savoie. Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme, de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

### Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale des Savoie, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la Direction des Risques Transformation et données (DRT) a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse Régionale des Savoie sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité de la Caisse Régionale des Savoie.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein de la Caisse Régionale des Savoie, la DRT assure les missions suivantes :

- coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétence au risque en collaboration avec les fonctions Finances, Stratégie et Conformité et les lignes métiers;
- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, financiers et des risques opérationnels;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus;
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques financiers) ou anticipées par leur stratégie risques.

La DRT tient informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque dans la Caisse Régionale des Savoie, leur présente les diverses stratégies risques des grands métiers de la Caisse Régionale des Savoie pour validation et les alertes de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Elle les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Elle leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des instances de gouvernance tout particulièrement :

- le Comité des risques (émanation du Conseil d'administration, cinq réunions par an) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétence au risque définie par la Direction générale, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne, revue de l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques;
- le Comité de contrôle interne (CCI, présidé par le Directeur général de la Caisse Régionale des Savoie avec quatre réunions par an) : examine des problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble de la Caisse Régionale des Savoie, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre, valide l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne, instance de coordination des trois fonctions de contrôle;
- le Comité Financier : analyse les risques financiers (taux, change, liquidité) et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser;
- le Comité de Management de la Conformité (CMC avec quatre réunions par an) : définit la politique en matière de Conformité, examine avant leur application, tous les projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à prendre pour remédier aux défaillances éventuelles, valide le rapport annuel de conformité;
- le Comité sécurité Groupe (CSG) présidé par le Directeur général adjoint en charge du Pôle Fonctionnement et Transformation est un Comité décisionnaire qui définit la stratégie et apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines suivants : plans de continuité d'activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des Systèmes d'information. Il rapporte au Comité Exécutif;
- le Comité Crédit de Surveillance des risques du Groupe présidé par le Directeur général est un comité qui examine les dossiers de crédit dont le risque se dégrade significativement. Il étudie en outre le plus en amont possible les points alertes sur tous les types de risques remontés par les Métiers ou les fonctions de contrôles susceptibles d'avoir un effet négatif sur le profil du Groupe ou son niveau de coût du risque.

## 4.3.2 DISPOSITIF DE STRESS TESTS

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du groupe Crédit Agricole. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital et répondent à des exigences réglementaires. À ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'Appétence au Risque. Le dispositif de stress tests couvre le risque de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques du groupe Crédit Agricole regroupe des exercices de natures diverses.

### Différents types de stress tests

- **Gestion prévisionnelle du risque par les stress tests** : des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en Central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction Générale dans le cadre du Comité des Risques Groupe. À ce titre, des stress tests encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement.

Pour le risque de crédit, des stress tests ont été réalisés afin de mesurer le risque lié à l'évolution économique sur les risques majeurs du Groupe. Ces exercices viennent appuyer les décisions prises en Comité des Risques Groupe en matière de limites globales d'exposition.

- **Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP** : un exercice annuel est mené par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont intégrés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire du Groupe

à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité de leurs résultats des scénarios économiques (central – baseline et stressé – adverse) sur les activités, les entités, et le Groupe dans son ensemble. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions...), les emplois pondérés et les fonds propres et de le confronter aux niveaux de tolérance et de capacité du Groupe.

- **Stress tests réglementaires** : cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'EBA ou émanant d'un autre superviseur.

### Gouvernance

Reprenant les orientations de l'EBA (European Banking Authority), le programme de stress tests au niveau du Groupe et des principales entités explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les stress tests couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux et changes.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, Appétence au risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction Economique (ECO) et font l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

### 4.3.3 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

L'organisation du contrôle interne de la Caisse Régionale des Savoie témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources, ainsi que la protection contre les risques de pertes;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes;
- prévention et détection des fraudes et erreurs;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par chaque entité de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Le dispositif mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents

risques, à chacun des niveaux du groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au Comité des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

#### 4.3.3.1 Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier<sup>(34)</sup>, de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du groupe Crédit Agricole;
- Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole;
- recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales;
- corps de "notes de procédure", applicables à Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements.

Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

#### 4.3.3.2 Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux. Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, assurances, autres, etc.) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

#### Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs);
- d'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour;
- de normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de

maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques;

- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit);
- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la Capital Requirements Directive 4 (CRD 4), à l'AIFM, à UCITS V et à solvabilité 2, aux dispositions relatives à la Volcker Rule, à la loi de Séparation bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (cf. partie I du présent rapport).

#### Pilotage du dispositif

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, éléments repris dans l'arrêté du 3 novembre 2014 abrogeant ce règlement, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions support.

(34) Article L. 511-41.

### Comité de contrôle interne groupe

Le Comité de contrôle interne du Groupe et de Crédit Agricole S.A., instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général de Crédit Agricole S.A. Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein du groupe Crédit Agricole. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, structures communes de moyens) et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de Crédit Agricole S.A. À ce titre, il est distinct du Comité des risques, démembrement du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit-Inspection, Risques, Conformité.

### Trois lignes métiers intervenant sur l'ensemble du groupe

Le responsable de la Direction des risques Groupe, l'Inspecteur général Groupe et le Directeur de la conformité Groupe sont directement rattachés au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et disposent d'un droit d'accès au Comité des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Directeur des risques Groupe a été désigné comme responsable de la gestion des risques pour Crédit Agricole S.A., ainsi que pour le groupe Crédit Agricole.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par la Direction des risques Groupe, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement par le responsable de la sécurité informatique Groupe de la sécurité des systèmes

d'information et des plans de continuité d'activités ;

- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité par la Direction de la conformité Groupe qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de comités spécialisés ou via des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données.

Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

### En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Les fonctions, directions et lignes métiers sont elles-mêmes relayées par des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de surveillance sur base consolidée de Crédit Agricole S.A., comportant :

- des comités de contrôle interne, trimestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupant le Directeur général de l'entité et les représentants des fonctions de contrôle de l'entité et de Crédit Agricole S.A., chargés notamment du pilotage du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans l'entité, de l'examen des principaux risques auxquels l'entité est exposée, de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctives éventuellement nécessaires ;
- des comités spécialisés propres à chaque entité ;
- un réseau de correspondants et d'instances dédiés à chaque ligne métier.

### En ce qui concerne les Caisses régionales de Crédit Agricole

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par l'unité Pilotage & Animation des métiers Risques France de la Direction des risques Groupe et par la Direction de la conformité Groupe.

### Rôle du conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il approuve l'organisation générale du Groupe ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétence au risque du Groupe, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des risques de Crédit Agricole S.A. rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel aura été présenté au Comité des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes. Il aura également fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

### 4.3.3.3 Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au Comité des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

### Fonction Risques et contrôles permanents

La ligne métier Risques a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La ligne métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques du Groupe : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités

ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues a minima une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques Groupe. Elles sont accompagnées de limites Groupe transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des risques Groupe de Crédit Agricole S.A., indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général de Crédit Agricole S.A. Elle réunit les fonctions transverses de Crédit Agricole S.A. (Direction des risques Groupe) et les fonctions Risques et contrôles permanents décentralisées, au plus proche des métiers, au niveau de chaque entité du Groupe, en France ou à l'international. Les effectifs de la ligne métier Risques s'élèvent à près de 2 904 personnes à fin 2019 (en équivalents temps plein) sur le périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les Comités de contrôle interne, le Comité des risques Groupe dans le cadre duquel l'exécutif valide les stratégies du Groupe et est informé du niveau de ses risques, le Comité de suivi des risques des Caisses régionales, le Comité de sécurité Groupe, le Comité des normes et méthodologies, le Comité de pilotage des recommandations de Bâle, les Comités de suivi métier regroupant selon des périodicités prédéfinies la Direction des risques Groupe et les filiales, et divers comités en charge notamment des systèmes de notation et des systèmes d'information. Le Comité de surveillance des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., se réunit de façon bimensuelle et a pour rôle de surveiller l'apparition de risques afin de dégager les orientations adaptées.

### Fonctions risques et contrôles permanents centrales de Crédit Agricole S.A.

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction des risques Groupe assure le pilotage et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

### Gestion globale des risques Groupe

La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction des risques Groupe, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de risk management (normes, méthodologies, système d'information).

Le dispositif de la Direction des risques Groupe comprend également une fonction de "pilotage risques métier" en charge de la relation globale et individualisée avec chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. La supervision des risques des Caisses régionales est assurée par un département spécifique de la Direction des risques Groupe.

Le suivi des risques Groupe par les unités de pilotage risque métiers s'effectue notamment dans le cadre du Comité des risques Groupe et du comité de suivi des risques des Caisses régionales.

Il s'effectue également au travers d'une procédure d'alerte déclinée sur l'ensemble des entités et qui permet une présentation des risques les plus significatifs à un Comité de direction générale sur un rythme bimensuel (Comité de surveillance des risques Groupe).

Crédit Agricole S.A. mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques. Ces mesures sont complétées par des mesures périodiques de déformation de profil de risque sous scénarios de stress et d'une évaluation régulière basée sur différents types de scénarios.

Outre les exercices réglementaires, du point de vue de la gestion interne, des stress sont réalisés a minima annuellement par l'ensemble des entités. Ces travaux sont réalisés notamment dans le cadre du processus budgétaire annuel afin de renforcer la pratique de la mesure de sensibilité des risques et du compte de résultat du Groupe et de ses différentes composantes à une dégradation significative de la conjoncture économique. Ces stress globaux sont complétés par des analyses de sensibilité sur les principaux portefeuilles.

La surveillance des risques par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur base individuelle ou collective passe par un dispositif de suivi des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances dépréciées notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les affaires sensibles.

Dans un contexte de risque contrasté et incertain, Crédit Agricole S.A. mène une politique de revue active des politiques et stratégies de risques appliquées par les filiales. Par ailleurs, les principaux portefeuilles transverses du Groupe (habitat, énergie, professionnels et agriculteurs, crédits à la consommation, capital investissement, etc.) ont fait l'objet d'analyses présentées en Comité des risques du Groupe (CRG). Le périmètre des risques couverts dans les stratégies risque examinées en CRG intègre également le risque de modèle, le risque opérationnel et le risque conglomerat.

Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie prolongée, en fonction de leur matérialité.

### Contrôles permanents des risques opérationnels

La Direction des risques Groupe assure la coordination du dispositif du Contrôle Permanent (définition d'indicateurs de contrôles clés par type de risques, déploiement d'une plateforme logicielle unique intégrant l'évaluation des risques opérationnels et le résultat des contrôles permanents, organisation d'un reporting des résultats de contrôles auprès des différents niveaux de consolidation concernés au sein du Groupe).

### Fonctions risques et contrôles permanents déconcentrées, au niveau de chacun des métiers du groupe

#### Sur le périmètre des Caisses régionales

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Chacune d'elles est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un responsable des Risques et contrôles permanents, rattaché à son Directeur général, en

charge du pilotage des risques et des contrôles permanents. Celui-ci peut également avoir sous sa responsabilité le responsable de la Conformité. Si ce n'est pas le cas, le responsable de la Conformité est directement rattaché au Directeur général.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., via la Direction des risques Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure l'animation de la ligne métier Risques dans les Caisses régionales, notamment en leur diffusant les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre-garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

### Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité du Groupe un reporting périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

### Plans de continuité d'activité

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la majorité des filiales de Crédit Agricole S.A. ainsi que celles des 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées, pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, de manière récurrente. Les Caisses régionales suivent le même processus en termes de tests.

Les filiales de Crédit Agricole S.A. dont l'informatique n'est pas gérée sur Greenfield ont des solutions de secours informatique testées régulièrement avec une assurance raisonnable de redémarrage en cas de sinistre.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, le Groupe dispose de la solution Eversafe qui offre une sécurisation élevée en cas d'indisponibilité d'immeuble, de campus, voire de quartier en région parisienne. Cette solution est opérationnelle et éprouvée, avec deux sites dédiés au Groupe. Le Groupe est ainsi doté d'espaces de travail disponibles en cas de sinistre majeur en région parisienne.

Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la majorité des entités est en capacité à faire face à une attaque virale massive des postes de travail en privilégiant l'utilisation des sites de secours utilisateurs.

### Sécurité des systèmes d'information

Le groupe Crédit Agricole a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

## 4.3.4 RISQUES DE CRÉDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

### Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;

Une gouvernance sécurité Groupe est en place avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faïtier décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Pilote des risques systèmes d'information (PRSI) et Chief Information Security Officer (CISO) sont désormais déployées dans la plupart des entités du Groupe : le PRSI, rattaché au RCPR (responsable Contrôle permanent et Risques), consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

### Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (forbearance) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période a minima

de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de forbearance au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers du Groupe.

### 4.3.4.1 Objectifs et politique

La prise de risque de crédit doit s'inscrire dans le cadre de l'appétence au risque du Groupe et des entités et des stratégies risques validées par le Conseil d'administration et approuvées par le Comité des risques Groupe, émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par le Directeur général. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité ou pays. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables des Risques et contrôles permanents.

Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein de la Banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, afin de réduire les principaux risques de concentration supportés par le groupe Crédit Agricole S.A. L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques

de contrepartie comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés), constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

Le groupe Crédit Agricole S.A et les caisses régionales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, Crédit Agricole S.A. et ses filiales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays, en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements (cf. notamment paragraphe 4.3.4.2.2 « Mesure du risque de crédit »).

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de son exposition au risque de crédit et de contrepartie, la Caisse Régionale des Savoie peut avoir recours à une stratégie de couverture consistant notamment en l'achat d'instruments dérivés de crédit (cf. paragraphe 4.3.6.5 « politique de couverture »).

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients « sains » un mécanisme d'évaluation du risque CVA (Credit Valuation Adjustment) économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé, tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut.

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit (estimation du risque de perte des dérivés relativement à leur rang dans le « waterfall »), en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

4.3.4.2. Gestion du risque de crédit

4.3.4.2.1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier ou de l'entité concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

4.3.4.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

a) Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles

permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de backtesting ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, la Caisse Régionale des Savoie a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

Au sein du groupe Crédit Agricole, la grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du Front Office. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs backtestings annuels.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. et ses filiales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;

- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Enfin, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risques et de limites.

b) Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés.

Le groupe Crédit Agricole intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA) ; cet ajustement de valeur est décrit dans les notes annexes consolidées 1.2 sur les principes et méthodes comptables et 11.2 sur les informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.

Correspondances entre la notation groupe et les agences de notation

| Groupe<br>Crédit Agricole | A+           | A               | B+              | B                  | C+              | C               | C-              | D+              | D               | D-              | E+               | E                 | E-                  |
|---------------------------|--------------|-----------------|-----------------|--------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|-------------------|---------------------|
| S&P / Fitch               | AAA          | AA+             | AA / AA-        | A+ / A / A-        | BBB+            | BBB             | BBB-            | BB+ / BB        | BB-             | B+ / B          | B-               | CCC+              | CCC / CCC- / CC / C |
| Moody's                   | Aaa          | Aa1             | Aa2             | Aa3 / A1 / A2 / A3 | Baa1            | Baa2            | Baa3            | Ba1 / Ba2       | Ba3             | B1 / B2 / B3    | Caa1             | Caa2              | Caa3 / Ca / C       |
| PD de Référence           | (0% - 0,01%) | (0,01% - 0,02%) | (0,02% - 0,04%) | (0,04% - 0,10%)    | (0,10% - 0,20%) | (0,20% - 0,30%) | (0,30% - 0,60%) | (0,60% - 1,00%) | (1,00% - 1,90%) | (1,90% - 4,90%) | (4,90% - 11,80%) | (11,80% - 19,80%) | (19,80 - 100%)      |

La juste valeur brute positive des contrats, ainsi que les bénéfices de la compensation et les sûretés détenues, et l'exposition nette sur instruments dérivés après effets de la compensation et des sûretés sont détaillées dans la note annexe consolidée 6.9 relative à la compensation des actifs financiers.

#### 4.3.4.2.3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

##### a) Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

La Caisse Régionale des Savoie transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégorie de risques. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés du groupe Crédit Agricole dépassent 300 millions d'euros après effet de compensation,

font l'objet d'une présentation spécifique au Comité des risques du Groupe.

##### b) Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

La Caisse Régionale des Savoie organise un processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel adapté à leur profil de risques.

##### c) Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables des Risques et contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles des entités et d'un suivi trimestriel sur base consolidée pour les principales par le Comité des risques Groupe et le Comité des risques.

##### d) Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'État, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Chaque pays justifiant d'un volume d'affaires suffisant fait l'objet de limites revues annuellement

et de stratégies risques sauf exception.

Cette approche est complétée par des analyses de scénarios qui visent à tester l'impact d'hypothèses macroéconomiques et financières défavorables, et qui donnent une vision intégrée des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé dans des situations de tensions extrêmes.

##### e) Stress tests de crédit

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est backtesté. En outre, depuis le 1er janvier 2018, ces modèles contribuent au calcul des ECL selon la norme IFRS9 (cf. partie 4.3.4.4 ci-dessous).

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres Bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

#### 4.3.4.2.4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

##### Garanties reçues et sûretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR/CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit,

nantissements d'espèces.

La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 9 de l'annexe aux états financiers.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

#### 4.3.4.3 Expositions

##### Coût du risque

Les principaux facteurs ayant eu un impact sur le niveau des dépréciations observé au cours de l'année :

#### Principaux facteurs économiques et sectoriels de l'année 2021

Une description de l'environnement global et des perspectives macroéconomiques est détaillée au paragraphe 3.1.1 « Environnement économique et financier » du rapport de gestion.

Le ralentissement économique n'a pas entraîné globalement de dégradation notable de la qualité des encours ou d'évolution défavorable marquée des indicateurs de risque malgré quelques tensions sur le portefeuille corporate avec le passage en défaut en fin d'année d'un nombre limité de dossiers de montant unitaire élevé.

##### Données chiffrées

Le coût du risque de la Caisse Régionale des Savoie s'élève à 37,26 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 55,4 millions d'euros en 2020.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.9 des états financiers. Ce dernier est ventilé par pôle métier dans la note 5.1 des états financiers.

#### Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. La mesure associée à ce risque de crédit est détaillée dans la partie ci-dessus 4.3.4.2.2 "Mesure du risque de crédit" de la section II "Gestion du risque de crédit".

#### 4.3.4.4 Application de la norme IFRS9

##### 4.3.4.4.1. Évaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Pour rappel, la première prise en compte des effets de la crise sanitaire et de ses effets macro-économiques a été intégrée à partir du deuxième trimestre 2020.

##### Informations sur les scénarios macro-économiques retenus pour l'arrêté du 31/12/2021

Le Groupe a utilisé quatre scénarios, pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production au 31 décembre 2021, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023. Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2021, sur la base des informations et des données disponibles à cette date.

**Le premier scénario, qui est le scénario central, comprend un profil de croissance continuant à dépendre fortement des hypothèses sanitaires en 2021 mais intègre un rebond de la croissance portée par la consommation. Une inflation importante mais temporaire a priori est relevée sur les USA, avec une accélération transitoire mais sans dérapage en zone Euro.**

- Le profil de croissance continue à dépendre fortement des hypothèses sanitaires en 2021 avec les hypothèses suivantes pour la Zone Euro et la France :

Même en cas de nouvelles vagues de contamination, la levée des mesures sanitaires restrictives au printemps dernier ne serait pas remise en cause, du fait de la montée en puissance des campagnes de vaccination. Un important rebond de la croissance porté par la consommation aurait donc lieu au second semestre 2021 et la reprise se poursuivrait en 2022 :

- Croissance du PIB en Zone Euro prévue à 5,4 % en 2021 et 4,4 % en 2022 après -6,5 % en 2020
- Croissance du PIB en France : En moyenne annuelle en 2021, la croissance atteindrait 6,4 % et le PIB retrouverait son niveau d'avant-crise en fin d'année. Il s'accroîtrait de 3,9 % en 2022.

Certains secteurs pourraient rester cependant fragilisés (aéronautique, automobile, tourisme...) avec une demande mitigée et une offre affectée par les pénuries de certains biens intermédiaires. De plus, les défaillances d'entreprises et le taux de chômage, très bas en 2020, connaîtraient une légère remontée, sans pour autant que la vague de défaillances crainte en début de crise n'ait lieu. En 2023, la croissance resterait supérieure à son potentiel avec notamment un bon effet d'acquis hérité de 2022. Elle s'établirait ainsi à 2 % et ralentirait autour de 1,5 % en 2024 pour retrouver son rythme potentiel (évalué à 1,35 % par le Ministère de l'Économie).

- Hypothèses pour les États-Unis : une inflation dans les scénarios d'octobre-21 estimée à +4.4 % en 2021 et +3.5 % en 2022.

L'inflation a été stimulée par une forte demande en phase de reprise de post pandémie, avec des tensions spécifiques dans le shipping, une certaine désorganisation des chaînes de production avec des difficultés d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries sur bois-acier-puces électroniques) et une envolée du prix des matières premières & biens intermédiaires ;

Toutefois, ce choc devrait rester temporaire en raison de :

- Craintes légitimes mais exagérées d'installation sur une inflation durablement plus forte et des impulsions encore haussières au second semestre, mais une disparition des effets de base. 5,5 % en glissement annuel fin 2021 puis assagissement à partir de mi-2022. Inflation sous-jacente et totale à 2,7 % fin 2022.
- Chômage aux États-Unis en baisse mais encore nettement supérieur (5,9 % au T2 2021) au niveau d'avant crise (3,5 %) ; le taux de participation a baissé assez nettement ; la situation encore loin du plein-emploi induisant au final des risques limités de forte hausse des salaires ;
- Facteurs désinflationnistes persistants : globalisation ; progrès technologiques ; forte concurrence mondiale et nécessité de rester compétitif ;
- Les effets du plan de relance aux États-Unis doivent être nuancés : aides aux ménages en partie épargnées, en partie consacrées au désendettement. Et le surplus de consommation est temporaire, lié en partie à l'effet sortie de crise/arrêt des restrictions.

Hypothèses pour la zone euro : une inflation 2021 au-dessus de la cible de 2 % au cours du 2nd semestre 2021 et du 1er trimestre 2022 – avec un niveau de 3 % en août 2021 et un sommet vers novembre où l'inflation totale serait proche de 4 % pour une inflation sous-jacente proche de 2,4 % – puis un fléchissement sensible et un retour confortablement sous la cible fin 2022 (autour de 1,5 %). Pas de risques de dérapage marqué.

- Les **prévisions financières** seraient les suivantes dans ce scénario central :

Aux États Unis : Resserrement monétaire de la Fed (banque centrale américaine) prudent et très lent accompagnant une récupération progressive du marché du travail. Volonté d'un tapering progressif de la FED avec une modération des taux longs, dans un contexte d'abondance de liquidité et une forte demande de titres souverains. Les taux UST 10 ans s'établiraient autour de 1,50 % fin 2021 puis vers 1,25 % fin 2022.

En Zone Euro : une politique de la BCE (Banque central Européenne) restant très accommodante :

- **Les taux directeurs resteraient inchangés sur la période 2021-2024**, induisant un nécessaire accompagnement des plans de relance budgétaire, l'absorption des émissions nettes de titres, le maintien de conditions financières favorables, le « cap » sur les primes de risque. En conséquence, **les niveaux d'achats de la BCE seraient prolongés au-delà de mars 2022 : élevés jusqu'à fin 2022 et prolongés (mais réduits) en 2023.**

- Programme PEPP (Pandemic emergency purchase programme) de 1850 milliards d'euros qui s'étend jusqu'à mars 2022. Le PEPP serait prolongé jusqu'en décembre 2022 avec une nouvelle enveloppe d'environ 180 milliards d'euros. L'APP (Asset Purchase Programme) serait maintenu en 2022-2023 (au moins) avec un montant mensuel de 30 milliards d'euros. En 2026, : première hausse des taux BCE

- **Taux longs** : ils restent très bas, compte tenu de l'activisme de la BCE ; de la modération relative des pressions inflationnistes ; des interrogations sur l'output gap et sa fermeture rapide ; de l'absence de tensions obligataires fortes aux US. En conséquence, le Bund se maintiendrait à un niveau faible.

- Tensions temporaires sur le **spread OAT/Bund** (T4 2021/T1 2022 en anticipation des élections présidentielles) ; en 2022, le spread France se replie à l'issue (supposée rassurante) des élections grâce à l'engouement des investisseurs ayant délaissé les titres français ; au-delà, retour vers un spread « normal » (30 pb).

- **Le deuxième scénario, « adverse modéré » se distingue du scénario central par une remontée de l'inflation plus durable et plus marquée. Il intègre en zone euro et en France un freinage significatif de la consommation et de l'investissement à partir de mi-2022 et une remontée du chômage associé aux faillites plus marquées. La projection sur les taux longs pourrait amener des replis sur les marchés boursiers et une correction sur l'immobilier résidentiel et commercial.**

Le deuxième scénario se distingue du scénario 1 sur les points suivants :

- Choc d'inflation : La remontée de l'inflation s'avère plus durable et plus marquée que dans le scénario central.

La demande est très forte, notamment de la part des États-Unis et de la Chine (demande aux États-Unis dopée par le stimulus fiscal massif) et l'offre est perturbée par la pandémie. La désorganisation des chaînes de production, les difficultés d'approvisionnement, les pénuries sur certains biens intermédiaires s'avèrent encore plus marquées que dans le scénario central. La remontée du prix du pétrole, des autres matières premières et de certains biens intermédiaires est donc plus forte et plus durable.

De plus, se met en place une forme de boucle prix-salaires, avec la remontée des salaires liée notamment à la forte hausse des prix et aux difficultés de recrutement. L'effet est marqué aux États-Unis et à un moindre degré en Zone Euro.

- Taux et marchés : Fed : resserrement de la politique monétaire, face à une croissance forte (au moins en début de période) et une inflation plus élevée et plus durable. Le Tapering est plus marqué et plus rapide que prévu en 2022 et on note le relèvement des taux Fed Funds dès 2022.

Taux UST 10 ans : resserrement de la politique

monétaire et inquiétudes des investisseurs sur le risque d'une inflation qui s'installe. Par conséquent, remontée assez nette des taux longs aux États, malgré l'abondance de liquidités dans le système financier.

BCE : face à la hausse de l'inflation, le programme d'achats d'actifs de la BCE est revu un peu en baisse.

Bund et swap 10 ans en hausse en 2022 du fait de la remontée des taux longs américains et de la réduction des achats d'actifs BCE.

### Elargissement des spreads France et Italie

- Indicateurs macro de la Zone Euro / France : Croissance fin 2021 début 2022 mais freinage significatif de la consommation et de l'investissement à partir de mi-2022. La forte hausse de l'inflation ne se répercute que partiellement sur les salaires et entraîne une baisse du pouvoir d'achat. Les profits des entreprises sont affectés par la hausse significative des coûts intermédiaires et celle des charges salariales.

La remontée du chômage et des faillites est plus marquée qu'en central.

La hausse des taux longs entraîne un repli des marchés boursiers et une correction sur l'immobilier résidentiel et commercial.

**Le troisième scénario est légèrement plus favorable que le premier scénario et suppose que les tensions apparues sur les prix des matières premières et des biens intermédiaires en 2021 se résorbent assez nettement à partir de 2022.**

La demande mondiale reste forte, mais la situation sanitaire s'améliore dans les pays émergents, ce qui limite les perturbations sur l'offre. On suppose que la gestion des chaînes de production est mieux maîtrisée, que les difficultés d'approvisionnement se réduisent. On suppose également que les hausses de salaires restent assez mesurées.

Par ailleurs, les ménages dépensent à partir de 2022 une partie significative du surplus d'épargne accumulé pendant la crise.

La croissance en Zone Euro est plus soutenue qu'en central. Les taux longs en Zone Europe sont très bas, proches de leur niveau en central.

**Le quatrième scénario, le moins probable et le plus négatif, est celui utilisé dans le cadre du stress budgétaire (juillet 2021), caractérisé par un choc de**

**« surchauffe », une forte inflation et une remontée des taux longs aux États-Unis, additionné à de multiples crises dans différents pays. En France, un très net ralentissement économique est projeté en 2022 et 2023, associé à une forte correction de l'immobilier résidentiel.**

La croissance américaine est très soutenue en 2021 et début 2022 : redémarrage post-pandémie et très forte stimulation budgétaire (plans de relance massifs votés intégralement, baisse rapide du chômage et reprise de la consommation).

On observe un choc d'inflation aux États-Unis, l'envolée du prix des matières premières et des biens intermédiaires (une nouvelle hausse du prix du pétrole en 2022 - demande soutenue et tensions géopolitiques au Moyen-Orient); une forte demande en phase de reprise post-pandémie, notamment de la part des États-Unis et de la Chine; une désorganisation des chaînes de production entraînant des difficultés d'approvisionnement. Des difficultés de recrutement et des tensions sur les salaires sont observées dans certains secteurs aux États-Unis.

Inquiétudes des marchés obligataires face aux chiffres élevés d'inflation, plus marqués que dans le scénario central (crainte d'un processus d'inflation auto-entretenu via la hausse des coûts intermédiaires et des salaires) et à l'ampleur du déficit public des États-Unis. La Fed tarde à réagir et remonte « trop tard » ses taux Fed Funds début 2022.

**Durcissement de la politique monétaire américaine + dérive budgétaire + craintes d'une inflation qui s'installe entraînant de fortes inquiétudes des investisseurs et une nette remontée des taux longs américains.**

**Plusieurs crises se superposent sur ce choc initial.**

- **Krach boursier** : les marchés boursiers, en forte hausse en 2021, et assez nettement surévalués, se corrigent fortement face au resserrement de la Fed et la nette remontée des taux longs aux États-Unis.

- **Pays émergents** : dans certains pays émergents, nets retards dans le processus de vaccination, crise sanitaire persistante; chocs dans certains secteurs (tourisme en Asie); croissance faible, notamment en Asie (hors Chine), qui ne connaîtrait pas un rebond post pandémie marqué, à la différence des États-Unis et de l'Union Européenne.

- **Crise spécifique France** : tensions sur les taux OAT fin 2021 et début 2022 liées à la campagne présidentielle et à des sondages très serrés rendant possible la victoire du Rassemblement National. On fait l'hypothèse d'une victoire de M. Macron « sur le fil » en mai 2022 avec une majorité parlementaire très fragile. Nouvelles réformes de type libéral (nouvelle réforme des retraites, baisses d'impôts et de charges pour les entreprises, priorité à la transition énergétique et numérique avec hausses de taxes...). Montée du chômage et des faillites en 2022 liés à l'arrêt du « quoiqu'il en coûte ». Très net ressentiment des électeurs du RN (qui ne « digèrent » pas leur défaite) et des partis de gauche, conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes, blocage du pays. Pas de nouveau plan d'urgence face à cette crise sociale. Spread OAT/Bund très élevé. Dégradation du rating souverain.

- **Crise spécifique Italie** : hypothèse d'une fin de la législature à la mi 2022 et d'une victoire d'une coalition Ligue/Fratelli d'Italia avec majorité aux deux chambres; bras de fer avec la Commission Européenne, blocages des versements au titre du Plan de Relance entraînant des inquiétudes des marchés sur la politique économique; Forte hausse du spread BTP/Bund; Dégradation du rating souverain.

**À rappeler, les mesures de soutien ont été prises en compte** dans les projections IFRS 9 :

le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward looking local) pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

### 4.3.4.4.2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers au 31 décembre 2021.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) :

### Structure des encours

L'année 2021 est marquée par une activité crédit qui est restée dynamique, notamment sur les crédits habitats. Les encours de crédits de la Caisse Régionale des Savoie ont progressé de plus d'1 milliard d'euros sur l'année.

Malgré la crise sanitaire, la structure des portefeuilles n'a que peu évolué sur l'année : le poids des encours sains les moins risqués (Bucket 1) accuse une légère baisse mais reste encore élevé à 92,8 % vs 94,7 % en 2020.

La part des encours sains présentant une indication de dégradation significative du risque de crédit (Bucket 2) augmente légèrement sur l'année (7,2 % vs 5.3 % en début d'année).

### Evolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notées (bucket 1) sont en légère baisse en 2021, ainsi que le taux de couverture (0,30 % vs 0.33 % en 2020), suite à la mise à jour des scénarios macro-économiques dans les paramètres de calcul.

Les ECL du portefeuille en bucket 2 sont en hausse (croissance des encours et renforcements locaux de couverture sur les secteurs les plus affectés par la crise), mais la mise à jour des scénarios macro-économiques favorables font baisser le taux de couverture à 7,8 % (vs 8,8 % en 2020).

Le taux de couverture des créances dépréciées (bucket 3) de la Caisse Régionale s'inscrit en baisse (43,3 % vs 45,3 % fin 2020). La mise en œuvre des usages de la nouvelle définition du défaut au sein du groupe à partir du T3-2020, avec notamment l'introduction de la notion de créance dépréciée en période d'observation, tire à la baisse le taux de couverture globale car ce segment est provisionné à un taux sensiblement inférieur au reste du bucket 3 (9,8 % au 31/12/2021) en raison de la nature de ses expositions qui ont en principe vocation, à terme, à être reclassées en bucket 2.

## 4.3.5 RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

### 4.3.5.1 Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché de la Caisse Régionale des Savoie repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché marqué par la crise sanitaire, la récession planétaire d'une ampleur inédite, les élections américaines, le Brexit, la forte volatilité des marchés financiers et le soutien massif des états et des banques centrales pour contrer les effets de la crise économique, la Caisse Régionale des Savoie a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétence aux risques. La Caisse Régionale des Savoie ne souhaite pas, et ne détient pas de portefeuille de négociation.

### 4.3.5.2 Gestion du risque

#### Les Comités de décision et de suivi des risques

Quatre instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du Crédit Agricole S.A. :

- le Conseil d'Administration, valide les limites globales (niveaux de plus-values et Stress) encadrant les risques de marché lors de la présentation de la stratégie risque et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Il examine sur une base a minima semestrielle la situation des marchés et des risques encourus, au travers notamment des principaux indicateurs de suivi des risques de marché, de l'utilisation des limites et de l'observation des dépassements ou incidents significatifs ;
- les alertes relatives au risque de marché sont remontées à la Direction Générale dès détection.

#### Les indicateurs complémentaires

Des indicateurs (sensibilités à divers facteurs de risque, *loss alerts*, *stop loss*, montants nominaux, encours, durées, stress test CASA...) sont dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques et font l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, et d'identifier les opérations atypiques.

#### Credit Value Adjustment (CVA)

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur des instruments financiers à l'actif du bilan.

## 4.3.6 GESTION DU BILAN

### 4.3.6.1 Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Gestion Financière de la Caisse Régionale des Savoie a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels ; sous le contrôle du Comité Financier et dans le respect des limites définies et normes du Groupe Crédit Agricole. Les Conseils d'administration fixent les limites concernant le risque de taux d'intérêt global et déterminent les seuils d'alertes pour la gestion de leurs portefeuilles de placement (titres disponibles à la vente). Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

### 4.3.6.2 Risque de taux d'intérêt global

#### 4.3.6.2.1. Objectifs

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures des entités du Groupe contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêt.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge nette d'intérêt en raison des décalages de durée et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise, par des opérations de bilan ou de hors-bilan, à limiter la volatilité de cette marge.

#### 4.3.6.2.2. Dispositif de mesure et d'encadrement

##### a) Mesure

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de gaps ou impasses de taux. Cette méthodologie consiste à échéancer dans le futur (selon une vision dite en extinction) les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites ou comportementales vendues à la clientèle sont incorporées

(remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle, complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

##### b) Dispositif de limites

Les limites mises en place permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur chacune des 15 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à limiter la volatilité dans le temps de la marge nette d'intérêt en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités.

La couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors-bilan, fermes ou optionnels.

##### c) Évaluation du besoin en capital interne

Le besoin en capital interne au titre du risque de taux est mesuré selon une approche duale, en valeur économique et en revenu.

L'impact en valeur économique est réalisé en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux optionnel (effet gamma des caps, principalement) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment) ;
- des limites sur l'exposition en risque de taux

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

#### 4.3.6.2.3. Exposition

Les impasses de taux sont ventilées par nature de risque (taux nominal/taux réel) dans les différentes devises (EUR et CHF à la Caisse Régionale des Savoie). Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

#### 4.3.6.3 Risque de change

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit des positions de change structurelles ou des positions de change opérationnelles.

##### 4.3.6.3.1. Le risque de change structurel

Le risque de change structurel de la Caisse Régionale des Savoie résulte des investissements durables dans des actifs en devises étrangères (fonds propres en CHF investis dans la filiale Crédit Agricole Next Bank).

##### 4.3.6.3.2. Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (principalement les provisions en euros passées sur les crédits en CHF, et des encaisses en CHF).

#### 4.3.6.4 Risque de liquidité et de financement

La Caisse Régionale des Savoie est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

##### 4.3.6.4.1. Objectifs et politique

L'objectif en matière de gestion de liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur un système

interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement);
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis sur l'ensemble des entités du Groupe, et qui font l'objet d'une consolidation afin de permettre un suivi du risque de liquidité sur le périmètre du groupe Crédit Agricole. Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, le NSFR, ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) calculés sur base sociale ou sous-consolidée pour les entités assujetties du Groupe, et sur base consolidée pour le Groupe, font ainsi l'objet d'un reporting mensuel (LCR/ALMM) ou trimestriel (NSFR) transmis à la BCE.

##### 4.3.6.4.2. Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché;
- les indicateurs de diversification, qui permettent de suivre et piloter la concentration des sources de refinancement sur les marchés (par canal de refinancement, type de dette, devise, zone géographique, investisseurs);

- les indicateurs de coût, qui mesurent l'évolution des spreads d'émission du Groupe sur le court et le long terme et son impact sur le coût de la liquidité.

Chacune des Caisses régionales se voit notifier des limites sur les indicateurs encadrés au niveau Groupe. En complément de cette déclinaison du système Groupe, le Comité Financier définit un jeu de limites spécifique portant sur les risques propres à l'activité de la Caisse Régionale.

##### 4.3.6.4.3. Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs *les reportings du Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### 4.3.6.5 Politique de couverture

Au sein de la Caisse Régionale des Savoie, l'utilisation d'instruments dérivés répond aux objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins de la grande clientèle,
- couvrir les risques de taux et de change de la Caisse Régionale.

#### Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

##### 1.1 La protection de la valeur patrimoniale du Groupe

Cette première approche suppose d'adosser les postes du bilan/hors-bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (i.e. de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe

également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixe et inflation, caps de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) dès lors que des instruments identifiés (micro-FVH) ou des groupes d'instruments identifiés (macro-FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39.

En vue de vérifier l'adéquation de la macrocouverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité et chaque génération.

Pour chaque relation de macrocouverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés. L'efficacité rétrospective est ainsi mesurée en s'assurant que l'évolution de l'encours couvert, en début de période, ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori. D'autres sources d'inefficacité sont par ailleurs mesurées : l'écart BOR / OIS, la Credit Valuation Adjustment (CVA) / Debit Valuation Adjustment (DVA) et la Funding Valuation Adjustment (FVA).

##### 1.2 La protection de la marge d'intérêt

Cette seconde approche suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur les indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des

flux de trésorerie (Cash Flow Hedge). Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro-CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro-CFH). Comme pour la couverture de juste valeur, la documentation et l'appréciation de l'efficacité

### 4.3.7 RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs. Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées, dont les PSEE (prestations de service essentielles externalisées).

#### 4.3.7.1 Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

#### Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels

- supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité des risques et du Comité de contrôle interne);
- mission des responsables Risques (Crédit Agricole S.A. et ses filiales) et des managers Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels;
- responsabilité des entités dans la maîtrise de leurs risques;
- corpus de normes et procédures;
- déclinaison de la démarche groupe Crédit Agricole d'appétence au risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

#### Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Les cartographies sont réalisées par les entités annuellement et exploitées par chaque entité avec une validation des résultats et plans d'action

de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels. Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

associés en Comité des risques opérationnels (volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne) et une présentation en Comité des Risques du Conseil d'Administration. Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

#### Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

#### Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité.

Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers et les plans d'action associés sur les incidents les plus importants.

#### Outils

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un reporting dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du groupe Crédit Agricole finalise l'adaptation conformément aux lignes directrices de l'EBA relatives à l'externalisation diffusées en 02/2019, la mise en conformité du stock des externalisations étant prévue pour le 31/12/2021.

#### 4.3.7.2 Méthodologie

La Caisse Régionale utilise l'approche des mesures avancées (AMA) comme l'ensemble des autres Caisses. L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007. La filiale Crédit Agricole Next Bank utilise la méthode standard (TSA), les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage du produit net bancaire en fonction des lignes métiers).

#### Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe;
  - de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés;
  - de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.
- Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au

risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type **Loss Distribution Approach**.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...);
  - de l'évolution des cartographies de risques;
  - d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.
- S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :
- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements;
  - les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :

- sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
- aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

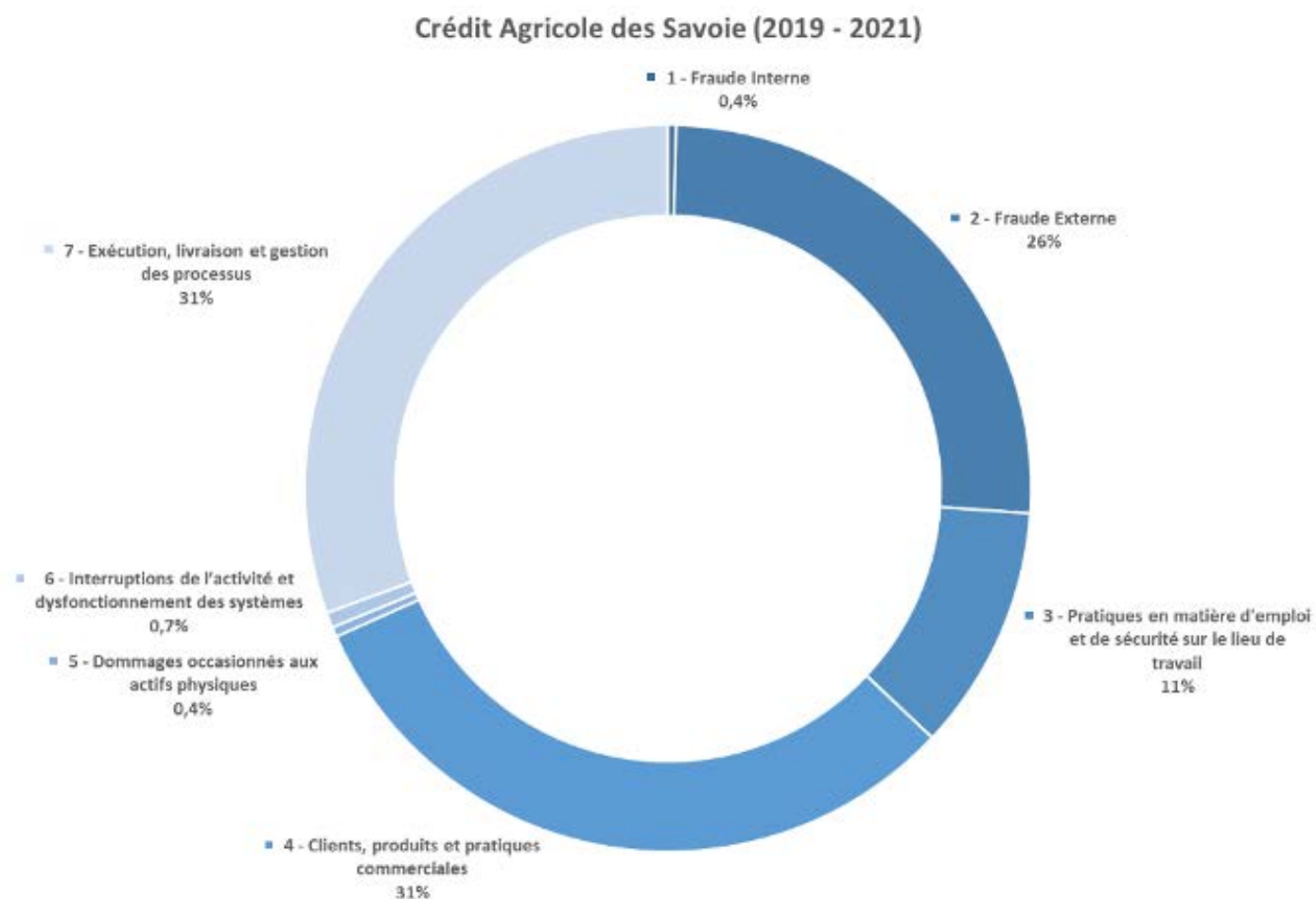
Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité/conduct risk).

Ainsi deux add-ons supplémentaires au titre des risques émergents et au titre de la correction du mécanisme de la diversification ont été mis en place au niveau des Caisses Régionales.

Au T4 2021, la Caisse Régionale des Savoie est impactée à hauteur de 4,7 M€ pour les risques émergents, et de 4,05 M€ pour la correction de la diversification.

### 4.3.7.3. Exposition

#### Répartition des pertes opérationnelles par catégorie de risques baloise (2019 à 2021)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités de la Caisse Régionale.

L'exposition est principalement partagée entre :

- la catégorie Exécution, avec des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, erreurs de saisie...),
- la catégorie Clients marquée par les assignations concernant le défaut de calcul du TEG, le devoir d'information concernant les prêts en devises,
- la catégorie Fraude externe avec les fraudes sur

virements, et la fraude monétique en augmentation, modérée mais constante.

Des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse Régionale au Risque Opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels et depuis 2016 en Comité des Risques Groupe. Les principaux incidents font par ailleurs l'objet d'une présentation au Comité de Contrôle et du Conseil d'administration de la Caisse Régionale.

### 4.3.7.4. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel de la Caisse Régionale des Savoie par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat.

Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par la Caisse Régionale pour son propre compte et celui de ses filiales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance et auprès de la CAMCA pour les Caisses régionales.

Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par les entités concernées.

En France, les risques de responsabilité civile vis-à-vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation, Générale, Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les biens exposés à ces risques.

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et Tous risques valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées en 2020. Les polices "éligibles Bâle 2" sont utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole.

### 4.3.8 RISQUES OPÉRATIONNELS

- Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2021 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Crédit Agricole des Savoie ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose.
- À ce jour, à la connaissance de Crédit Agricole des Savoie, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Crédit Agricole des Savoie.

### 4.3.9 RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

La Conformité s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet le **respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires** propres aux activités bancaires et financières, **des normes et usages professionnels et déontologiques**, des principes fondamentaux qui figurent dans la **Charte Ethique** du Groupe Crédit Agricole et des instructions, **codes de**

**conduite** et procédures internes à la Caisse Régionale des Savoie en relation avec les domaines relevant de la Conformité. Ceux-ci recouvrent en particulier la protection de la clientèle, le respect de l'intégrité des marchés financiers, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales (embargos, gels des avoirs etc.), la prévention de la fraude interne et externe, la lutte contre la

corruption et l'exercice du droit d'alerte, les règles en matière de conformité fiscale et la protection des données personnelles.

Au-delà de répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétaires, actionnaires, collaborateurs), la Caisse Régionale des Savoie a pour objectif de **faire de la Conformité un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et de la performance durable**. Pour ce faire, la Direction de la Conformité a lancé sa feuille de route stratégique *Smart Compliance*, dont l'objectif recherché est de faire entrer la fonction Conformité, désormais organisée et structurée, dans une **dimension plus opérationnelle au service des directions** et des entités, **sans renoncer à ses missions fondamentales de contrôle**. La vision de la Smart Compliance se décline selon deux axes avec un axe défensif visant à protéger le groupe du risque réglementaire et d'image et un axe offensif qui place l'ensemble des intervenants internes, du back au front office, dans un objectif de qualité et de loyauté au service du client. Trois leviers contribuent au succès du dispositif : un levier portant sur l'organisation et la gouvernance au sens large incluant la communication, un levier Humain qui comprend la mise en responsabilité et le déploiement des Formations à destination des collaborateurs et enfin un levier qui mobilise l'innovation, les technologies et l'utilisation des données au service de la Conformité.

La Caisse Régionale des Savoie a défini et mis en place un **dispositif de maîtrise des risques de non-conformité**, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs de la Caisse Régionale (collaborateurs, management, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur des organisations, des procédures, des systèmes d'information ou des outils, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller, contrôler ces risques et déterminer les plans d'actions nécessaires. Un plan de contrôle dédié permet de s'assurer de la maîtrise de ces risques et de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation de la Caisse Régionale. Le dispositif fait l'objet de reportings réguliers à l'attention des instances de gouvernance de la Caisse Régionale et du Groupe Crédit Agricole.

Le dispositif est structuré et déployé par la Ligne Métier Conformité du Groupe Crédit Agricole. Celle-ci est placée sous l'autorité du Directeur de la Conformité du Groupe, lui-même rattaché directement au Directeur Général de Crédit Agricole SA. Afin de **développer l'intégration de la filière et de garantir l'indépendance** de ses fonctions, les Responsables Conformité des filiales de Crédit Agricole SA sont rattachés hiérarchiquement au Directeur de la Conformité du Groupe, sauf lorsque le droit local s'y oppose. Un lien d'animation fonctionnelle est par ailleurs mis en place avec les Caisses Régionales, au niveau soit du Responsable Contrôle Conformité (RCC), soit du Responsable Risques.

La Direction de la conformité Groupe de Crédit Agricole S.A. (DDC) élabore les **politiques Groupe** relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et s'assure de leur bonne diffusion et application. Elle dispose pour ce faire **d'équipes spécialisées par domaine d'expertise** : conformité des marchés financiers, protection de la clientèle, sécurité financière, fraude et corruption. Une équipe projet est par ailleurs dédiée au pilotage du déploiement de l'ensemble des engagements du Groupe Crédit Agricole pris dans le cadre du plan de remédiation OFAC. Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), le Délégué à la Protection des Données (DPO) Groupe est rattaché directement au Directeur de la Conformité Groupe, et est en charge de l'animation de la **filière DPO du Crédit Agricole**.

La DDC assure également l'animation et la **supervision de la filière Conformité**. La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie notamment sur un dispositif intégrant des indicateurs et contrôles permanents déployés au sein des entités et dont la DDC assure la supervision de niveau Groupe (y.c. analyses de dysfonctionnements de conformité).

Le dispositif s'organise autour d'une **gouvernance pleinement intégrée** au cadre de contrôle interne du Groupe. **Le Comité de Management de la Conformité Groupe**, présidé par la Direction générale, se réunit tous les deux mois. Ce Comité prend les décisions nécessaires tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance.

Les risques de non-conformité et décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentés au Comité des risques du Conseil d'administration et au Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une **culture éthique et conformité** solide auprès de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants du Groupe. La culture éthique et conformité s'appuie sur le déploiement de la **Charte Ethique**. Celle-ci, commune à l'ensemble des entités du Groupe, promeut les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe. La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des **actions de sensibilisation et de formation** aux enjeux et risques de non-conformité qui mobilisent fortement la filière Conformité et plus largement l'ensemble des parties prenantes du Groupe : collaborateurs, dirigeants et administrateurs. Des modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme et du respect des sanctions internationales.

Dans le prolongement de la Charte éthique, la Caisse Régionale des Savoie se dote d'un **Code de conduite**, qui vient la décliner opérationnellement. Le Code de Conduite s'applique à tous, que ce soient les administrateurs, les dirigeants, les collaborateurs de la Caisse Régionale des Savoie, quelles que soient leur situation et leur fonction. Le Code de Conduite a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements de chacun en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique « anti-corruption » en application des obligations découlant de la loi Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence.

Le dispositif est complété d'un **droit d'alerte** permettant au salarié, s'il constate une anomalie dans le processus normal de la remontée des

dysfonctionnements ou s'il estime faire l'objet d'une pression susceptible de le conduire à la réalisation d'un dysfonctionnement, de signaler cet état de fait au responsable Conformité de la Caisse Régionale des Savoie, sans passer par sa ligne hiérarchique. En déployant une **nouvelle plateforme informatique**, la Caisse Régionale permet à tout collaborateur souhaitant exercer sa faculté d'alerte de le faire en toute sécurité. L'outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte. Le déploiement de la nouvelle plateforme informatique a été finalisée en 2020 pour l'ensemble du périmètre du Groupe Crédit Agricole et couvre plus de 300 entités. À ce stade, une centaine d'alertes ont été remontées et traitées via ce nouveau dispositif, qui couvre également les signalements des faits entrant dans le champ du devoir de vigilance.

La **protection de la clientèle** est une priorité affirmée du Groupe Crédit Agricole. Elle s'inscrit totalement dans les volets « Excellence relationnelle » et « Engagement sociétal » du Projet Groupe 2022. En 2021, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi ses actions dans une approche d'amélioration continue. Ainsi, le dispositif d'inclusion bancaire du Groupe Crédit Agricole a été revu pour mieux détecter les clients en situation de fragilité financière afin de leur proposer un accompagnement spécifique pour les empêcher de tomber dans la précarité, ou les aider à en sortir.

Le Groupe a placé la **gouvernance « produits »** au centre des mesures d'excellence relationnelle afin d'en faire un instrument majeur de la loyauté et de la transparence des offres et services mis à la disposition de nos clients, mais aussi via le développement de « l'écoute client ». Pour ce faire, le suivi des réclamations est un élément central du dispositif.

Compte tenu du renforcement des obligations légales relatives à la **lutte contre la corruption**, le Crédit Agricole a engagé, depuis 2018, les actions nécessaires à l'enrichissement de ses dispositifs ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations de l'Agence française anticorruption. Ainsi, le Groupe a mis à jour ses procédures et ses modes opératoires par la définition d'une gouvernance adaptée, par l'établissement d'un Code anticorruption dédié et la rénovation de son programme de formation et de

sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs afin de mettre en exergue les comportements à adopter pour éviter tout manquement à la probité. Le Crédit Agricole est ainsi une des premières banques françaises à bénéficier de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption, certification renouvelée en 2020.

La **prévention de la fraude** vise à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Le dispositif de lutte contre la fraude est déployé dans la Caisse Régionale des Savoie depuis 2018. Une organisation avec une ligne métier Conformité/Prévention de la fraude et corruption est en place. Des outils ont été déployés pour lutter contre la fraude aux moyens de paiement et aux virements frauduleux. La gouvernance dans la Caisse Régionale a été également renforcée avec une implication plus prégnante du management. Des actions ont été engagées pour actualiser les supports de formation qui ont été mis à disposition de la Caisse Régionale des Savoie dès 2018. Depuis 2020, la crise sanitaire du COVID 19 et les bouleversements qu'elle induit ont constitué une opportunité rapidement saisie par tous les types d'escrocs et notamment par les groupes criminels organisés. Le Groupe Crédit Agricole dont la Caisse Régionale des Savoie a réagi immédiatement sur toutes les lignes de défense et dans tous les secteurs. Des actions ont été engagées et sont actualisées en permanence pour protéger les clients et la banque.

**La maîtrise des risques relatifs aux exigences de sécurité financière** et notamment de sanctions internationales constitue une priorité forte du Groupe. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'un vaste projet de renforcement du dispositif de gestion des sanctions internationales, **le plan de remédiation OFAC**, conséquence des accords signés avec les autorités américaines le 19 octobre 2015 suite à des manquements au régime des « Sanctions OFAC » sur des opérations en USD de la période 2003/2008. Ce plan de remédiation a été approuvé par la Réserve Fédérale américaine (Fed) le 24 avril 2017 et fait l'objet d'un pilotage rapproché et d'un reporting régulier à la gouvernance du Groupe et aux autorités américaines. Les poursuites pénales à l'encontre de CACIB ont été levées le 19 octobre 2018. Pour autant, CACIB, comme l'ensemble du groupe Crédit Agricole, dont la Caisse Régionale, est resté pleinement engagé afin de garantir vis-à-vis de la Fed la réussite du programme OFAC du Groupe, à l'échéance d'avril 2021.

Le dispositif de la Caisse Régionale des Savoie, finalisé en 2021, lui permet de se conformer à la réglementation régie par l'OFAC, l'Union Européenne, la France et/ou les Politiques internes du Groupe Crédit Agricole, en évaluant chaque année les risques directs et indirects découlant de ses activités et de celles de ses clients (produits, services, clients et implantations géographiques). Des outils communautaires, permettant quotidiennement de cribler la base clients et filtrer les transactions sont une aide à la détection de violations éventuelles ou de tentatives de contournement des sanctions. Un programme de formations aux risques de sanctions est dispensé à l'ensemble des collaborateurs présents et administrateurs de la Caisse Régionale. Les événements liés aux sanctions internationales nécessitant une attention ou une résolution immédiate suivent un processus d'escalade pouvant aller jusqu'à la Direction Générale de Crédit Agricole SA.

Les dispositifs de **connaissance client et de lutte contre le blanchiment et de prévention du financement du terrorisme** font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision. Conformément à la feuille de route, 2021 a été l'année de déploiement des nouvelles normes de révision périodique du KYC (dossier de connaissance client). L'objectif poursuivi est de disposer d'un processus de révision au sein de la Caisse Régionale et sur tous nos segments de clients. La mise en œuvre opérationnelle est accompagnée de la mise en place d'indicateurs permettant un suivi et un pilotage régulier. En complément, la fiabilisation des bases clients se poursuit afin de s'assurer de la qualité des données d'identité essentielles et permettre un criblage efficace de ces bases. Ce chantier doit améliorer le niveau de connaissance client sur le long terme pour en faire un facteur de loyauté et prévenir et détecter les risques, notamment de blanchiment et de financement du terrorisme. La feuille de route 2022 s'inscrit pleinement dans les démarches menées au cours des années précédentes : poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des Entrées En Relation, maintenir la démarche de fiabilisation des données pour pérenniser les travaux de remédiations réalisés, piloter et assurer le suivi de la révision périodique du KYC, déployer plus largement les échanges du KYC entre entités du Groupe et enfin, intégrer le KYC dans l'ensemble des démarches commerciales des conseillers.

Enfin, l'année 2021 a été marquée par la consolidation du programme relatif au règlement européen sur la **protection des données personnelles** (RGPD). Le dispositif du Groupe Crédit Agricole déployé en 2018 dans le respect de ces nouvelles exigences a fait l'objet d'actions d'industrialisation et de remédiation, tout en inscrivant le *Privacy by Design* dans le cadre de la gouvernance de la donnée et des projets du Groupe.

Conformément à la réglementation, un délégué à la protection des données (DPO) a été nommé au sein de la Caisse Régionale des Savoie, afin

de s'assurer que tout a été mis en œuvre dans l'entreprise pour garantir la conformité du dispositif. Un registre des traitements réalisés par la Caisse Régionale, est mis à jour régulièrement et tenu à disposition de la CNIL.

En 2021, la Caisse Régionale des Savoie a mis jour sa politique de protection des données à caractère personnel. Ce document d'information apporte de multiples précisions/actualisations concernant les bases juridiques des traitements et leur description, les destinataires et fournisseurs de données, ainsi que les durées de conservation.

